

Compte-rendu d'activité **2018**

HÉRAULT ÉNERGIES



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



Le Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est établi conformément au cahier des charges de concession et comprend les éléments suivants :

Éditorial	4
Le service public de l'électricité	6
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10

Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire **14**

1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	34
3. Enedis, une priorité clients affirmée	56
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	80

Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis **111**

Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire **132**

1. Faits marquants 2018 et perspectives 2019	134
2. Les clients de la concession	148
3. La qualité du service rendu aux clients	156
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	186
5. Les éléments financiers de la concession	206

Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF **211**

Concernant la mission confiée à Enedis,



Philippe
MALAGOLA -
Directeur Enedis
dans l'Hérault

Dans cette période de renouvellement des contrats de concession, ce **compte-rendu d'activité annuel** est un moment privilégié d'échanges, et constitue un socle essentiel pour partager les grands enjeux de la distribution publique d'électricité, et plus largement de la transition énergétique.

Nous avons renouvelé sur le territoire national en 2018 près de 60 contrats de concession, montrant ainsi la force du modèle et les relations de confiance et de transparence avec les autorités organisatrices de distribution d'électricité. En 2019, ce sont près de 100 contrats supplémentaires que nous ambitionnons de renouveler.

Vous trouverez dans ce CRAC les **temps forts de l'année 2018** ainsi que toutes les informations relatives à l'accomplissement de nos missions sur votre concession, conformément aux dispositions du cahier des charges.

Dans un contexte de contraintes économiques importantes, renforçant les attentes des populations et des élus pour l'excellence du service public de distribution d'électricité, Enedis a réaffirmé son engagement de servir au mieux les clients et de poursuivre les investissements importants sur le réseau électrique.

Ainsi, **la satisfaction des clients**, particuliers, professionnels, collectivités locales ou entreprises, a été maintenue à un niveau élevé sur votre concession en 2018.

Cette année a aussi été marquée par **un maintien des investissements** sur le réseau en France. Ils s'élèvent à 4 milliards d'euros avec notamment **l'accélération du programme Linky** (710 millions d'euros) et un poids important des investissements de **renforcement et de modernisation des réseaux** (1,1 milliards d'euros). En dix ans, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont ainsi plus que doublé.

Avec plus de 1 000 implantations dans les territoires, Enedis incarne les valeurs de proximité, d'engagement, de professionnalisme et de solidarité qui fondent le lien de confiance entre ses 39 000 salariés et les 35 millions de clients à travers toute la France.

Dans l'Hérault en 2018, le programme Reveo a été mené à bien, permettant à Enedis de raccorder les bornes de recharges publiques pour véhicules électriques, tout en offrant un maillage urbain et rural sur l'ensemble du territoire départemental. De plus, l'accompagnement des projets d'autoconsommation comme à Prémian, l'innovation, la recherche ainsi qu'une meilleure expertise font d'Enedis dans l'Hérault un partenaire incontournable pour envisager les réseaux de demain et toujours mieux accompagner les collectivités dans leurs projets.

Au nom de **tous les agents d'Enedis** dans l'Hérault, je vous assure de notre engagement pour agir au quotidien au service de notre territoire, de ses habitants et de son économie.

Concernant la mission confiée à EDF,

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée sur votre territoire

Dans un environnement de concurrence accrue, nous conservons **la confiance de nos clients** soutenue par l'engagement de nos équipes qui s'attachent à rendre un service de qualité avec le souci constant de s'améliorer.

En 2018, EDF a poursuivi ses efforts pour offrir à ses clients une haute **qualité de service**, alliant le meilleur du numérique en offrant un large éventail de fonctionnalités proposées aux clients et **une relation humaine**, disponible et à l'écoute, incarnée par les conseillers client de **nos Centres de Relation Client, tous implantés en France.**

Nous accompagnons également les collectivités territoriales notamment dans leur **volonté de lutter contre la précarité énergétique** à travers de **nombreuses collaborations** avec les travailleurs sociaux, les centres communaux d'action sociale et le tissu associatif.

L'année 2018 a été celle de **la généralisation** à l'ensemble du territoire national **du chèque énergie**, qui remplace la tarification sociale de l'énergie (TPN en électricité). Nos équipes se sont fortement mobilisées auprès des acteurs du monde social dans les territoires pour expliquer le dispositif et en faciliter son utilisation.

Dans le contexte social actuel, nous devons rester plus que jamais attentifs à la situation des personnes les plus fragiles. Nos priorités : éviter l'aggravation de la facture énergétique

et veiller à ce que l'accès aux droits soit garanti pour tous.

Les clients de votre concession bénéficient de **l'expertise des conseillers d'EDF** pour les accompagner au quotidien et, en cas de difficultés financières pour le règlement de leur facture, par l'intermédiaire des services sociaux des collectivités compétentes de votre territoire.

Le Conseil d'État s'est prononcé sur le tarif réglementé de vente en électricité en confirmant qu'un tarif réglementé de vente en électricité répond à **un motif d'intérêt général**. Plus précisément, dans un contexte de forte volatilité des prix de marché et s'agissant d'une énergie non substituable qui constitue un bien de première nécessité, l'existence du tarif est justifiée : le tarif permet de **garantir aux consommateurs un prix de l'électricité plus stable que les prix de marché.**

A vos côtés, nous nous attachons à faire converger **développement du territoire, transition énergétique bas carbone et maîtrise de la facture** des consommateurs dans un esprit d'égalité de traitement des clients et de solidarité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce compte-rendu et me tiens à votre disposition avec nos équipes pour vous le présenter.



Jean-Pierre
LORILLOT
Directeur
Développement
Territorial

Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale gérée en toute indépendance, et à EDF.

CES DEUX MISSIONS CONSTITUTIVES DU SERVICE CONCÉDÉ SONT :

1 - Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Ces activités sont financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2 - La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente (TRV).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, seuls les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA peuvent bénéficier des tarifs réglementés, et sur ce périmètre, les TRV sont mis en extinction pour les sites des grandes entreprises depuis le 1^{er} août 2018 (cf. 2.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente associées sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives. Les dernières évolutions sont intervenues en juillet et décembre 2018 (cf. 3.2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).



L'organisation du système français du service public de l'électricité s'articule autour de deux échelons

AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacun pour la partie des installations qu'il exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession. Il traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission. Le présent document constitue ce compte-rendu d'activité pour l'exercice 2018.

LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION

Le renouvellement des contrats de concession est mis en œuvre sur la base d'un nouveau modèle national établi par Enedis et EDF avec la FNCCR et France urbaine en 2017. Dès 2018, des renouvellements de contrats de concession ont pu être finalisés et de nouvelles négociations ont été engagées, dans la perspective de renouveler l'ensemble des contrats en cours avant fin 2021. Au 31 décembre 2018, près de 60 contrats de concession ont été signés sur la base du nouveau modèle. En outre, une soixantaine d'autorités concédantes, des syndicats départementaux pour la plupart, se sont d'ores et déjà engagées formellement à renouveler leur contrat sur cette base, au plus tard en 2021.

Pour la mission de développement et l'exploitation du réseau public

Organisation d'Enedis

L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution.

Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

La législation communautaire et nationale impose à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire, mais Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. L'entrée en vigueur de TURPE 5 bis HTA-BT en 2018 a vu ces dispositifs renforcés.

La législation, la recherche d'efficacité et de la satisfaction des clients, ainsi que la préparation de l'avenir (à titre d'illustration, le déploiement du compteur Linky™) conduisent Enedis à adapter en permanence son organisation opérationnelle. Ainsi, Enedis s'est structurée depuis 2012 autour de 25 Directions régio-

nales ancrées dans les territoires, au plus près des clients et des autorités concédantes. Afin de renforcer cette proximité et cette légitimité, issue de la relation avec chaque autorité concédante, le Directoire d'Enedis a décidé en janvier 2016, de faire de chacune de ces Directions régionales un centre de responsabilité opérationnel. Chacune de celles-ci lui rend compte directement, notamment afin d'accentuer la capacité d'Enedis à prendre en compte les signaux, ainsi que les innovations des territoires, dans les politiques nationales et la feuille de route de l'entreprise.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis et de la satisfaction de toutes ses parties prenantes. Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.



VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
Philippe Malagola	Directeur Enedis dans l'Hérault	04 67 69 80 11
Patrick Baille	Délégué Enedis dans l'Hérault	04 67 69 83 04
Jean-Claude Louvet	Interlocuteur privilégié auprès des élus et collectivités	04 67 69 78 15

Pour la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Organisation d'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par la Direction Commerce d'EDF, organisée autour d'une direction nationale et de directions commerciales régionales.

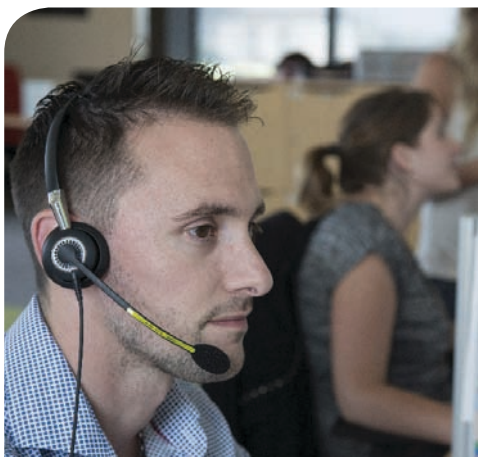
La Direction Commerce recouvre deux directions de marchés :

- la direction du marché des clients particuliers gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu résidentiel (ménages) ;
- la direction du marché d'affaires gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu non résidentiel (professionnels, entreprises et collectivités territoriales).

L'organisation de la Direction Commerce est décentralisée en s'appuyant sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR et animés par la Direction Collectivités. Cette dernière direction est l'interlocutrice des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par la Direction Commerce pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.



Ainsi, la Direction Commerce recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer à ces derniers des outils Internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les Centres de Relation Clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ EDF

Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
Jean-Pierre LORILLOT	Directeur de Développement Territorial	06 30 51 25 25
Virginie NAOUR	Référent Concessions	04 91 08 65 09

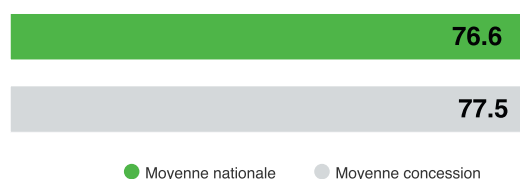
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

La qualité de desserte

Critère B hors RTE (en min)

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT, HORS INCIDENTS RTE (en min)

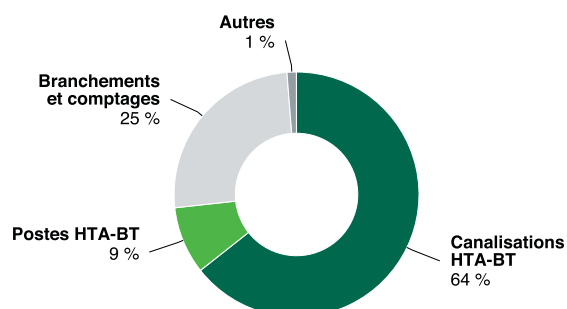


Les investissements et le patrimoine

INVESTISSEMENTS ENEDIS SUR LA CONCESSION (k€)

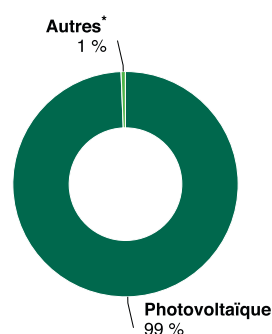


RÉPARTITION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES OUVRAGES



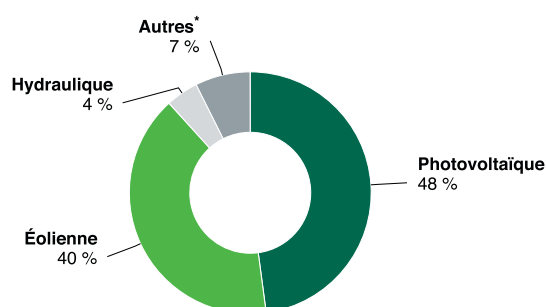
Les producteurs sur la concession

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS



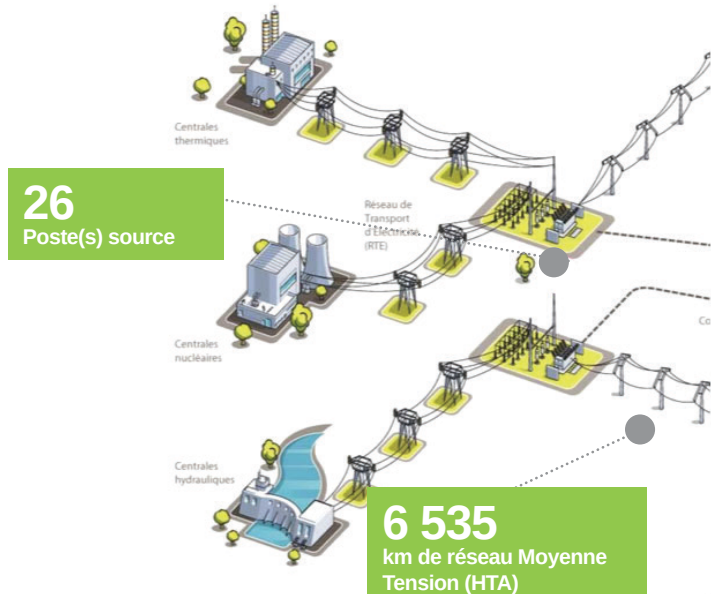
* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

RÉPARTITION DE LA PUISSANCE DES PRODUCTEURS



* Cogénération, biomasse...

Réseau de distribution publique d'électricité: Les chiffres clés



Raccordements à la concession

RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION NEUVES RÉALISÉS



- Raccordements sans adaptation de réseau
- Raccordements avec adaptation de réseau

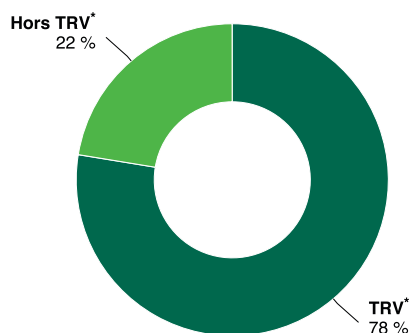
RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION NEUVES RÉALISÉS



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

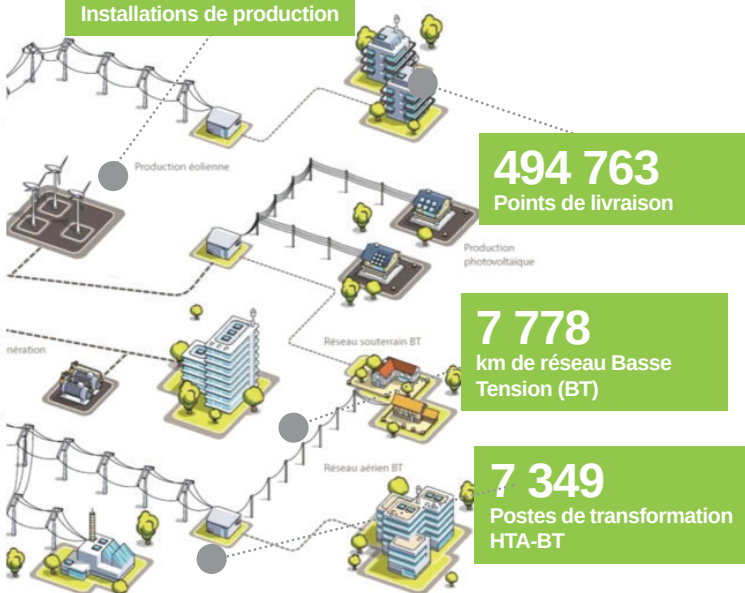
Nombre de consommateurs

RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS



* Tarifs réglementés de vente

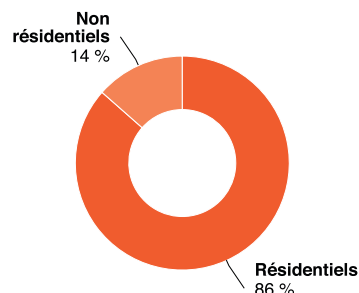
9 142
Installations de production



La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Les clients Tarif Bleu

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DES CLIENTS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL



SOUSCRIPTIONS DANS L'ANNÉE TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



RÉSILIATIONS DANS L'ANNÉE TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



La mensualisation

CLIENTS MENSUALISÉS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



La facturation électronique

CLIENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2018 (CONCESSION)		
	Nombre	Puissance délivrée*
Total	9 142	454 020
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	9 084	217 506
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	28	183 283
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	23	19 752
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	7	33 479

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

TOTAL DES CLIENTS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	488 724	494 763	1,2%
Énergie acheminée (en kWh)	3 818 417 827	3 988 682 424	4,5%
Recettes d'acheminement (en €)	153 044 521	162 953 903	6,5%

TOTAL DES CLIENTS BT AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE ≤ 36 KVA (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	483 846	489 804	1,2%
Énergie acheminée (en kWh)	2 580 492 784	2 720 664 460	5,4%
Recettes d'acheminement (en €)	118 617 157	127 670 684	7,6%

TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST > 36 KVA (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	3 980	4 054	1,9%
Énergie acheminée (en kWh)	476 997 450	487 954 399	2,3%
Recettes d'acheminement (en €)	19 614 716	20 381 672	3,9%

TOTAL DES CLIENTS HTA (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	898	905	0,8%
Énergie acheminée (en kWh)	760 927 593	780 063 565	2,5%
Recettes d'acheminement (en €)	14 812 648	14 901 547	0,6%

Les clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente sur le territoire de la concession

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Le sigle 's' remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

TARIF BLEU (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	397 221	383 625	-3,4%
Énergie facturée (en kWh)	2 066 939 694	1 893 595 605	-8,4%
Recettes (en €)	217 447 306	205 488 324	-5,5%

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	363 624	351 364	-3,4%
Énergie facturée (en kWh)	1 802 009 379	1 637 852 754	-9,1%
Recettes (en €)	189 084 916	177 427 594	-6,2%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	33 597	32 261	-4,0%
Énergie facturée (en kWh)	264 930 315	255 742 851	-3,5%
Recettes (en €)	28 362 390	28 060 730	-1,1%

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1).

SATISFACTION DES CLIENTS (NATIONAL)

	2017	2018	Variation (en %)
Clients résidentiels	89%	88%	-1%
Clients non résidentiels	91%	89%	-2%

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6).

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS ÉCRITES* DES CLIENTS PARTICULIERS (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	95,0%	94,8%	-0,3%

* Courrier et Internet.



**COMPTE-RENDU
DE L'ACTIVITÉ
D'ENEDIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
ET L'EXPLOITATION
DU RÉSEAU PUBLIC
DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ SUR
VOTRE TERRITOIRE**



1. La présence d'Enedis sur votre territoire 16

- 1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019 16
- 1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019 24
- 1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité 28
- 1.4. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit et de la fibre optique 32

2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité 34

- 2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis 34
- 2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2018 42
- 2.3. Perspectives et enjeux 52

3. Enedis, une priorité clients affirmée 56

- 3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients 57
- 3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique 58
- 3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multi-canal 63
- 3.4. L'installation des compteurs communicants 68
- 3.5. La facilitation des démarches de raccordement 74
- 3.6. Perspectives et enjeux 77

4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession 80

- 4.1. Les éléments financiers de la concession 80
- 4.2. Les informations patrimoniales 101
- 4.3. Les flux financiers de la concession 109

1. La présence d'Enedis sur votre territoire

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires. À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019

L'ANNÉE 2018 EN QUELQUES DATES



Stand Linky

Enedis à la rencontre des collégiens et lycéens de la région

Le **27 mars**, dans le cadre de la Semaine de l'industrie et de la Journée Académique de l'énergie, Enedis était présente au lycée Léonard de Vinci à Montpellier.

Les élèves des collèges et lycées de toute la région ont pu se rendre à cette journée et découvrir notre entreprise à travers :

- Des sessions de présentation de l'entreprise
- Deux conférences sur la féminisation des métiers techniques
- Un stand Linky pour montrer le fonctionnement

technique, la modernisation des réseaux et les métiers numériques

Enedis est très active dans la présentation de ses métiers, notamment avec les Missions locales, Pole emploi, Cap emploi et les structures scolaires. Le but premier est de mettre en valeur ses métiers mais également de montrer aux femmes que les postes techniques leur sont ouverts, que la mixité est une des valeurs importantes de l'entreprise.

La rectrice de la région Occitanie était également présente pour découvrir nos présentations. Une présence notable qui souligne le caractère primordial de ce genre d'événements.

En Languedoc-Roussillon, Enedis a recruté 23 CDI et 36 alternants en 2018, il est important que tous et toutes puissent accéder à ces postes, notamment grâce aux formations pour s'adapter aux métiers spécifiques.

Les députés de l'Hérault rencontrent Enedis à Montpellier

Le **6 avril** dernier des députés de l'Hérault étaient présents sur le site de Montpellier pour échanger avec Enedis sur la Transition énergétique et les territoires.

Les députés présents étaient Patricia Miralles (1^{ère} circonscription) et Nicolas Démoulin (8^{ème} circonscription). Les députés représentés étaient Patrick Vignal (9^{ème} circonscription) et Coralie Dubost (3^{ème} circonscription).



Réunion de travail dans les locaux d'Enedis à Montpellier

Les thèmes abordés lors de cette rencontre étaient les suivants :

- Le fonctionnement du réseau électrique
- Le contexte français de la distribution de l'énergie électrique
- La transition Énergétique en France : le développement des Energies Renouvelables, les Smart grids et Smart Cities, le compteur communicant Linky, la mobilité électrique
- L'autoconsommation

De nombreuses questions ont illustré l'intérêt porté par les participants au système électrique et ses évolutions.

Enedis à la rencontre des élus de l'Hérault

Attachée à des relations de proximité, l'équipe d'Enedis dans l'Hérault a convié les Maires et les représentants des collectivités du département à une réunion d'échanges et de partages le **vendredi 8 juin** à Pézenas.

Les représentants des collectivités locales héraultaises ont pu bénéficier des thèmes abordés :

- Un service public de proximité : l'Espace Collectivités, l'application Enedis à mes côtés, l'Open Data...
- La gestion de crise à Enedis ainsi que la FIRE, la force d'intervention spéciale activée lors d'événements de grande ampleur autrement appelée « Les pompiers de l'électricité »
- Linky : état du déploiement et Comment reconnaître le Vrai du Faux.



Le forum a aussi été marqué par la démonstration mise en place de matériels mis en place par nos agents d'exploitation du réseau lors d'interventions d'urgence.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Convention avec l'AMF

Le **21 novembre**, lors du Congrès des Maires à Paris, une convention de partenariat entre l'AMF 34 et Enedis a été signée par M. Bilhac – Président de l'AMF 34 – et M. Malagola – Directeur Enedis dans l'Hérault. Celle-ci prévoit plusieurs axes de coopération autour de la distribution d'électricité dans l'Hérault dans le but de faciliter l'échange et l'information entre les collectivités locales et le distributeur.



Au centre : M. Bilhac - Président de l'AMF 34 et M. Malagola - Directeur Enedis Hérault, entourés de gauche à droite de MM. Louvet et Garach, interlocuteurs privilégiés Enedis Hérault, M. Charzat, Directeur régional Enedis LR, Mme Dahomé, Chef de cabinet Enedis LR et Mme Couderc-Moneron, Directrice de l'AMF 34.

Enedis au Forum des ENR Energaïa

Les **11 et 12 décembre**, Enedis était présente au Forum Energaïa qui s'est tenu au Parc des Expositions de Montpellier, en présence de la région Occitanie et de l'ADEME.

Enedis a présenté Smart Occitania, le réseau électrique rural «intelligent», mais aussi Linky. Plusieurs syndicats d'énergie régionaux ont assisté aux présentations, ainsi que la Métropole de Montpellier et des communes du département de l'Hérault.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

1er site d'autoconsommation collective à Premian

L'autoconsommation, de quoi s'agit-il ? L'idée, c'est de consommer l'énergie que l'on produit. Ils sont plus de 25 000 foyers en région Languedoc-Roussillon à avoir fait le choix de produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques ; près de 2000 d'entre eux ont décidé de consommer tout ou partie de leur propre production. (Chiffres établis à la fin du 3e trimestre 2018).

Un phénomène qui intéresse également les collectivités à l'image de l'initiative de la commune de Premian dans le département de l'Hérault. Un des tous premiers projets d'autoconsommation dite « collective » où très prochainement, l'électricité produite à partir des panneaux solaires installés sur le toit

du centre culturel de la commune sera répartie et consommée localement par des logements, des bâtiments communaux et commerciaux.

C'est tout naturellement qu'Enedis accompagne la commune de Premian dans ce magnifique projet, très innovant, un des premiers en France.

Enedis s'associe à « l'Opération Grand Site » pour valoriser le site de Minerve

Depuis quelques années, le Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV) porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian », afin de valoriser et préserver ce territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale.

Dans ce cadre, le PHLV a sollicité ses différents interlocuteurs et partenaires afin que chacun puisse contribuer à l'amélioration de ce site, le but étant d'obtenir le label « Grand Site de France ».

Enedis, distributeur d'électricité national et local, a répondu favorablement à ce programme. En effet, Enedis a mis en place un programme d'investissement pluri-annuel sur le secteur de l'OGS, afin d'améliorer la qualité d'électricité distribuée ainsi que la qualité paysagère.

Pour cela, plusieurs projets ont vu le jour : la restructuration du secteur « Mailhac / Velieux » entre 2015 et 2017 tout d'abord. Le but étant d'enfouir un tronçon de lignes haute tension (HTA), afin d'améliorer la qualité de service.

En 2017, Enedis s'est lancée dans un nouveau projet : la restructuration du réseau HTA de la commune de Minerve, comprenant la suppression de la ligne aérienne traversant le Brian.

Le support béton reliant cette ligne au versant du Brian est déposé, signe fort de la valorisation du patrimoine de Minerve. Ce projet améliore grandement la beauté de la Cité, mais améliore également la qualité de service aux minervois.

Enfin, courant 2018, un autre projet d'Enedis verra le jour : la restructuration du secteur entre Olonzac et Azillanet, en passant par Cesseras, Beaufort et Oupia. Il s'agira là de supprimer 14 kilomètres de lignes HTA aériennes, ainsi que 150 poteaux, et de mettre en place le réseau en souterrain afin d'améliorer la qualité de desserte ainsi que le paysage de ce secteur.

Au total, Enedis investit plus de 3 millions d'euros sur le territoire de l'Opération Grand Site. Ces projets mettent en évidence la présence d'Enedis dans les territoires, ainsi que son attachement à satisfaire ses clients en apportant une qualité de service en constante amélioration.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les jeunes de St Geniès de Fontedit embellissent le Poste de transformation

Un poste de distribution publique a été mis en valeur sur la commune de St Geniès de Fontedit, grâce au partenariat entre Enedis et le Service Jeunesse de la commune. Le travail a été réalisé par le groupe de jeunes qui ont participé au stage de GRAFF, à St Geniès de Fontedit.



AUTRES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT OU PARRAINAGE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Une belle inauguration a eu lieu le 16 mars pour célébrer la fin du déploiement des bornes ReveoCharge sur le département.

Cette rencontre a eu lieu sur le territoire de la Domitienne, Communauté de communes en Biterrois, une collectivité résolument tournée vers l'éco mobilité avec 8 bornes installées dont une rapide sur Vendres. Les bornes sont alimentées par de l'énergie 100% verte !

Enedis en charge des travaux de raccordements aux réseaux électriques accompagne tout naturellement Hérault Energies dans cette démarche.



Etaient présents : Le Président du Conseil Départemental de l' Hérault, Kleber Mesquida ; l'Etat au travers de l' Ademe, financeur du projet Reveo et représenté par le Sous-préfet de Beziers, Christian Pouget ; le maire de Mairie de Vendres et les élus de la Domitienne ; Enedis et Hérault Energies.



Une navette électrique à Béziers

L'Autonom Shuttle© (navette autonome), développée par Navya, circule sur des rails imaginaires grâce à des capteurs et « fonce » à une vitesse maximum de 15km/h. Cette expérimentation totalement gratuite a été mise en place sur une durée de deux mois (du 1^{er} Juillet au 09 Septembre). Elle a permis de susciter la curiosité des passants et de montrer les nouvelles possibilités de transports. Elle a fonctionné tous les jours de la semaine entre 10h et 18h. Un opérateur

était à bord afin d'expliquer le fonctionnement et en prendre éventuellement les commandes.

Michel Ramondou, chargé du pilotage des grands projets de la ville de Béziers, indique dans Midi Libre que *« Le but du jeu, c'est de voir que ça existe, que les gens se l'approprient au niveau d'un espace piétonnier. C'est vraiment une expérimentation qui, dans les années à venir, va se développer, nous en sommes convaincus. »* L'innovation dans la mobilité est donc en plein essor et Enedis l'a compris avec la signature de ce partenariat participatif.

La Maison des Services de Frontignan fête ses 1 an

La maison des services au public de Frontignan a fêté son 1^{er} anniversaire en octobre dernier. Cette structure répond à un véritable besoin de la population, un besoin d'aide administrative et de relations humaines. Enedis en est l'un des 4 partenaires, et était présente pour fêter la réussite de ce projet : au total, un millier de personnes s'y sont rendus, avec 98% de satisfaction chez les bénéficiaires.



Rallye Aicha des Gazelles 2018 : Enedis partenaire de l'équipe pionnière des E-Gazelles d'Occitanie !

Delphine Miquel et Mélanie Mor, deux héraultaises dynamiques et audacieuses, se sont élancées le 21 mars dernier pour effectuer le rallye des Gazelles à bord d'un véhicule électrique, une première dans le cadre de cette aventure humaine et technique dans le désert marocain.

A travers son activité de gestionnaire de réseau de distribution électrique, Enedis est très impliquée dans le développement de la mobilité électrique en France. En effet, Enedis raccorde les bornes de recharge installées sur le territoire tout en optimisant leur implantation. Son rôle est également de garantir la capacité du réseau à mettre à disposition la puissance requise pour la recharge, par exemple en proposant des solutions de pilotage intelligent de la recharge. Pour la première fois cette année, 5 équipages du Rallye tentent l'aventure en voiture électrique... une démarche inédite qui permettra d'améliorer encore le dispositif pour les prochaines éditions. Enedis retrouve ici le tempérament pionnier et la recherche d'innovation qui l'anime au quotidien pour apporter des solutions au service de tous ses clients.

Cette course 100% féminine met en avant des valeurs qui font échos à celles d'Enedis. L'entreprise s'engage en effet de longue date pour l'égalité professionnelle femmes/hommes en facilitant l'accès des femmes aux métiers techniques. A l'image de Delphine et Mélanie qui tentent cette expérience nouvelle qui fera appel à leur résistance physique, à la gestion du stress, à la maîtrise technique du véhicule et des cartes..., Enedis rappelle aux jeunes filles et aux femmes qui sont tentées par l'aventure Enedis que tous ses métiers, y compris techniques, leur sont ouverts.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LA SÉCURITÉ DES TIERS ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR ÉLECTRISATION

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques de distribution publique, Enedis déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs, en s'appuyant notamment sur les ressources et réseaux locaux.

Des rendez-vous de la Sécurité organisés à Enedis

Enedis a organisé sur son Campus, situé à Frontignan, une nouvelle édition des "Rendez-vous de la sécurité". Durant 4 jours, 1 500 participants ont pu participer à 12 ateliers dédiés à la sécurité, aux métiers et aux dernières innovations sur le réseau. Les techniciens Enedis proposaient des démonstrations grandeur nature et notamment une ascension avec le camion nacelle. Les participants pouvaient également prendre part au test très impressionnant de la cabine court-circuit, qui vise à sensibiliser les professionnels et le grand public aux risques électriques. Un autre atelier encore, parmi d'autres, permettait de découvrir en quoi les drones facilitent et améliorent la maintenance du réseau électrique. La formation et la professionnalisation étant un élément clé pour Enedis, l'évènement se déroule sur le campus de Frontignan, qui accueille chaque année plus de 1 000 stagiaires qui deviennent les professionnels du réseau électrique.

LA CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE LOCALE

En 2018, sur l'Hérault, le volume d'achats représente 30,5 millions d'euros. 2 millions d'euros ont été investis dans l'élagage, 19,5 millions pour des travaux sur le réseau électrique.

Cela correspond à 272 emplois. Enedis reste un acteur économique local toujours important et présent dans l'Hérault.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2019

Ensemble pour la mobilité électrique

La mobilité électrique, enjeu environnemental et sociétal majeur, est un levier incontournable de la transition énergétique. Dans un contexte favorable au déploiement à grande échelle des véhicules électriques, Enedis lance un programme pour porter son ambition «Mobilité Electrique».

La voiture devient un objet intelligent du futur. Et la voiture électrique se présente comme une solution incontournable de la transition énergétique :

- l'Occitanie souhaite devenir la 1ère région à énergie positive d'ici 2050. Cela implique de réduire ses consommations d'énergie et de privilégier les énergies renouvelables.
- notre orientation vers smartcities et villes de demain, rend préférable l'utilisation de modes de transport avec une faible émission de CO2,
- les nouvelles technologies mises en place permettent la production et le stockage de l'énergie, ainsi que la gestion des pointes de consommation par le client final.

La mobilité électrique est donc un nouveau terrain de conquête pour Enedis en 2019.

Visite site Enedis

Par ailleurs, localement, Enedis organisera une visite de l'Agence de Conduite régionale à Nîmes, afin d'expliquer au personnel d'Hérault Energies comment le réseau est piloté à distance par les agents d'Enedis.

1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019

L'ANNÉE 2018 EN QUELQUES DATES

TIP SEPA : un nouveau moyen de paiement pour les clients

Depuis le **24 janvier**, Enedis propose à ses clients un nouveau moyen de règlement de leurs factures : le paiement TIP SEPA, en remplacement du coupon-chèque institué en 2008. Mis en place dans le cadre du Système européen de paiements ou *Single european payments area (SEPA)*, le TIP SEPA, proposé à tous les clients qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique, élargit l'offre de moyens de paiement et facilitera à terme les règlements à distance. Tous les clients d'Enedis peuvent bénéficier de ce nouveau mode de paiement qui est une première étape vers l'harmonisation de l'ensemble des moyens d'encaissement de l'entreprise.

L'open data d'Enedis : faciliter l'accès aux données et augmenter la finesse des informations publiées

En qualité de gestionnaire de réseaux et opérateur de données, Enedis poursuit son action dans le domaine de l'open data. Les bilans de consommation et production gagnent en précision, Enedis propose depuis **mi-mars**, des agrégats de données par commune et par département, ainsi que la distinction entre résidentiels et professionnels. Cette mise à disposition plus complète, intégrant des données INSEE, permet d'aider les territoires à mieux définir leurs politiques énergétiques, notamment leur Plan climat air énergie territoires (PCAET). Des outils à vocation pédagogique ont été mis en ligne sur le site internet d'Enedis sur la page consacrée à l'open data <https://www.enedis.fr/open-data> ; et le site open data <https://data.enedis.fr/> dédié aux développeurs d'applications et utilisateurs de données est désormais plus ergonomique.

Mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

La protection des données personnelles de ses 36 millions de clients et de ses 38 700 collaborateurs est un enjeu fort pour Enedis. Face aux attentes croissantes, Enedis est mobilisée pour respecter la législation sur la protection des données personnelles renforcée par le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ce nouveau règlement européen, entré en application le **25 mai**, a pour ambition de permettre aux entreprises européennes de développer leurs activités numériques dans un contexte juridique égalitaire et compétitif. Complétant la loi « Informatique et libertés », le RGPD renforce les règles de protection des droits et libertés des personnes sur leurs données à caractère personnel (DCP) et la responsabilisation des acteurs traitant des données.

Comité du Système de la Distribution Publique d'Électricité (CSDPE)

Le Comité du Système de Distribution Publique d'Électricité (CSDPE), institué par l'article 153 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a pour mission d'examiner la politique d'investissement notamment de la société gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité Enedis, ainsi que des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité. Le CSDPE a notamment validé le **21 juin** le format de présentation, commun à tous les

maîtres d'ouvrages, des programmes prévisionnels des investissements des conférences loi NOME, qui doit encore faire l'objet d'un arrêté ministériel.

Entrée en vigueur du TURPE 5bis au 1^{er} août 2018

Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité dit TURPE 5 HTA-BT, entré en vigueur le 1^{er} août 2017, a été annulé partiellement par le Conseil d'État le 9 mars 2018 au motif qu'il rémunérerait de façon inadaptée certains investissements financés par Enedis. A la suite de cette décision, la délibération de la CRE du 28 juin 2018 a défini un nouveau tarif dit TURPE 5bis HTA-BT qui est entré en vigueur le **1^{er} août** pour une durée d'environ 3 ans. Compte tenu, d'une part, des conséquences de la décision du Conseil d'État et d'une révision à la baisse du taux prévisionnel d'imposition sur les sociétés (effet à la hausse de +0,06 %) et, d'autre part, de la prise en compte des montants qui auraient résulté de l'évolution au titre de l'inflation et de l'apurement du solde du CRCP (compte de régulation des charges et des produits) au 1^{er} janvier 2018 (effet à la baisse de -0,27 %), le TURPE a évolué en moyenne de -0,21 % au 1^{er} août 2018. S'agissant des autres éléments du tarif, notamment le cadre de régulation et la structure du tarif, le TURPE 5bis HTA-BT reprend ceux initialement définis dans le cadre du TURPE 5 HTA-BT.

Publication de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (dite «loi ESSOC»)

La loi pour un État au service d'une société de confiance a été publiée au *Journal officiel* le **11 août**. Son article 59 modifie l'article L. 342.2 du Code de l'énergie et permet désormais aux producteurs, comme aux consommateurs, sous certaines conditions (entreprises agréées par Enedis notamment) de réaliser à leurs frais les travaux de leur raccordement. Les modalités d'application de ces nouvelles dispositions ont été fixées par le décret n° 2019-97 du 13 février 2019 pris pour l'application de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie.

Publication de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite «loi ELAN»)

Les colonnes montantes électriques sont les ouvrages électriques qui acheminent l'électricité entre le réseau public de distribution d'électricité (aval du coupe-circuit principal) et les compteurs individuels des différents consommateurs ou producteurs situés au sein d'un même immeuble ou de bâtiments séparés construits sur une même parcelle cadastrale.

L'article 176 de cette loi, publiée le **24 novembre**, clarifie le régime juridique de ces ouvrages électriques. Les colonnes montantes électriques mises en service avant la publication de la loi appartiennent au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD) à l'issue d'un délai de deux ans, pendant lequel les propriétaires ou copropriétaires des immeubles dans lesquels sont situés ces ouvrages peuvent :

- notifier à Enedis l'acceptation du transfert définitif au RPD desdits ouvrages, qui prend alors effet à compter de la notification. Le transfert est effectué à titre gratuit, sans contrepartie pour le gestionnaire de réseau ;
- revendiquer la propriété de ces ouvrages, sauf si Enedis ou l'autorité concédante apporte la preuve que lesdits ouvrages appartiennent déjà au RPD.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les colonnes montantes électriques mises en service à compter de la publication de la loi appartiennent au RPDE. Enedis n'est tenue à aucune obligation financière liée aux provisions pour renouvellement des colonnes montantes électriques ainsi transférées au RPD.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : l'avantage décisif des réseaux électriques

Le **27 novembre**, le Gouvernement a présenté sa feuille de route énergétique pour les 10 ans à venir. Cette programmation pluriannuelle de l'énergie sert ainsi une ambition : parvenir à la neutralité carbone en 2050 en agissant notamment sur la production d'énergie, la rénovation thermique et les transports. Des domaines dans lesquels Enedis joue un rôle essentiel tant sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (multiplication par trois de la production d'énergie éolienne et par cinq de la production photovoltaïque à l'horizon 2030), que sur la mobilité électrique (4,8 millions de véhicules électriques en 2028 avec une étape d'ici 2023 de 100 000 bornes de charges accessibles pour 1,2 million de véhicules) ou encore sur l'efficacité énergétique (apports des compteurs Linky™ pour mettre en œuvre les programmes de rénovation thermique et identifier les priorités). Les perspectives de la PPE confirment les trajectoires d'investissements prises par Enedis.

53 000 compteurs communicants bientôt installés au Caire

Enedis, riche de son expérience acquise lors du déploiement du compteur communicant Linky™ en France, exporte son expertise à l'étranger. L'entreprise intervient dans le cadre d'un appel d'offres pour le déploiement de plus de 50 000 compteurs communicants en Égypte, en collaboration avec les fabricants de compteurs Sagemcom et Global Tronics. **Fin décembre**, la 1^{re} phase de démonstration de faisabilité sur 500 compteurs a été finalisée. Enedis apporte son appui sur l'expertise technique, la formation des poseurs et le management du déploiement des compteurs communicants, lui permettant ainsi d'accroître sa notoriété et son image à l'international. Plus de 700 millions de compteurs communicants sont actuellement installés dans le monde, ce nombre devrait atteindre 1,5 milliard en 2021.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2019

Projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 2018 et débattu au Sénat en Commission spéciale et en séance publique en janvier 2019, le projet de loi « PACTE » a pour objet de « *relever un défi majeur, celui de la croissance des entreprises, à toute phase de leur développement, pour renouer avec l'esprit de conquête économique* » et pour cela, de transformer le modèle d'entreprise français pour « *l'adapter aux réalités du XXI^e siècle* ». Certaines de ses dispositions, si elles étaient adoptées, impacteraient les activités d'Enedis, dont notamment le projet d'article 52 *bis* A qui permettrait à la CRE ou à la DGEC d'accorder des dérogations aux conditions d'accès aux réseaux et à leur utilisation pour mener à bien un déploiement expérimental de réseaux et d'infrastructures électriques intelligents.

Projet de loi d'orientation des mobilités (LOM)

Présenté en Conseil des ministres fin novembre 2018, le projet de loi « LOM » examiné dès le mois de février 2019 au Sénat, est dimensionnant pour l'ambition « Mobilité électrique » de la France et a des incidences significatives en termes de raccordement des IRVE pour Enedis, notamment en matière de planification du déploiement de ces infrastructures.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Enedis s'implique depuis longtemps en faveur de la préservation de l'environnement.

L'activité d'exploitant du réseau public de distribution d'électricité est un formidable outil pour faciliter la transition énergétique et répondre aux défis liés au changement climatique. Elle est fortement impactée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au total, 95 % des énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution.

Par ailleurs, Enedis cherche au quotidien à réduire l'empreinte carbone de ses activités métiers et à limiter les risques environnementaux et leurs conséquences humaines, financières et sur la biodiversité.

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin d'année 2018 par :

- 1,37 million de km de réseau (HTA + BT) dont 48 % en souterrain (649 797 km), décomposé en :
 - 644 901 km de réseau HTA dont 50 % en souterrain (319 782 km),
 - 721 000 km de réseau BT, dont 91 % en technique souterraine ou torsadée (659 257 km).

Le réseau BT se décompose lui-même en :

- aérien BT fil nu à hauteur de 9 % (61 744 km),
- aérien BT torsadé pour 46 % (329 241 km),
- souterrain BT à hauteur de 46 % (330 015 km).

LES TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉSEAUX RÉALISÉS SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

TRAVAUX RÉALISÉS EN TECHNIQUES DISCRÈTES SUR RÉSEAUX HTA ET BT (en %) (CONCESSION)		
	2017	2018
En agglomération	97%	97%
Hors agglomération	93%	86%
En zone classée	100%	100%
Total	95%	93%

LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Pour l'année 2018, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés s'est élevée à **689 413€**.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements listés dans le tableau suivant :

LES PRINCIPALES AFFAIRES ARTICLE 8 EN 2018

	Commune	Montant total concession dépensé en 2018 (€)	Finalité
1	VALRAS-PLAGE	50 000	Environnement
2	VIAS	41 083	Environnement
3	BOISSERON	40 095	Environnement
4	VILLETTELLE	38 916	Environnement
5	BALARUC-LES-BAINS	35 490	Environnement
6	VIC-LA-GARDIOLE	34 984	Environnement
7	VALERGUES	34 695	Environnement
8	SAINT-JULIEN	34 318	Environnement
9	ROUJAN	29 370	Environnement
10	BALARUC-LES-BAINS	27 262	Environnement

1. Avenue du Casino Valras- Tranche 2
2. Avenue de Goys Vias
3. Mistral Vieille Poste Boisseron
4. Chemin de Montpellier et Impasse Santoline Villetelle
5. Avenue Bassin de Thau Balaruc les Bains- Phase 1
6. Rue du Calvaire et Plan du Chateau Vic la Gardiole
7. Avenue du Petit Nice Valergues
8. Hameau des Horts St Julien- Tranche 2
9. Rue Montagne Roujan
10. Avenue du Serpentin Balaruc les Bains- Phase 2

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le risque d'électrocution des grands oiseaux est un sujet majeur pour Enedis. Le réseau HTA est en partie aérien et présente un risque pour les oiseaux de grande envergure. L'action d'Enedis s'appuie essentiellement sur des partenariats locaux avec des associations de naturalistes (par exemple la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)) qui connaissent bien ces espèces et leurs milieux naturels. Il s'agit, pour Enedis, de cartographier, avec les partenaires, les zones à protéger, d'identifier les supports dangereux et de définir un plan d'actions : équipements de supports ou de lignes, anticipation d'enfouissement ou de renforcement de lignes et parfois, recherche de compléments de financement.

Ce diagnostic conjoint est un élément de plus pris en compte par Enedis dans ses programmes d'investissements et de maintenance.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et les ONG reconnaissent l'implication d'Enedis dans les plans de sauvegarde des espèces menacées. Ainsi :

- Enedis participe au programme européen LIFE « Gypconnect » qui vise à favoriser le rapprochement des gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées. Ce programme est piloté par la LPO et a été validé par l'Union européenne en 2015.
- Depuis 2012, Enedis met en œuvre un plan d'équipement pour la sauvegarde de l'aigle de Bonelli, en région méditerranéenne, dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) de l'espèce.

Les associations environnementalistes évaluent les actions d'Enedis en faveur de la biodiversité menées dans les régions ayant un fort enjeu avifaune, afin de mesurer les progrès dans la prise en compte des problématiques liées à la biodiversité, dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour mieux protéger la biodiversité. Il en ressort que des progrès notables ont été réalisés en la matière, dont des achats de matériels avifaunes (balises, spirales, tiges anti-oiseaux, coiffes et autres dispositifs), la réalisation de ponts gainés et des chantiers spécifiques d'enfouissement de réseaux.

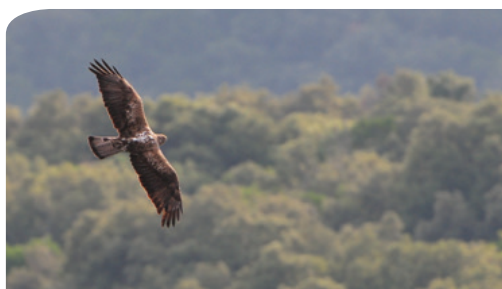
Dans le cadre de sa participation à la Fédération pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), Enedis a soutenu financièrement un jeune chercheur, Fabien Claireau, pour ses recherches sur les discontinuités écologiques et les chiroptères.

En juillet 2018, à l'instar de 40 autres grandes entreprises, Enedis a pris 8 engagements en faveur de la biodiversité (engagement Act4Nature) :

- Contribuer techniquement et financièrement à des programmes de recherche,
- Poursuivre et conforter ses partenariats avec les associations de protection de la nature,
- Créer dans la cartographie, une couche des zones à risques,
- Promouvoir les innovations locales en faveur de la gestion écologique sous les ouvrages et tendre vers le «zéro phyto» (absence d'utilisation de produits phytosanitaires),
- Privilégier l'évitement d'impacts significatifs lors des travaux,

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs d'Enedis aux enjeux de la biodiversité,
- Contribuer à la sensibilisation du grand public,
- Rendre compte annuellement.

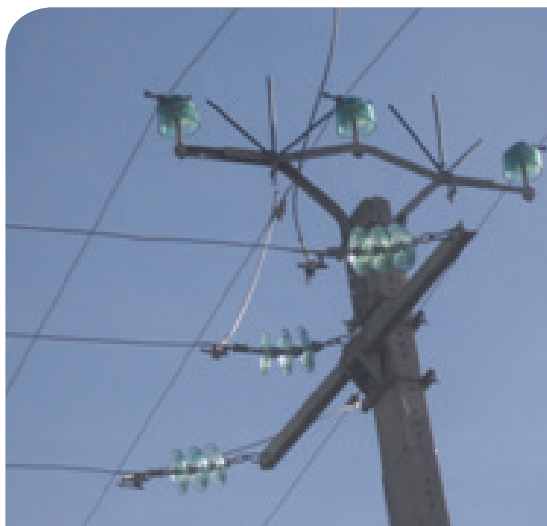
Dans le cadre de la charte Avifaune, dont la signature avec nos partenaires (la Direction Régionale de l'environnement (DREAL), le Conservatoire d'Espace Naturel Languedoc-Roussillon (CEN-LR), le Centre Ornithologique (CO-GARD...), l'Office Nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), a été renouvelée l'été passé, Enedis en Languedoc-Roussillon travaille à la sécurisation de notre réseau aérien.



L'adaptation de nos lignes est primordiale pour limiter leur impact sur les grands rapaces qui vivent dans notre région. En effet, dans nos départements se trouvent de nombreuses espèces d'oiseaux protégés dont en particulier, le Vautour Percnoptère, le Vautour Moine, le Gypaète barbu et bien sûr l'emblématique Aigle de Bonelli. L'aigle de Bonelli est l'espèce de rapace la plus menacée en France et donc prioritaire dans la charte. On dénombre actuellement une trentaine de couples en France dont une quinzaine sur le Languedoc-Roussillon.

Concrètement, le programme travaux AVIFAUNE correspond à environ 100 000 € d'investissement annuel pour la pose de matériels spécifiques tels que les effaroucheurs, ponts gainés et autres perchoirs.

Les travaux sont par ailleurs systématiquement programmés en tenant compte des périodes de nidification de ces oiseaux.



1.4. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit et de la fibre optique

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et des images. Ils participent à la transformation numérique de l'économie française.

Le déploiement de la fibre optique est désormais encouragé par l'ordonnance n° 2016-526 du 28 avril 2016 qui a transposé la directive 2014/61/UE.

Partout sur le territoire national, les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau de distribution publique d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain.

Ainsi, 812 conventions tripartites (entre les opérateurs télécom, les autorités concédantes et Enedis) encadrent l'utilisation des infrastructures électriques exploitées par Enedis pour le domaine aérien et 135 conventions pour le domaine souterrain, dont 34 signées en 2018.

Sur l'année écoulée, plus de 2 500 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 200 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain.

L'augmentation du nombre de signatures de conventions pour l'utilisation du réseau se traduira, en 2019, par une progression significative du linéaire de fibre optique posée. Pour accompagner cette montée en puissance, Enedis s'est engagée vis-à-vis des différents acteurs du THD. Ainsi, elle propose notamment des simplifications du processus d'études, des accompagnements des bureaux d'études qui les réalisent, un outil informatique de suivi partagé des affaires, ainsi que des échanges renforcés avec l'ensemble des partenaires du plan France Très Haut Débit.

En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle de facilitateur du déploiement du très haut débit sur le territoire métropolitain.

Le déploiement de la fibre optique sur le département de l'Hérault : un enjeu majeur

Dans l'Hérault, afin d'accompagner le déploiement de la fibre sur le département, six conventions sont en cours. Elles permettront aux opérateurs d'utiliser les supports communs sur le réseau basse tension principalement, mais également sur le réseau moyenne tension en fonction de leurs projets.

En 2018, une convention a été signée en Délégation de Service Public avec l'entreprise Covage (Hérault THD). Cette dernière va déployer la fibre optique sur tout le département, excepté sur les zones AMI (la partie urbaine des agglomérations).

Une accélération de la pose de la fibre est à souligner en 2018. Enedis en Languedoc-Roussillon a donc mis en place un service spécifique pour le suivi des affaires liées à ce déploiement.

Des actions ponctuelles de coordination de travaux de restructuration souterraine Enedis-Département ou Enedis-Communauté d'Agglomération ont également eu lieu.

Par exemple, avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, une coordination de chantier a été mise en place sur une longueur de 1300 mètres. Ainsi, la gêne des travaux a été minimisée, et les coûts ont été partagés et réduits.

Autre exemple sur Fraisse sur Agout, où la coordination a concerné 2,5 km de câbles HTA et fibre.

L'étroite collaboration entre le Département, les communautés d'agglomération et Enedis sera amplifiée en 2019. Pour cela, de nombreux échanges sont programmés pour identifier les travaux qui pourraient être réalisés en coordination de chantier et décidés le plus en amont possible.

2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2018, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (en min) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	51,2	77,8	52%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	50,8	70,2	38%
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	0,0	0,3	-
Dont incident sur le réseau de distribution publique	35,8	55,9	56%
Dont incident poste source	0,8	0,9	8%
Dont incident réseau HTA	28,0	41,9	50%
Dont incident réseau BT	7,0	13,1	88%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	15,0	14,1	-6%
Dont travaux sur le réseau HTA	7,8	7,0	-10%
Dont travaux sur le réseau BT	7,2	7,1	-1%

Une dégradation globale du Critère B est à souligner entre 2017 et 2018.

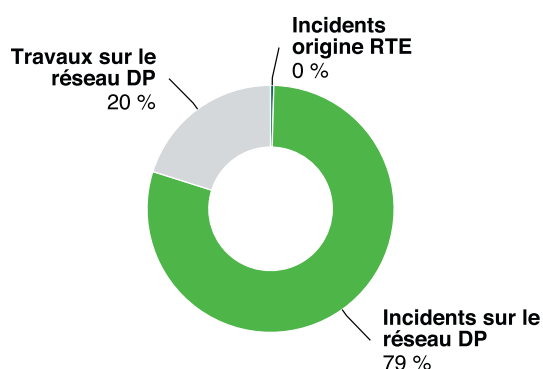
L'augmentation du Critère B se ressent principalement dans les incidents HTA et BT.

(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

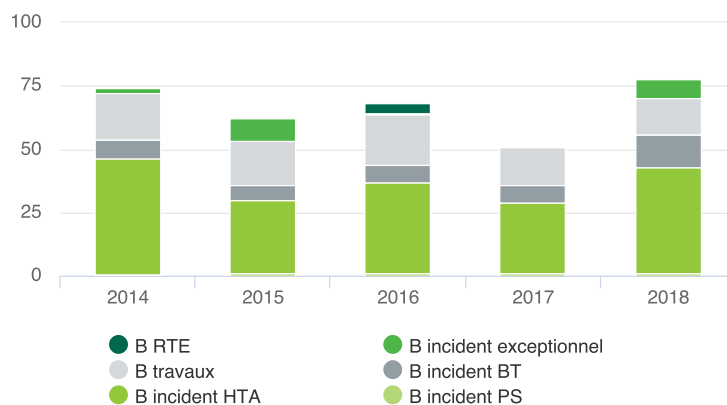
Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)

RÉPARTITION DE LA DURÉE DES COUPURES PAR ORIGINE
(hors incidents exceptionnels)



Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

ÉVOLUTION DU CRITÈRE B AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en min)



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

2018 est reconnue comme l'année la plus marquée en terme d'incidents sur les 5 dernières années.

Les incidents considérés comme «exceptionnels» sont également plus nombreux que les années précédentes :

- les événements climatiques des 3 et 4 janvier (tempêtes Eleanor et Carmen) ainsi que les inondations des 14 et 15 octobre dans l'ouest Hérault ont été enregistrés comme événements climatiques exceptionnels ;
- d'autres coupures ne sont pas prises en compte dans le calcul du Critère B HIX ; elles concernent en particuliers des actes de malveillance, des incendies d'origine externe, ou sont liées à des demandes des autorités.

Les principaux événements ayant impacté en 2018 le critère B au périmètre de la concession

LES PRINCIPAUX INCIDENTS HTA DE LA CONCESSION EN 2018							
Nature int.	Nom du poste source	Libellé court du départ	Date	Nombre total de clients coupés	Siège	Cause	Ni Ti Tot de la CONCESSION
Incident	LACABAREDE	CANDES	15/10/2018	2126	Parafoudres ou éclateurs	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	552 389
Incident	SANGONIS	MONTPE	03/01/2018	340	Support bois	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	506 506
Incident	FONCLARE	MALDIN	16/01/2018	2487	Contact entre conducteurs	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	488 700
Incident	BEDARIEUX	ST GER	14/10/2018	408	Raccord, pont, bretelle	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	446 378
Incident	FONCLARE	GAILLE	06/02/2018	2675	Support bois	Effort anormal par tempête de neige ou de givre	404 942
Incident	CLERMONT-L HERAULT	MOUREZ	01/03/2018	1416	Pas de dégât : éliminé avec manoeuvres d'OMT	Incendie d'origine externe	377 460
Incident	CAZEDARNES	ROQUEB	15/10/2018	1546	Contact entre conducteurs	Chute de branche par vent	353 679
Incident	SANGONIS	S.GENI	09/12/2018	1295	Conducteurs nus rompus, hors faibles sections	Usure naturelle	334 033
Incident	LOUPIAN	CROS	28/02/2018	7205	Jonction de Transition Rubanée HTA (synthétique/papier)	Défaut de montage / tirage	310 402
Incident	SOMMIERES	MONMEL	01/03/2018	492	Conducteurs nus rompus, faible section	Effort anormal par tempête de neige ou de givre	302 650
Incident	QUATRE-SEIGNEURS	CLAPIE	28/02/2018	791	Conducteurs nus rompus, hors faibles sections	Effort anormal par tempête de neige ou de givre	285 955
Incident	BEDARIEUX	COLOMB	15/10/2018	1133	Conducteurs nus rompus, faible section	Elagage insuffisant	284 807
Incident	CAZEDARNES	QUARAN	12/08/2018	3461	Jonction HTA câble papier/câble papier	Usure naturelle	274 746
Incident	FONCLARE	MALDIN	03/01/2018	576	Conducteurs nus rompus, hors faibles sections	Chute d'arbre par vent	271 687
Incident	CLERMONT-L HERAULT	LAVAGN	01/03/2018	673	Pas de dégât : éliminé avec manoeuvres manuelles	Cause inconnue: par grand vent	271 019
Incident	FONCLARE	CAUQUI	14/10/2018	799	Support bois	Effort anormal par tempête de vent ou de pluie	268 873
Incident	MONTPELLIER	LAVERU	28/02/2018	2949	Conducteurs nus rompus, hors faibles sections	Effort anormal par tempête de neige ou de givre	231 384

Globalement, 2018 a été marquée par un nombre d'incidents beaucoup plus important que les années précédentes :

- en HTA, 51 incidents avec NiTi supérieurs à 200 000 ont été enregistrés en 2018, contre 44 sur les 4 dernières années. Le pic des incidents a été enregistré en octobre (inondations de l'ouest héraultais) avec 113 incidents, chiffre beaucoup plus élevé que les années précédentes. Au total, 660 incidents HTA ont été comptabilisés en 2018, contre 407 en 2017.
- en Basse Tension : 925 incidents enregistrés contre 674 en 2017. En effet, en moyenne sur les 4 dernières années, nous comptabilisons 50 incidents BT/mois, or en février et mars 2018 (épisode neigeux et inondations), 270 incidents BT ont été comptabilisés, soit 3 fois plus que la normale. Par ailleurs, 11 incidents BT supérieurs à 100 000 NiTi ont été enregistrés en 2018, contre 10 sur les 4 dernières années. Sur les 11 enregistrés en 2018, 5 ont eu lieu pendant les épisodes climatiques, avec des voiries souvent inutilisables pour les interventions de dépannage.

Est détaillé ci-dessous un focus sur les incidents HTA de grande ampleur qui ont impacté le Critère B en 2018 :

- les incidents climatiques dus à la neige et aux tempêtes :

- le 3 janvier, la tempête Eleanor qui a succédé à la tempête Carmen, a provoqué des fortes pluies ainsi que des rafales de vent, engendrant des défauts sur les lignes électriques. Au total, cette tempête a coûté plus de 3,5 minutes de Critère B
- le 16 janvier, Départ Fonclare du Poste Source MALDINIER : des contacts entre conducteurs dus à un effort anormal par tempête, ont provoqué plus de 32 heures de coupures, impactant jusqu'à 2487 clients
- les 28 février et 1er mars : la tempête de neige qui a surpris tout le département, ainsi que les inondations sur le littoral ont impacté le réseau à plusieurs endroits du territoire. Les difficultés d'accès et les routes bloquées n'ont pas permis de dépanner rapidement les zones impactées. Ces 2 journées ont coûté plus de 6 minutes de Critère B à la concession d'Hérault Energies
- les 14 et 15 octobre : les inondations qui ont touché l'Aude ainsi que l'ouest héraultais ont entraîné de nombreux dégâts sur les réseaux. Au total, les incidents de ces 2 journées ont coûté plus de 6 minutes de Critère B.

- le 12 août : une jonction HTA de câble papier, Départ Quarante - Poste Promenade, a entraîné une coupure de 1h50 impactant jusqu'à 3461 clients. Cet incident représente 0,5 minute de Critère B.

- le 9 décembre : un incident sur des conducteurs, Départ St Genies, a entraîné une coupure de 33 heures, impactant jusqu'à 1295 clients. Cet incident a coûté 0,4 minute de Critère B.



Photo de réseau souterrain prise après les inondations de l'ouest héraultais, octobre 2018

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

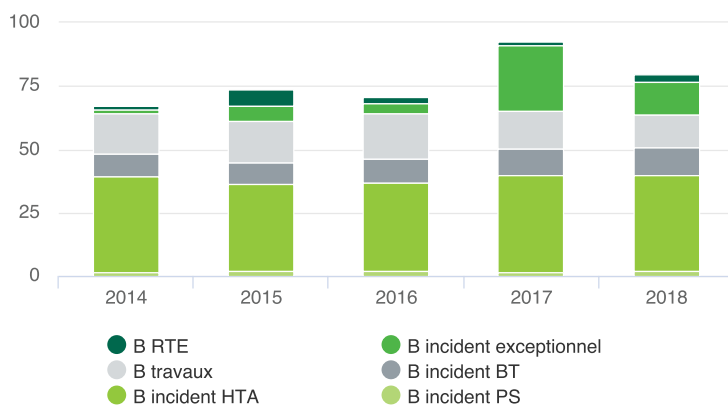
Au niveau national

L'année 2018 a été marquée par des aléas climatiques exceptionnels :

- Tempête Eleanor, début janvier qui a fortement touché le Nord-Est (Hauts-de-France, Grand-Est).
- Crue de la Seine fin janvier et début février, avec des inondations en Île-de-France (arrêté catastrophe naturelle).
- Violents orages le 4 juillet qui ont entraîné des coupures d'électricité principalement sur la Nouvelle-Aquitaine et particulièrement les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Corrèze, ainsi que du Lot en Occitanie.
- Inondations dans l'Aude à l'automne (arrêté catastrophe naturelle).
- Épisodes de neige collante sur la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ont particulièrement affecté les réseaux des départements suivants : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Rhône ainsi que les départements situés à leur périphérie dans une moindre mesure.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe cependant à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 64 minutes en 2018, soit légèrement en dessous du niveau de l'année 2017 (64,3 minutes).

ÉVOLUTION DU CRITÈRE B NATIONAL AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en min)



Ces bons résultats depuis quatre ans (les années 2017 et 2018 ayant été marquées par de nombreux aléas climatiques [pour mémoire Egon, Zeus en 2017, cf. ci-dessus en 2018]), confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis.

En 2018, cette stratégie d'investissement et de maintenance s'est poursuivie.

Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît tous les ans d'environ 10 000 km, d'une dizaine de postes sources et de 6 000 postes de transformation HTA-BT ; il accueille chaque année entre 350 000 et 450 000 nouveaux consommateurs et environ 25 000 nouveaux producteurs pour 2,6 GW de puissance par an (cette dernière valeur pourrait continuer à croître en application de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie [PPE]). Enedis doit, d'une part, maîtriser l'évolution de ce réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition énergétique.

Enedis poursuivra, d'autre part, ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des smart grids et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement, coordination en vue d'une plus grande efficacité des dépenses).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

NOMBRE DE CLIENTS BT (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	2 792	9 769	249,9%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues	7 187	22 551	213,8%

* Les données affichées pour 2017 correspondent au nombre de clients coupés pendant plus de 6 heures consécutives toutes causes confondues (TURPE 4). En 2018, Enedis a pris en compte le nouvel indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

Ces résultats sont directement liés aux incidents que la concession a subis en 2018.

LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « Client Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG ».

La plage de variation admise est de +10 % ou -10 % par rapport à la tension nominale 230/400V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

À la suite des réflexions menées au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la FNCCR et des autorités concédantes, Enedis a fait évoluer sa méthode statistique en 2018 de façon à prendre en compte dans la modélisation, d'une part, la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau basse tension, et d'autre part, les données de consommation des compteurs Linky™ qui permettent de fiabiliser les historiques de consommation et les profils de charge utilisés dans la méthode statistique.

CLIENTS BT MAL ALIMENTÉS (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	977	5 917	505,6%
Taux de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,2%	1,2%	499,9%

Malgré une augmentation des résultats entre 2017 et 2018, le niveau de la tenue globale de tension est respecté à la maille de la concession.

La variation du nombre de clients mal alimentés entre 2017 et 2018 est liée à un changement du mode de calcul réalisé par Enedis dans sa méthode statistique, et cela en accord avec les représentants de la FNCCR et des autorités concédantes (cf supra).

2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2018

En application de l'article 21 de la loi NOME (art L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

Les priorités d'investissement

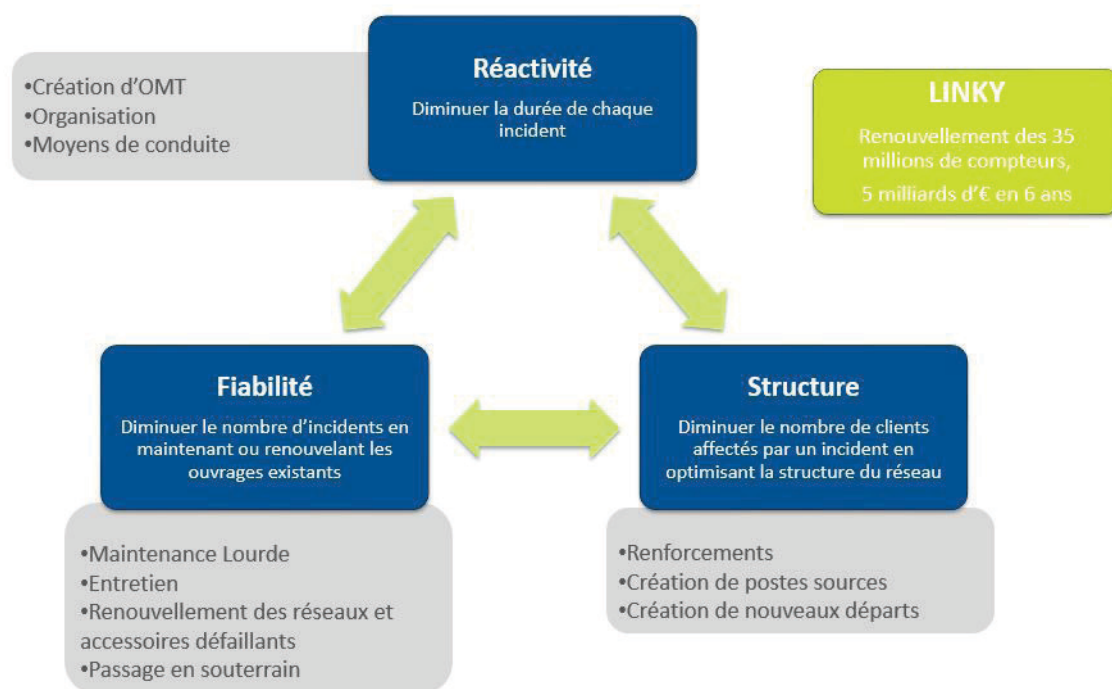
Deux besoins majeurs apparaissent dans les priorités d'Enedis :

- les demandes des clients (raccordements et déplacements)
- la qualité d'alimentation

Trois axes principaux en découlent :

- Redresser le niveau de qualité moyen de la distribution,
- Accompagner la croissance et améliorer la qualité de tension,
- Sécuriser le réseau vis-à-vis des aléas climatiques, en privilégiant la technique souterraine.

Une priorité : le réseau HTA, qui génère, lors de chaque incident, un nombre de clients coupés très nettement supérieur à un incident en BT.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2018

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2018, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2018.

INVESTISSEMENTS ENEDIS (en k€) (CONCESSION)		
	2017	2018
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	18 567	19 634
Dont raccordement des consommateurs HTA	79	171
Dont raccordement des consommateurs BT	12 064	13 781
Dont raccordement des producteurs HTA	3 039	1 748
Dont raccordement des producteurs BT	955	1 006
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	25 476	27 804
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	20 214	22 407
Dont renforcement des réseaux BT	904	782
Dont renforcement des réseaux HTA	913	792
Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)	2 354	3 345
Dont actions de modernisation visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes	12 362	8 786
Dont moyens d'exploitation	630	354
Dont smart grids	2	99
Dont compteurs communicants	3 050	8 249
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	5 262	5 397
Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement	796	757
Dont sécurité et obligations réglementaires	2 432	2 859
Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers	2 033	1 781
III. Investissement de logistique	276	216
IV. Autres investissements	17	2
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	44 336	47 657
Dont total des investissements concernant les postes sources	6 966	4 702
Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources	33	541

* Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des 4 sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces 4 sous-catégories.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les investissements ont augmenté de 7,5% entre 2017 et 2018, notamment au niveau de l'amélioration du patrimoine (+2,3 millions d'euros).

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2018, avec la localisation des travaux, est présentée en annexe 2.**

LA MISE EN ŒUVRE EN 2018 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

Les travaux dans les postes sources

Le tableau ci-après représente les investissements d'Enedis dans les postes-source se trouvant sur le territoire de la concession de Hérault Energies :

Les travaux sur le poste-source «Beziers Est» concernent la création de ce poste source.

Le poste-source «Espondeilhan» est passé en Malten, afin de l'améliorer et de le sécuriser .

Concernant le poste-source «La Ruffe», les investissements concernent l'achat et la mutation d'un transformateur 36 MVA.

Sur le poste-source «Saumade» ont été enregistrées des dépenses réalisées pour la mise à niveau des ampoules SF6 des disjoncteurs Arrivée (1250A) et Départ (400A) (2 affaires).

Sur le poste-source «Vendargues», il s'agit de travaux de fiabilisation pour les postes-source se situant en zone urbaine dense.

Sur le poste-source «Montpellier», situé sur la commune de St Jean de Vedas, ces investissements correspondent à du matériel de sécurité (CEIE) et de télécommunication, à la maille de la direction régionale.

INVESTISSEMENTS ENEDIS EN €

Poste source	Commune	Montant investi	Programme
BEZIERS EST	BEZIERS	2 060 706	Modernisation
ESPONDEILHAN	ESPONDEILHAN	808 441	Sécurisation
LA RUFFE	LUNAS	406 458	Raccordement autres
SAUMADE	LR	243 007	Modernisation
LA RUFFE	LUNAS	134 389	Raccordement autres
VENDARGUES	VENDARGUES	132 994	Modernisation
MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	107 702	Exploitation
SAUMADE	LR	97 243	Modernisation

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Par ailleurs, Enedis réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de desserte.

Le tableau ci-après représente les investissements d'Enedis dans les postes-source situés hors du périmètre géographique de votre concession mais pouvant alimenter les clients de la concession

INVESTISSEMENTS ENEDIS EN €			
Poste source	Commune	Montant investi	Programme
PEYROU	MONTPELLIER	221 874	Modernisation
PEYROU	MONTPELLIER	103 385	Sécurisation
PEYROU	MONTPELLIER	51 740	Smart-Grids
FREJORGUES	PEROLS	34 756	Sécurisation
QUATRE SEIGNEURS	MONTPELLIER	27 704	Raccordement consommateurs HTA

Les travaux en HTA

Les principaux investissements réalisés en HTA sur le territoire de votre concession sont les suivants :

PRINCIPALES AFFAIRES HTA			
	Communes	Montant investi	Programme
1	CAZEDARNES;CESSENON-SUR-ORB;MURVIEL-LES-BEZIERS	855 147	Résilience
2	AZILLANET;BEAUFORT;HOMPS;OLONZAC	675 482	Résilience
3	LUNAS	632 925	Raccordement producteur HTA
4	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	366 962	Résilience
5	CAPESTANG;COURSAN;CUXAC-D'AUDE;NISSAN-LEZ-ENSERUNE	296 114	Raccordement producteur HTA
6	NIZAS;PEZENAS	268 999	Résilience
7	FRAISSE-SUR-AGOUT	247 917	Résilience
8	BEZIERS	244 264	Renforcement HTA
9	BESSAN	233 543	Raccordement producteur HTA
10	LA GRANDE-MOTTE	207 650	Modernisation
11	MONS;ROQUEBRUN;VIEUSSAN	207 059	Renforcement HTA

1. Traitement Départ Roquebrun (PS Cazedarnes) : au total 11 kilomètres de réseau HTA ont été posés en souterrain entre 2017 et 2018. Ces travaux permettent l'amélioration significative de la qualité d'alimentation et la modernisation du réseau grâce à la pose d'organes de manœuvres télécommandés. 1,2 million d'euros ont été investis au total. Cet investissement concerne les communes de Cazedarnes, Cessenon-sur-Orb, Murviel-les-Beziers et Roquebrun.

2. Traitement Départ Olonzac : amélioration de la qualité de desserte, de la qualité de tension et modernisation du réseau pour un Budget investi de 1,4 million d'euros au total. Cette restructuration concerne la dépose de 14 km de réseau HTA aérien, de plus de 150 poteaux, et la pose d'environ 14 km de réseau HTA souterrain, ce qui permettra de « désensibiliser » le secteur aux aléas climatiques, ainsi

que la pose de 4 postes télécommandés, qui permettront une plus grande réactivité d'Enedis face aux incidents car le réseau pourra être piloté à distance sans intervention manuelle.

3. Raccordement producteur de la Centre éolienne de Joncels

4. Départ Monmel (PS Sommieres) : création d'une liaison Mougere – Mas Martin – Serre Camp, et dépose du réseau aérien qui se trouve en zone incendie. Amélioration du réseau (changement de 2 H61 par un PSSB et un PRCs).

5. Raccordement producteur les Eoliennes de St Aubin

6. Traitement Départ Nizas (PS Pezenas) : opportunité de coordination de travaux suite demande de raccordement producteur : mise en place d'un 2^{ème} câble HTA afin d'améliorer la qualité de desserte du secteur. Montant total envisagé : 380 k€ entre 2017 et 2018.

7. Travaux Départ Maldinier (PS Fonclare) secteur Pomarede : Mise en souterrain liaison MALDINIER+ / POMAREDE / MOULINAS / MOULINE BASSE / GRAND CHENE sur environ 5 km. Dépose de la ligne aérienne avec notamment plus de 4 km de ligne sensible aux aléas climatiques. Changement des postes POMAREDE + MOULINAS et MOULINE BASSE. Montant total envisagé entre 2017 et 2019 : 613 k€

8. Poste-source BEZIERS EST : Mise en place de blocs multitubulaires pour les sorties sud et Nord du PS de BEZIERS EST.

9. Raccordement producteur Vents d'Oc Centrale d'énergie renouvelable

10. Renouvellement des CPI HTA entre les postes LAURIERS-PEUPLIERS-ALPHA VILLAGE- PIN PIGNON Départs GOLF et TAMARIS. Travaux étalés sur 2018 et 2019 en concomitance avec les renouvellements des CPI BT, en coordination avec les réfections de voiries programmées. Montant total : 190 k€

11. Travaux sur Montahut : création de 3 départs HTA. Montant total envisagé : 900 k€. L'affaire de Montahut a été réalisée en plusieurs parties. Celle-ci ne représente pas la totalité du chantier.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les principaux chantiers de maintenance lourde sur le territoire de votre concession sont les suivants :

INVESTISSEMENTS ENEDIS EN €			
1	LE BOSC	178 103	Modernisation
2	ASSAS	151 757	Modernisation
3	MAUREILHAN	151 309	Modernisation
4	CESSERAS	118 323	Modernisation
5	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	108 509	Modernisation
6	MONTPEYROUX	77 339	Modernisation
7	CABREROLLES	74 047	Modernisation
8	MARSILLARGUES	62 927	Modernisation
9	MARSILLARGUES	49 628	Modernisation
10	AIGNE	45 094	Modernisation

1. Le Bosc : Enedis poursuit ses investissements pour améliorer et fiabiliser le réseau 20 000 Volts (HTA). Ainsi, 178 000 euros sont consacrés en 2018 à l'amélioration de la qualité de fourniture en électricité sur la commune. Enedis a en effet lancé un important chantier de maintenance lourde sur le secteur du Bosc. Ce chantier consiste à renouveler plus de 40 supports bois, à remplacer les armements sur les poteaux, à poser des équipements spécifiques à l'avifaune (préservation des espèces protégées d'oiseaux et de leurs habitats) et à mettre en conformité le réseau moyenne tension alimentant la commune (Salleles, Le Viala, Saint Fréchoux, Laulo). Ces investissements ont pour objectif d'améliorer la fiabilité et la qualité du réseau électrique. Les habitants du Bosc bénéficieront ainsi d'une meilleure qualité d'alimentation.

2. Assas : Poste-source Quatre-Seigneurs, Départ Clapiers. Plus de 3 km de lignes ont été traitées pour un budget total de 173 k€ (en 2 tranches).

3. Maureilhan : Poste-source Enserune, Départ Malpas. La maintenance lourde de ce secteur a été réalisée en 3 tranches. Au total, plus de 7 km de lignes ont été impactées, afin d'améliorer la qualité de desserte des communes suivantes : Maureilhan, Montady, Capestang, et Puisserguier.

4. Cesseras : Poste-source Lezignan, Départ Olonzac : 4,5 km de lignes traitées afin d'améliorer la qualité de desserte des communes de Siran et Cesseras.

5 et 6. Poste-source Sangonis, Départ Montpeyroux. Travaux réalisés en 2 tranches, pour un budget total de plus de 185 k€. Les communes de Montpeyroux, Arboras et St Guilhem le Desert bénéficieront de ces travaux.

7. Cabrerolles : Poste-source Bédarieux, Départ Beziers.

8 et 9. Marsillargues : Poste-source Aigues-Mortes, Départ St Laurent. Travaux réalisés en 7 tranches entre le Gard et l’Hérault. Au total, 25 km de lignes seront traitées, pour un budget d’environ 390 k€.

10. Poste-source Cesse, Départ Mailhac. En complément de la restructuration investie sur le secteur de Minerve, une maintenance lourde est également mise en place pour les structures aériennes.

Les travaux en BT

PRINCIPALES AFFAIRES BT			
	Commune	Montant investi	Programme
1	LA GRANDE-MOTTE	187 446	Modernisation
2	LATTES	174 991	Raccordement consommateurs BT
3	LA GRANDE-MOTTE	137 662	Modernisation
4	MURVIEL-LES-BEZIERS	137 415	Raccordement consommateurs BT
5	CREISSAN	131 210	Raccordement consommateurs BT
6	CRUZY	124 918	Modernisation
7	BALARUC-LES-BAINS	124 584	Raccordement consommateurs BT
8	VENDARGUES	124 301	Raccordement consommateurs BT
9	LA GRANDE-MOTTE	122 212	Modernisation
10	BEZIERS	112 413	Raccordement consommateurs BT

1. Renouvellement des câbles CPI BT Poste LAURIERS (Tranche 2)
2. Alimentation Immeuble SCCV Le Forum
3. Renouvellement CPI BT Poste PEUPLIERS
4. Raccordement et extension Aire de remplissage et rinçage d’appareils viticoles
5. Alimentation Lotissement La Rouchere
6. Renouvellement du poste CRUZY, création de 7 départs pour reprendre les réseaux existants et améliorer la qualité de desserte.
7. Alimentation Lotissement SARL La Colline
8. Alimentation Lotissement L’Eden Tranches 1 et 2
9. Renouvellement CPI Poste LAURIERS – 4 départs (Tranche 1)
10. Raccordement ZAC Frigoulas Tranche 1

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2018, 327 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont 134 millions d'euros à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

SUR VOTRE DEPARTEMENT :

Sur le département de l'Hérault, plus de 550 k€ ont été investis dans l'élagage. Ainsi, plus de 270 km de lignes HTA ont pu être traitées.

En 2019, l'objectif d'Enedis est d'élaguer plus de 600 km, avec notamment des programmes sur la Métropole sur une longueur totale de plus de 100 km (départs Cournonsec, St Bres, Laverune, St George, Clapiers, Paloqui), ainsi que des programmes actés dès début 2019 pour le reste du département sur plus de 500 km (Cogema, Soumont, Rosis, St Gervais pour les plus longs).



Le réseau électrique vu d'un drone

Les drones au service du réseau et de la sécurité

L'usage des drones s'installe progressivement chez Enedis. En Languedoc-Roussillon, 3 pilotes ont été formés pour les utiliser. Ces petits engins volants sont de précieux outils pour fiabiliser et améliorer les contrôles sur les ouvrages.

Le pilotage des drones requiert des compétences, et une formation spécifique de 3 mois qui allie théorie et pratique. Cette nouvelle technique apporte un réel gain de temps et de précisions ainsi qu'une mutualisation des services. Grâce à l'utilisation des drones,

les services exploitation et ingénierie seront amenés à travailler ensemble à partir de la phase d'étude, permettant un partage d'expérience technique.

Le bilan des premiers essais est très positif puisque les drones ont permis :

- les vérifications et contrôles de poteaux inaccessibles
- le contrôle de la réalisation des terres des H61 (transformateurs sur poteaux)
- la lecture précise des modèles de poutres
- le contrôle dans son ensemble de la réalisation du raccordement aérien
- des photos précises et ciblées.

Au périmètre national

Les investissements d'Enedis en 2018 sont en croissance et s'élèvent à 4 milliards d'euros (cf. graphique ci-après), avec notamment l'accélération du programme Linky™ (789 millions d'euros). Parmi ces investissements, 1,2 milliard est consacré au renforcement et à la modernisation des réseaux. Par rapport à 2008, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont plus que doublé.

En 2018, 1,2 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 365 000 clients BT $\leq$ 36 kVA raccordés) ou producteurs (environ 26 500 mises en service d'installations de production), dont 19 200 installations en autoconsommation). L'activité de raccordement des producteurs reste soutenue, elle est en hausse en 2018 : les raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production de 2,6 GW (2,1 GW en 2017), dont 1,4 GW pour l'éolien et 0,8 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2018, 402 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.



2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2019 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine sont :

- faciliter la transition énergétique en raccordant et gérant la production décentralisée (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables- S3REnR) ;
- accompagner les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles ;
- améliorer la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas Climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation Programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante ;
- sécuriser l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations ;
- poursuivre, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2019, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés ;
- poursuivre la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources ;
- répondre aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

Sur le territoire de la concession, il est prévu de consacrer un montant d'investissement de près de 46 M€, dont 17 M€ pour la performance des réseaux en HTA. Environ 7,5 M€ seront dédiés à la modernisation, 3,5 M€ au traitement du climatique et 3,4 M€ au renforcement du réseau.

En 2019, Enedis prévoit de poursuivre son programme de résorption des câbles papiers imprégnés (CPI) sur le département et plus particulièrement sur les Communes Urbaines et les zones touristiques. En effet, ces câbles d'ancienne technologie (années 70) peuvent se révéler particulièrement fragiles en cas de forte sollicitation et sont particulièrement vulnérables lors de fortes chaleurs.

Compte tenu de l'emprise des chantiers en zone urbaine, les travaux sont coordonnés avec le programme de réfection des voiries des municipalités afin d'avoir un impact sur le plus faible possible sur l'activité de la commune.

Parmi les chantiers exemplaires en 2019, un départ sera créé au poste-source Enserune, pour un montant global de plus de 2 millions d'euros. Cela permettra de fiabiliser le réseau du secteur, et répondre aux besoins.

Les travaux entrepris concernant le poste-source de Béziers Est continueront en 2019, et s'achèveront en 2020. Le budget global investi entre 2017 et 2020 s'élèvera à environ 2 millions d'euros. Les travaux au poste-source de Montahut s'achèveront en 2019.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. **La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.**

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Dans l'Hérault, la conférence départementale Loi NOME a eu lieu le 26 novembre 2018 sous l'égide du Préfet.

La coordination des efforts d'investissement d'Enedis et de l'autorité concédante au plan local

Aux investissements d'Enedis évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, Enedis et l'autorité concédante ont une démarche coordonnée qui se concrétisera à travers les réunions (ou conventions) suivantes :

- définition d'une convention d'aménagement esthétique des réseaux pour la période considérée
- élaboration d'un nouveau PCDMR, le dernier étant échu depuis le 31/12/2017
- inventaire ER.

L'année 2019 marquera par ailleurs l'entrée en négociation du nouveau cahier des charges de concession entre Hérault Energies et Enedis.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont les suivantes :

- Un projet de mise en souterrain d'ouvrage HTA sur la commune de Marseillan, coordonné avec la mise en discrétion du réseau BT
- Le raccordement du poste Baraque sur Laurens.

En 2018 déjà, certains chantiers avaient bénéficié d'une coordination entre Hérault Energies et Enedis, comme sur la commune d'Azillanet : Enedis a financé le complément à investir pour raccorder le projet d'Hérault Energies en cours sur la structure HTA alors en travaux. Sur Cessenon-sur-Orb, Hérault Energies a participé à un projet Enedis pour adaptation à la structure souterraine. Enfin sur Faugères, Hérault Energies a participé au titre de l'adaptation sur un projet de raccordement resté sous MOA Enedis.



3. Enedis, une priorité clients affirmée

En 2018, Enedis s'est attachée à améliorer la relation avec ses clients afin d'accroître leur satisfaction et de leur montrer son engagement dans un contexte réglementaire dense (Règlement général sur la protection des données personnelles [RGPD], régulation incitative...).

Enedis a poursuivi en 2018 son projet industriel en déployant près de 7,6 millions de compteurs communicants Linky™. À fin 2018, près de 16 millions de compteurs Linky™ sont posés sur le territoire, couvrant 12 426 communes.

Ce déploiement a un impact important pour les clients particuliers et professionnels en matière de services associés : interventions à distance, mise à disposition des données de consommations, ouvertures des espaces clients, nouvelles offres de la part des fournisseurs, aide au dépannage, facture sur index réel, etc.

Les équipes en charge des relations clients d'Enedis, grâce à leur mobilisation, ont permis d'atteindre de hauts niveaux de performance et de satisfaction des clients, et également de répondre à leurs besoins en matière de mise à disposition des données sur le Marché d'Affaires (C1-C4). La mise en place d'interlocuteurs privilégiés et une digitalisation accrue de la relation clients ont contribué à la satisfaction des clients ayant un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) et des clients Grands Comptes nationaux et régionaux, qui avoisine 90 %.

Enedis souhaite d'ailleurs accroître la digitalisation et la personnalisation de la relation avec tous ses clients pour une meilleure maîtrise de la consommation et de la production d'électricité, du fait de clients mieux informés en matière d'alimentation du réseau.

Enedis poursuit le déploiement d'offres d'accompagnement en appui aux collectivités, notamment pour leurs projets liés à la transition énergétique dans toutes ses composantes. Ainsi Enedis a mis à disposition des données de consommation ou de production à des pas de temps et à des mailles géographiques divers grâce à Linky™, à la demande de collectivités locales. De même, Enedis a déployé des dispositifs innovants permettant la réalisation des premiers projets d'autoconsommation collective, et a accompagné des projets de planification énergétique ou territoriale.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS

CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS				
Catégorie	Tension	Niveau de puissance*	Clients	
			Contrats	Prestations couvertes
C1	HTA	> 250 kW	CARD	Acheminement
C2			Contrat unique	Acheminement + Fourniture
C3				
C4	BT	> 36 kVA		
C5		≤ 36 kVA		

3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients

LES ACTIONS ENGAGÉES

Une animation renforcée au service des territoires

Enedis poursuit l'amélioration de son accompagnement des territoires et notamment des collectivités par la formation régulière de ses interlocuteurs privilégiés aux nouveaux services et aux évolutions des services existants (cartographie, services de données, simulation pour le raccordement...), et par la publication de nouveaux supports de communication (plaquettes de présentation thématiques).

Enedis a renforcé son dispositif relationnel en direction des clients Entreprises, en mettant en place des interlocuteurs privilégiés dédiés aux clients Grands Producteurs, afin de compléter les équipes des interlocuteurs privilégiés mises en place en 2016 dédiées aux Grands Comptes nationaux et Grands Comptes régionaux (entreprises multi-sites implantées dans différentes régions).

En 2018, Enedis a industrialisé l'organisation d'une enquête de satisfaction consécutive à la pose des compteurs Linky™ pour l'ensemble des clients particuliers et professionnels. Cette enquête livre de nouvelles informations sur la qualité de la prestation et notamment sur la remise des documentations aux clients. Elle permet à Enedis d'améliorer ses pratiques et celles de ses prestataires pour les clients équipés nouvellement d'un compteur Linky™.

Accompagnement des collectivités locales

Enedis s'est engagé aux côtés des EPCI pour les accompagner dans le cadre de l'élaboration de leurs PCAET (Plan Climat Air Energie). Les réunions de travail ont conduit à la signature de conventions générales ou spécifiques telles que mise à disposition de la cartographie du territoire, et transmission de données de consommation.

LES RÉSULTATS

Enedis atteint de bons niveaux sur l'ensemble de ses métiers, qu'il s'agisse d'interventions (mise en service, résiliation, changement de fournisseur...) ou de relation clients.

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS TECHNIQUES (en %) (Concession)

	2017	2018
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	96,0%	97,4%
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	99,2%	98,5%

3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique

La digitalisation est désormais un enjeu majeur de la relation d'Enedis avec ses clients. Pour cela, en complément des canaux traditionnels, du développement de nouveaux espaces clients Web et services numériques associés, Enedis, en 2018, a mis à disposition des clients un « Chat Bot » (robot conversationnel) en complément du « Live Chat ».

Par ailleurs, l'écoute clients d'Enedis sur les réseaux sociaux a continué à se développer en 2018. En effet, les demandes de clients sur Twitter et sur Facebook augmentent.

Pour faciliter la communication avec ses clients et les accompagner, Enedis a également déployé des « campagnes relationnelles ». Enedis souhaite par ailleurs conserver une large accessibilité grâce aux accueils téléphoniques.

DIGITALISATION ET PERSONNALISATION DE LA RELATION CLIENTS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC DES CLIENTS MIEUX INFORMÉS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DU RÉSEAU

En 2018, Enedis a poursuivi le développement des espaces clients et de son application mobile « Enedis à mes côtés » avec pour objectif de répondre à 6 cibles prioritaires :

- améliorer l'expérience utilisateur en analysant les retours des clients (réseaux sociaux, stores, réclamations, appels sortants vers les clients...) puis en améliorant notamment l'ergonomie des solutions digitales,
- renforcer la robustesse du dispositif digital mis à disposition des clients (accessibilité plus rapide, diminution des anomalies, renforcement du système d'information afin de supporter un nombre maximal d'utilisateurs en simultané),
- répondre aux obligations du RGPD,
- mettre en œuvre les premières fonctionnalités permettant de répondre aux obligations du décret n° 2017-948 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, relatif aux modalités de mise à disposition des consommateurs des données de consommation d'électricité et de gaz : possibilité pour le client de demander la collecte et l'arrêt de la collecte de sa courbe de charge dans les systèmes d'informations du distributeur, possibilité pour le client de s'opposer à l'enregistrement de sa courbe de charge dans le compteur et lever son opposition,
- augmenter l'attractivité des espaces clients par des campagnes de communication pour encourager l'ouverture de comptes clients. À fin 2018, environ 650 000 clients ont ouvert leur compte client et 750 000 ont téléchargé l'application « Enedis à mes côtés »,
- développer la mise à disposition de données de consommation et de production pour les clients finals et la souscription à des services de publication récurrente des données de leur courbe de charge.

Plus spécifiquement, les clients peuvent à présent, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » :

- accéder à des précisions sur la qualité d'alimentation du réseau en temps réel et effectuer un autodiagnostic en cas de panne,
- avoir une vision de leur consommation et être incités à agir sur celle-ci,
- être informés du déploiement du compteur Linky™,
- analyser leur consommation avec leur compteur Linky™,
- relever leur compteur en ligne,
- être incités à appliquer des éco-gestes ciblés.

En 2018, Enedis a répondu à une forte attente et a enrichi son offre de services dans le cadre des espaces clients entreprises, avec la mise à disposition des données de comptage.

Enedis propose le service A.I.R. (Alerte Incident Réseau) qui permet la mise à disposition pour les clients HTA qui le souhaitent, partout en France, d'une information par SMS de toute coupure de plus de 3 minutes sur le réseau, puis de l'évolution de la situation au plus près des événements.

Focus sur l'Espace Entreprises

En 2018, l'Espace client Entreprises a été étoffé pour permettre à un client de suivre l'ensemble de ses sites de consommation.

Avec la possibilité de s'abonner à de nouveaux services, les clients (et les tiers expressément autorisés par ces derniers) peuvent télécharger les documents associés à chacun de leurs contrats :

- duplicatas de factures et feuillets de gestion pour des contrats CARD,
- bilan de qualité de fourniture,
- historiques de courbe de charge de consommations, et/ou de données techniques et contractuelles,
- courbe de charge pour les points de livraison en HTA et BT > 36 kVA (par abonnement).

La communication de ces données de mesure collectées par Enedis entre dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution.

L'Espace client Entreprises permet également aux entreprises d'accéder à une foire aux questions (FAQ) et de déposer une demande ou une réclamation en ligne.

Focus sur l'Espace Collectivités

L'Espace Collectivités a bénéficié en 2018 d'une évolution de la rubrique « Données énergétiques ».

Dans cette rubrique, de nouvelles données sont mises à disposition des collectivités équipées de compteurs communicants :

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

- les courbes de charges de consommation,
- les courbes de charges de production,
- la consommation quotidienne,
- la production quotidienne.

Les réseaux sociaux et le « Live Chat »

L'année 2018 confirme la montée en puissance des canaux digitaux dans la relation d'Enedis avec ses clients : le nombre de demandes arrivant sur les réseaux sociaux d'Enedis a été multiplié par trois en un an et sur le « Live Chat » par cinq en quelques mois.

**NOU
VEAU**

Mise en place d'un « Chat Bot »

Afin de proposer aux clients un service plus réactif et en continu, un « Chat Bot » a été mis en place sur le site enedis.fr.

Grâce à une implémentation préalable de questions/réponses métier, ce robot conversationnel répond instantanément aux questions des clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Positionné en amont du « Live Chat », il permet un premier filtre en répondant aux questions « simples » ne nécessitant pas l'accès au dossier du client.

Le basculement vers le « Live Chat » se fait désormais lorsque le « Bot » n'a pas répondu à la question qui lui est posée. Aujourd'hui, en moyenne le « Chat Bot » traite 600 questions par jour et devient ainsi la deuxième interface de contacts des clients sur le site enedis.fr, après l'accès aux formulaires.

Autres services

Le déploiement des compteurs Linky™ permet d'augmenter considérablement le nombre d'interventions réalisées à distance par télé-opération. Pour les déplacements qui restent nécessaires, des outils de mobilité sont mis à disposition des agents d'Enedis (tablettes, smartphones, etc.) afin d'optimiser leur déplacement et d'améliorer les services rendus chez le client.

L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES TRADITIONNELS

En plus des nouveaux moyens de communication mis en place, Enedis offre toujours la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone et continue, ainsi, à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques installés en France.

Enedis met à la disposition de ses clients différents numéros de téléphone selon leur profil et la nature de leurs demandes (raccordement, production d'électricité ou toute autre problématique hors urgence et dépannage). Ainsi, les clients sont accueillis par des conseillers spécialisés suivant leur profil :

- les clients « Particuliers » : 09 69 32 18 82 (n° régional à retrouver sur pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact ») ;
- les clients « Professionnels » : 09 69 32 18 83 (n° régional à retrouver sur pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact ») ;
- les clients « Entreprises » : 09 69 32 18 99 ;
- les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : 09 69 32 18 77 ;

- les clients « Producteurs » : 09 69 32 18 00 ; cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, au sujet desquelles le client est invité à contacter directement son acheteur ;
- les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : 09 69 32 18 22.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au 09 72 67 50 44 (n° Urgence dépannage à retrouver sur pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact »).

Un accueil téléphonique dédié pour répondre aux questions liées à la pose des compteurs Linky™ est en place. Un numéro vert Linky™ 0 800 054 659 est ainsi mis à la disposition des clients.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL HORS DÉPANNAGE (en %) (DIRECTION RÉGIONALE)		
	2017	2018
Service Client	88,4%	89,5%
Service Raccordement	89,0%	75,5%
Service Producteurs d'électricité	90,8%	94,8%

Malgré une hausse des appels (+29% sur l'Accueil Clients, +30% sur l'Accueil Raccordement Particuliers et Professionnel, +14% sur l'Accueil Producteurs d'électricité), le niveau de service client est maintenu avec notamment une hausse de l'accessibilité sur l'Accueil Distributeur et la ligne Producteurs.

Les actions de professionnalisation des conseillers engagées sur 2018 s'amplifieront en 2019 au travers d'une démarche spécifique de professionnalisation. Il est à noter sur la satisfaction de l'Accueil Clients une hausse de 3,2% qui place la Direction régionale Languedoc-Roussillon à un bon rang nationalement (3^{ème}).

Au niveau national, l'année 2018 est caractérisée par un nombre de contacts client important (environ 6 millions d'appels hors appels dépannage), mais relativement stable par rapport à 2017. L'accessibilité de l'accueil téléphonique d'Enedis (tous types d'accueil confondus) demeure satisfaisante.

Le service Client a reçu près de 950 000 appels, soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2017, son accessibilité demeure néanmoins à un bon niveau avec un taux de 86 %.

Le service Raccordement a connu en 2018 plus de 2 millions d'appels avec un taux d'accessibilité de 83 %.

Enfin, l'accessibilité du service Producteurs d'électricité se situe à un bon niveau de 84 % d'appels traités.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Urgence dépannage électricité

Au niveau national, l'année 2018 a été marquée par une succession d'incidents climatiques plus fréquents et plus localisés qu'en 2017. Ainsi plus de 7,1 millions d'appels ont été reçus en 2018, ce qui représente une augmentation de 10,6 % par rapport à 2017.

Ces conditions ont eu un impact non négligeable sur le taux d'accessibilité qui ressort à 78,8 % (- 4,4 points par rapport à 2017).

La récurrence et la diversité des événements climatiques mettent en évidence le rôle primordial de l'entraide entre les 7 Centres d'Appels Dépannage (CAD), ainsi que l'aide apportée par les renforts des autres Accueils Clients d'Enedis (301 334 appels ont été traités par des conseillers d'un autre CAD que celui couvrant le département du client et 37 487 l'ont été par des conseillers d'autres Accueils Clients, mobilisés en soutien lors des aléas climatiques).

ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ				
	Département		National	
	2017	2018	2017	2018
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	81,9%	71,9%	81,8%	77,0%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	46 656	59 652	2 505 048	2 710 665
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	12 554	13 853	728 903	697 125

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multi-canal

UN TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS PLUS GLOBAL

Au-delà des réseaux sociaux, Enedis est de plus en plus sollicitée par le Médiateur National de l'Énergie et les médiateurs des fournisseurs. Elle reste également à l'écoute des associations de consommateurs.

Les réclamations

93 % des réclamations concernent trois grands sujets : le relevé, les interventions techniques et la qualité de la fourniture. La part des réclamations relative au relevé et à la qualité de fourniture a diminué en 2018 par rapport à 2017 ; alors que celle liée aux interventions techniques est en augmentation. En effet, l'accélération du déploiement des compteurs Linky™ génère un nombre accru de réclamations sur ce dernier objet.

En 2018, le volume des réclamations reçues, y compris celles relatives au déploiement des compteurs Linky™, a augmenté de 13,3 % par rapport à 2017.

Le taux de réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours s'élève, pour l'année 2018, à 92,1 %. Ce taux est légèrement inférieur à celui enregistré en 2017 en raison de l'augmentation du nombre de réclamations. Toutefois, Enedis atteint largement l'objectif de référence de 2018 fixé par la CRE à 91 % dans le cadre du TURPE 5. Ce résultat est aussi à mettre en lien avec le rappel systématique des clients s'étant déclarés « pas du tout satisfaits » lors des enquêtes de satisfaction.

En 2018, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours, mesuré au périmètre de la concession, est le suivant :

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS (CONCESSION)				
	2017 (%)	2018 (%)	2018 (Numérateur)	2018 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	97,2%	93,5%	4 431	4 740

* Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky™.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS PAR TYPE (CONCESSION)			
	2017 (%)	2018 (%)	2018
Raccordements	8,0%	6,8%	321
Relève et facturation	38,4%	31,2%	1 477
Accueil	0,7%	0,6%	29
Interventions techniques	22,6%	29,7%	1 406
Qualité de la fourniture	30,3%	31,8%	1 507
Total	100,0%	100,0%	4 740

Le nombre de réclamations a augmenté sur 2018 de manière générale.

Le motif principal des réclamations concerne :

- la qualité de fourniture, en particuliers les perturbations d'alimentation ainsi que les demandes d'indemnisation suite à interruption de fourniture. Cela s'explique notamment par un territoire fortement impacté par les aléas climatiques en 2018.
- la relève et la facturation : l'arrivée du compteur communicant Linky permettra de résoudre progressivement une majeure partie de ces réclamations, avec notamment le relevé à distance, la facturation sur des données de consommation réelles et non estimées.
- Le déploiement du compteur Linky génère également une hausse des réclamations liées à la pose en lien avec le rythme de déploiement (ces réclamations se retrouvent notamment dans l'item «Interventions techniques»). Les autres réclamations liées aux interventions techniques sont liées au non respect des délais, à la qualité de la prestation et à la contestation de frais. Là encore, l'arrivée du compteur Linky permettra la réalisation de téléopérations sans intervention en limitant les frais pour les clients.

Les saisines du Médiateur National de l'Énergie (MNE) et des médiateurs des fournisseurs

Les saisines des médiateurs connaissent en 2018 un accroissement de près de 42 % par rapport à 2017, avec un volume s'établissant à 4 984 saisines à fin décembre. Cette augmentation s'explique par la publicité des coordonnées du médiateur sur les outils de communication d'Enedis et également du fait d'un traitement perfectible des réclamations courantes.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF D'ENQUÊTES DE SATISFACTION

Avec 7,5 millions d'enquêtes lancées et plus de 800 000 répondants, l'année 2018 a confirmé la montée en puissance du dispositif d'enquête de satisfaction à chaud mis en place en 2016.

Aujourd'hui, près de 1 800 agents d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif et contribuent à son fort ancrage dans les directions régionales et les unités opérationnelles.

La satisfaction clients est au cœur de l'activité opérationnelle d'Enedis, pour délivrer à chaque moment la meilleure prestation à nos clients.

Comme en 2017, des enquêtes qualitatives et quantitatives ont complété le dispositif pour des populations spécifiques comme les promoteurs-aménageurs-lotisseurs, les bailleurs sociaux et les mandataires de clients finaux producteurs ou consommateurs.

Dans le cadre de l'amélioration continue des services d'Enedis, les clients « pas du tout satisfaits » sont appelés par le manager de l'entité à l'origine de l'insatisfaction afin de mieux comprendre les dysfonctionnements et réinstaller avec le client des conditions de confiance.

Les résultats de satisfaction, hors raccordement, entièrement basés sur le dispositif de mesure de la satisfaction clients à chaud, sont stables au global en 2018, bien qu'une baisse soit observée pour les clients professionnels.

Comme en 2017, le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis sont les points les plus appréciés par les personnes interrogées en 2018. Ces clients valorisent également fortement le comportement des techniciens et plus particulièrement leur écoute et leur courtoisie. À l'inverse, les clients regrettent le manque de coordination au sein des services d'Enedis, les délais de réalisation et l'amplitude des plages horaires de rendez-vous. Ils apparaissent aussi moins satisfaits de la facilité à joindre le bon interlocuteur.

Le système d'enquête à chaud permet de fournir les résultats de satisfaction spécifiques au raccordement et à la qualité de fourniture, présentés ci-après. Pour ne pas être redondants, les résultats de satisfaction globale ci-dessous ne prennent pas en compte ces deux items.

INDICATEURS DE SATISFACTION (en %)			
	Résultat national 2018	Maille	Résultat local 2018
Clients « Particuliers »	86,3%	Département	86,7%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	84,7%	Département	87,4%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	88,3%	Concession	86,0%

Tout comme les années précédentes, les résultats restent à d'excellents niveaux de satisfaction.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

En ce qui concerne le raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients «Particuliers» et «Entreprises» progresse fortement en 2018 et traduit les efforts réalisés tout au long de l'année pour améliorer ce processus. Les résultats de l'enquête de satisfaction sont les suivants :

INDICATEURS DE SATISFACTION : RACCORDEMENTS (en %)			
	Résultat national 2018	Maille	Résultat local 2018
Clients « Particuliers »	88,1%	Département	88,1%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	83,5%	Département	83,8%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	83,5%	Région Enedis	79,7%

La satisfaction client fait partie des objectifs majeurs du Service Raccordement d'Enedis, de nombreuses actions sont en cours (professionnalisation du discours client, accompagnement des clients durant le parcours de leur dossier, refonte des processus, etc ...), afin de mieux répondre aux attendus de nos clients.

Il est à noter que, compte-tenu de la méthodologie d'enquête, les résultats ne peuvent être restitués au périmètre de la concession lorsque le nombre de répondants est trop faible. Dans ce cas, les résultats sont présentés à la maille la plus fine : département ou Direction Régionale d'Enedis.

En complément des enquêtes à chaud, Enedis organise depuis 2016 une enquête auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis. À travers cette enquête, les clients expriment notamment leur satisfaction vis-à-vis de la qualité de fourniture.

En 2018, cette satisfaction diminue légèrement sur les segments de clients «Entreprises» C1-C4 avec 86,9 % (contre 90,8 % en 2017), «Particuliers» avec 88,5 % (contre 94,6 % en 2017), ainsi que pour les «Professionnels» à 91,3 % (contre 93,3 % en 2017).

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis.

INDICATEURS DE SATISFACTION : QUALITÉ DE FOURNITURE (en %)		
	Satisfaction maille nationale 2018	Satisfaction maille DR 2018
Clients « Particuliers »	88,5%	79,7%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	91,3%	89,9%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	86,9%	90,1%

Les résultats d'enquête satisfaction concernant les coupures et les dépannages sont relativement disparates au regard du territoire (spécificités climatiques, contrainte du réseau...) :

- Concernant le dépannage : l'analyse des résultats fait apparaître un taux de satisfaction clients au-dessus de 80% pour l'ensemble des territoires de la région Languedoc-Roussillon concernant les interventions de dépannage. La capacité à intervenir rapidement sur les interventions urgentes et dans des conditions parfois difficiles (conditions climatiques notamment) sont des éléments reconnus par nos clients.
- Concernant les coupures : le défaut de prévenance, le non respect des créneaux horaires ou des jours de coupure annoncés représentent les principaux motifs d'insatisfaction. Le non respect de l'engagement donné plus que le temps de coupure peut être générateur d'insatisfaction. Enedis travaillera en 2019 à améliorer cet item.

3.4. L'installation des compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky™. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici 2021. Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Aujourd'hui, plus d'un Français sur deux est équipé de ce nouveau compteur déployé dans 12 426 communes.

Conformément aux éléments de calendrier, des métropoles, des grandes villes et des communes rurales sont déjà totalement équipées : c'est notamment le cas de Lyon, de Nice, d'Arras, Nancy, Narbonne, Nantes, Bordeaux, Caen, Amiens, Angoulême, Pau, Dijon, Avignon, Gap ou l'île du Levant dans le Var.

Ces résultats reposent sur une forte mobilisation des entreprises partenaires, qu'il s'agisse des 6 usines de construction, des 80 entreprises de pose ou des sociétés de recyclage. Au total, ce sont près de 10 000 femmes et hommes qui travaillent au quotidien pour assurer la fabrication, la pose des nouveaux compteurs et le recyclage des précédents.

Pour assurer le remplacement des compteurs, Enedis fait en effet appel à des sociétés partenaires, les entreprises de pose. Ces dernières suivent des processus de sélection rigoureux, ainsi qu'une formation de qualité. Les techniciens des entreprises de pose sont tenus aux mêmes niveaux d'exigence que ceux des techniciens d'Enedis, en termes de qualité des gestes techniques sur l'ensemble des interventions quotidiennes. Pour faciliter leur identification par les clients, plusieurs dispositifs ont été mis en place : les techniciens de pose disposent d'un badge spécifique, d'un logo ainsi que d'une lettre d'attestation qu'ils peuvent présenter à tout moment aux habitants qui en expriment le souhait.

Enedis exige également des entreprises de pose qu'elles réalisent régulièrement des visites qualité pour chaque technicien Linky™, pour notamment contrôler le respect des modes opératoires et des règles de sécurité et mettre en place les actions d'amélioration correspondantes. En parallèle, des contrôles sont également réalisés par les équipes d'Enedis.

UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY™

En fonction du calendrier de déploiement, les équipes territoriales d'Enedis ont planifié des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment les maires et leurs équipes, afin de leur présenter le nouveau compteur électrique et les modalités du déploiement dans les communes.

Les municipalités souhaitant informer leurs administrés ont reçu des supports de communication, comme par exemple des affiches ou des encarts pour leurs bulletins municipaux. Des permanences en mairie et des réunions d'information ont également été organisées. Ainsi, de nombreux dispositifs sont mis en place sur les territoires afin d'accompagner au plus près de leurs besoins les collectivités territoriales et leurs administrés.

Pour répondre à l'ensemble des préoccupations des clients, Enedis s'est dotée d'équipes de conseillers clientèles qui ont pour principale mission de répondre aux interrogations relatives au nouveau compteur d'électricité. Environ 977 955 appels ont été comptabilisés en 2018, soit une augmentation de + 68,1 % par rapport à 2017.

En complément, les clients disposent d'un espace dédié sur le site Internet d'Enedis. Ils peuvent ainsi consulter la carte de déploiement, s'informer sur le nouveau compteur et poser des questions.

Les clients, dont le compteur est situé à l'intérieur de leur logement, ont également la possibilité de :

- choisir la date de leur rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification) ;
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose ;
- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'ils se trouvent dans ce cas.

Voulant que l'installation des compteurs se déroule dans les meilleures conditions pour les consommateurs, Enedis donne aussi désormais la possibilité aux clients, dont le compteur est situé à l'extérieur de leur domicile, de fixer, en accord avec l'entreprise prestataire, le jour de l'intervention du technicien afin de pouvoir être présent.

Par ailleurs, la documentation clientèle fait l'objet de mises à jour régulières. À ce titre-là, plusieurs parties prenantes telles que les associations de consommateurs, les fournisseurs, les clients eux-mêmes sont consultés. Ce fut notamment le cas, en 2018, avec l'application de la nouvelle réglementation relative au règlement européen sur la protection des données.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LES SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

L'installation des nouveaux compteurs est un projet d'intérêt collectif au service des besoins des particuliers. Elle vise notamment à leur apporter plus de confort et une réelle amélioration de la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles Enedis avait besoin, jusqu'à présent, de prendre rendez-vous peut désormais être réalisée à distance, sans dérangement et à moindre coût.

Avec Linky™ :

- les clients n'ont plus besoin d'être présents pour attendre le technicien d'Enedis ; l'ouverture d'un nouveau contrat est ainsi effective en seulement 24 heures contre 5 jours auparavant ;
- le coût de modification de la puissance d'un contrat d'électricité est divisé par dix ; à noter que cette opération n'est pas facturée la première année de pose du nouveau compteur.

Le remplacement de l'ancien compteur par un modèle dit « communicant » offre la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de connaître leurs consommations électriques pour mieux les maîtriser.

Depuis le site Internet ou l'application mobile « Enedis à mes côtés », les clients ont la possibilité de :

- disposer de l'historique de leurs données de consommation à J+1 sur un jour, une semaine ou un mois ;
- comparer leurs données à la moyenne de foyers identiques ;
- se fixer des objectifs de consommation ;
- consulter la rubrique dédiée aux éco-gestes réalisée en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Cette dernière a d'ailleurs rappelé dans son avis sur le compteur Linky™ du 28 septembre 2018 (accessible depuis le lien <https://www.ademe.fr/compteurs-communicants-lelectricite-linky>), que les économies d'électricité peuvent aller jusqu'à 10 % de la facture, en fonction de l'accompagnement fait auprès des ménages dans ce domaine. À fin 2018, près de 400 000 clients équipés d'un compteur communicant ont ouvert un compte client sur le site internet d'Enedis.

Au-delà de ces avantages offerts aux clients, Enedis, en qualité de concessionnaire, se doit de moderniser le réseau public d'électricité pour qu'il s'adapte aux nouveaux besoins énergétiques de tous et plus généralement de la société française : développement des énergies renouvelables, construction d'éco-quartiers, installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Ces infrastructures génèrent des fortes variabilités de production et de consommation. Cette modernisation passe par l'installation de compteurs communicants, outil essentiel à la réussite de la transition énergétique.

À titre d'exemple, la multiplication des véhicules électriques légers, 163 179 à la fin de l'année 2018, nécessite l'installation de bornes de recharge sur le réseau. La puissance électrique requise pour recharger un véhicule électrique en mode rapide, c'est-à-dire deux heures, est équivalente à celle d'un

immeuble. Avec le nouveau compteur, l'implantation des bornes de recharge est optimisée en fonction des réalités techniques du réseau.

Linky™ participe à la continuité d'alimentation électrique pour tous les utilisateurs du réseau de distribution, tout en accompagnant les nouvelles façons de consommer et de produire de l'électricité.

Les nouvelles offres de fourniture d'électricité adossées à Linky™

Depuis plusieurs années, les clients ont la possibilité de souscrire différentes offres de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de leur choix. Grâce au compteur communicant Linky™, ces offres sont mieux adaptées à leurs besoins et à leurs habitudes de consommation. Elles proposent par exemple des prix plus intéressants le week-end, pendant la période estivale ou pendant certaines heures de la nuit. Pour en faciliter la consultation et choisir la formule la plus avantageuse, un comparateur est disponible sur le site du médiateur de l'énergie : energie-info.fr.

NOU
VEAU

UN GESTE POUR LA PLANÈTE AVEC «REFOREST'ACTION»

Dans le cadre de leurs missions de service public, les équipes d'Enedis sont fortement mobilisées pour rétablir l'électricité lors d'aléas climatiques. Cet engagement s'exprime aussi au quotidien à travers l'accompagnement des territoires, qu'il s'agisse des projets d'aménagement des collectivités, de leurs politiques énergétiques, etc.

NOU
VEAU

Enedis a souhaité prolonger cet engagement en signant un partenariat en faveur du reboisement des forêts sinistrées du fait des intempéries. Enedis financera ainsi la plantation d'arbres sur les territoires, à raison d'un arbre tous les vingt comptes clients Linky™ ouverts.

LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Le nouveau compteur d'électricité présente également un intérêt économique *pour les producteurs* d'électricité, dénombrés fin 2018 à plus de 410 000 en France. Depuis 2017, Enedis installe en effet des compteurs communicants à tous les nouveaux clients désirant auto-consommer, c'est-à-dire injecter sur le réseau de distribution le surplus non consommé de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable. Grâce aux compteurs Linky™, un seul outil de comptage suffit pour mesurer à la fois l'électricité produite et l'électricité consommée. Cette spécificité technique fait réaliser aux nouveaux producteurs une économie de 600 euros en moyenne sur le coût de raccordement.

De plus, le nouveau compteur constitue un outil intéressant *pour les collectivités territoriales*, qu'elles soient autorités concédantes, aménageurs de territoire ou clientes. Avec Linky™, elles disposent de données globales de consommation et de production, conformément aux recommandations de la CNIL, leur offrant la possibilité de suivre plus finement les consommations des bâtiments communaux ou d'évaluer les programmes de rénovation énergétique. **Ainsi, le service public de l'électricité est plus performant pour l'ensemble des clients, des utilisateurs et des autorités concédantes.**

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

COMPTEURS LINKY™ (CONCESSION)	
	2018
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	26,2%
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	128 421
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	56
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	105 096
Nombre de comptes clients ouverts**	4 811
Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation par le client***	6 200

* PDL : Point de livraison.

** Cumul du nombre de comptes clients ouverts par les clients C5 (résidentiels ou professionnels) pour accéder à leurs données de consommation.

*** Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouverture de compte.

Déploiement Linky : les anciens compteurs recyclés localement par l'APF Entreprise 34

Le 25 septembre 2018, l'équipe projet Linky de la Direction Régionale Languedoc-Roussillon s'est rendue à l'APF 34 (Association des Paralysés de France) pour rencontrer ses interlocuteurs et visiter les locaux ainsi que l'atelier. L'occasion de revenir sur ce partenariat exemplaire qui concrétise notamment l'engagement sociétal d'Enedis.

Cette démarche a plusieurs intérêts stratégiques et économiques :

- Garantir la traçabilité de nos déchets
- Respecter nos engagements sociétaux en confiant l'activité à une entreprise du Secteur du Travail Protégé et Adapté
- Valoriser et revendre les matières valorisables issues du démantèlement (métaux, etc.)

L'APF Entreprise 34, en collaboration avec l'APF 13 d'Aix, a répondu à l'appel d'offre de valorisation des compteurs. Ils ont été retenus pour 1/3 du marché Méditerranée, l'autre part du marché a été attribué à l'entreprise locale TRIADE Electronique.

APF 34 est une entreprise adaptée, à ne pas confondre avec un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les employés sont des salariés avec un contrat de travail. Cette entreprise est économiquement performante et socialement engagée. Elle emploie 60 salariés dont 45 travailleurs en situation de handicap.

La prise en charge des compteurs est assurée par le département démantèlement qui va recycler 3 millions de compteurs d'ici 2021 sur le périmètre Méditerranée.

Depuis le démarrage du contrat fin 2016, APF Entreprise 34 a traité :

- 99 Tonnes de compteurs collectés
- 6 Tonnes de carton recyclé
- 0.18 Tonne de plastique valorisé

3.5. La facilitation des démarches de raccordement

Rappel : Un raccordement provisoire est pris en charge par Enedis sous réserve :

- qu'un fournisseur d'énergie ait émis une demande pour le compte du client ;
- que le client ait signé l'engagement par lequel il atteste avoir pris connaissance des dispositions relatives à la sécurité électrique de son installation temporaire, au caractère provisoire de son raccordement, aux conditions de suspension de l'alimentation électrique ;
- que le raccordement soit réalisable techniquement par Enedis.

LE SITE « ENEDIS-CONNECT » EST DÉDIÉ AUX DEMANDES DE RACCORDEMENT D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 kVA ET À LEUR SUIVI, AINSI QU'AUX DEMANDES DE RACCORDEMENT PROVISOIRE

Le site « Enedis-Connect » permet aux clients particuliers et professionnels de saisir leurs demandes de raccordement ≤ 36 kVA et de consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ainsi, ils peuvent effectuer certains actes tels que des paiements et échanger avec Enedis sur ce site internet.

Depuis 2016, toutes les demandes de raccordement provisoire BT de puissance > 36 kVA et HTA de courtes ou de longues durées sont intégrées dans « Enedis-Connect », dont l'ergonomie a été améliorée.

À compter du début de l'année 2018, les clients « petits producteurs » (BT < 36 kVA) peuvent également saisir leurs demandes de raccordement sur Enedis-Connect. À cette occasion, les comptes de type « partenaires » permettent aux clients consommateurs ou producteurs, faisant plusieurs demandes de raccordement, de les suivre sur un seul et même compte.

LE PRACMA, UN PORTAIL POUR LES DEMANDES DE RACCORDEMENT D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 kVA (BT OU HTA) ET LEUR SUIVI

Ce portail permet aux clients Entreprises ou Collectivités de saisir leurs demandes de raccordement > 36 kVA et de consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ainsi, ils peuvent effectuer certains actes en ligne tels que la signature électronique de leur devis. Ces clients ont la possibilité de suivre l'avancement de leurs demandes sur un espace qui leur est dédié, déposer des documents et recevoir des notifications par mail ou SMS des principales étapes de leurs projets.

Depuis janvier 2017, les clients collectifs (promoteurs, aménageurs, lotisseurs) peuvent également établir et suivre leurs demandes de raccordement collectif sur ce portail.

En janvier 2018, ces facultés ont été également ouvertes aux clients pour leurs demandes de raccordement de leurs installations de production.

ENEDIS S'EST ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES CLIENTS DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'État a fixé comme objectif le déploiement d'au moins 7 millions de points de recharge pour les 5 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables, prévus à l'horizon 2030.

Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans ce déploiement. Elles s'impliquent dans la création de bornes de recharge (Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques- IRVE), en milieu rural le plus souvent par l'intermédiaire des syndicats départementaux d'électricité et en milieu urbain et périurbain, *via* les métropoles, les communautés urbaines ou d'agglomérations.

Dans ce cadre et pour accompagner les territoires, Enedis a lancé une offre expérimentale spécifique d'optimisation du raccordement des IRVE qui vise à concilier les initiatives locales en matière d'électromobilité et l'intérêt d'optimiser l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité.

Cette expérimentation rentre également dans le cadre de la concertation pour la détermination des contraintes liées aux capacités des réseaux de distribution d'électricité, telle que prévue à l'article 6 du décret n° 2014-1313 du 31 octobre 2014 pris en application de la loi n° 2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'IRVE sur l'espace public.

Enedis apporte ainsi son expertise en matière de développement et de gestion du réseau public de distribution d'électricité pour accompagner les collectivités dans le déploiement des stations de recharge.

Les acteurs privés sont également très actifs : au premier chef, les particuliers qui bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % et du programme Advenir qui leur apporte une aide au financement des bornes de recharge, ainsi que de nombreux opérateurs privés comme les grandes surfaces commerciales disposant de parkings, les concessionnaires automobiles, mais aussi les stations-services. Ces dernières, lorsqu'elles sont installées sur les autoroutes, ont un rôle particulier afin que les Véhicules Électriques (VE) puissent se charger rapidement et réaliser de longs parcours en itinérance. Les opérateurs des IRVE sur la voirie routière et autoroutière ont pour objectif l'installation de stations de recharge à haute puissance (4 à 6 bornes par station d'au moins 150 kW) tous les 80 km le long des corridors autoroutiers.

Par ailleurs, grâce à sa participation dans la société Gireve, qui a notamment développé une plateforme de services d'interopérabilité entre les opérateurs de mobilité, Enedis contribue à donner aux véhicules électriques la possibilité d'être rechargés auprès de très nombreuses bornes de recharge gérées par des acteurs différents.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au niveau national, les travaux de raccordement sont réalisés dans les délais convenus avec les clients dans 92,6 % des cas en 2018 (contre 95,1 % des cas en 2017).

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

TAUX DE RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LES DÉLAIS CONVENUS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)	97,2%	80,3%	-17,4%

En 2017, la date souhaitée de réalisation du raccordement était réactualisée selon les circonstances, sans toutefois identifier si le changement de date relevait d'une contrainte client ou d'une contrainte d'Enedis.

En 2018, avec la mise en place d'une régulation incitative par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), la date souhaitée est revue uniquement si la contrainte provient du client.

Aussi la variation entre 2017 et 2018 n'est pas corrélée avec le niveau de satisfaction des clients au regard des résultats de satisfaction 2018, comparés à 2017. En témoigne un niveau de satisfaction qui est resté stable entre 2017 et 2018 à la maille du département.

Enedis a simplement souhaité faire preuve de plus de rigueur au regard de la date souhaitée. C'est un enjeu majeur de l'activité de raccordement, tout comme la satisfaction clients.

3.6. Perspectives et enjeux

LES NOUVEAUX SERVICES CLIENTS EN 2019

L'évolution de l'Espace Entreprises

Après la mise à disposition d'un abonnement donnant accès à la courbe de charge journalière à J+1 en décembre 2018, les clients du Marché d'Affaires (C1-C4) disposeront des autres données de leur compteur à J+1 en avril 2019 et des données en infra-journalier à l'été 2019.

Les producteurs auront eux aussi la possibilité de suivre l'ensemble de leurs sites, à partir de mi-2019, grâce à une nouvelle version de l'Espace Entreprises.

L'évolution de l'Espace Collectivités

Cet espace connaîtra une amélioration des services déjà existants.

Les nouveautés sur l'application mobile « Enedis à mes côtés »

Enedis continuera à faire évoluer l'application mobile « Enedis à mes côtés » et proposera, en 2019, cette application aux clients Entreprises, en complément d'A.I.R. (Alerte Incident Réseau).

La Qualité de Fourniture (QF) reste une préoccupation d'Enedis pour les clients du Marché d'Affaires

Cette année, Enedis complétera ses actions relatives aux engagements QF et à la production des bilans associés.

Services digitaux enrichis

En 2019, les actions mises en place pour répondre aux six cibles prioritaires définies en 2018 vont se poursuivre et s'intensifier. En matière de nouvelles fonctionnalités digitales, sont attendus cette année pour tous les clients :

- de nouveaux services de données avec notamment la mise à disposition des données de la courbe de charge en infra-journalier pour les entreprises ou encore les données agrégées anonymisées pour les collectivités locales ;
- la gestion des contrats multi-sites à partir d'un unique compte client ; le client n'aura plus l'obligation de créer un compte pour chacun de ses sites ;
- l'amélioration et l'enrichissement du parcours digital ;
- dans le cadre du décret du 1^{er} juillet 2017 relatif aux modalités de mises à disposition des consommateurs des données de consommation d'électricité et de gaz : la possibilité pour le client de demander la suppression des données enregistrées dans le compteur et/ou des données collectées dans le système informatique d'Enedis ;
- la gestion des alertes personnalisées sur consommation ;
- la déclaration des dommages réseaux avec l'application « Enedis à mes côtés » ;
- le suivi de l'intervention du technicien par le client avec cette même application.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Optimisation de l'organisation de l'accueil

Le déploiement d'un outil de routage omni-canal sera mis en œuvre en 2019 à la maille France afin d'optimiser l'accueil des clients et de garantir le bon traitement de leurs demandes quels que soient les canaux choisis par ceux-ci (téléphone, courriers, mail, réseaux sociaux, etc.).

Le développement de services d'intelligence artificielle va se poursuivre en 2019. « Voice Bot », « Chat Bot », etc. en automatisant certains traitements, permettront aux conseillers clientèles de se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée pour les clients.

L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY™ EN 2019

L'installation des nouveaux compteurs électriques repose sur un plan de déploiement ambitieux et rigoureux qui se poursuivra dans les mois à venir sur l'ensemble des territoires. Le concessionnaire s'engage à préparer au mieux avec l'autorité concédante le processus de déploiement des compteurs communicants et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

À fin 2020, plus de 30 millions de foyers français seront équipés du nouveau compteur.

ÉVOLUTIONS 2019 LIÉES AUX RACCORDEMENTS

Le nouveau barème de raccordement (version 6)

Le projet du nouveau barème de raccordement, élaboré en 2018 et transmis à la CRE, avec le rapport de consultation, au cours du premier trimestre 2019, devrait être mis en œuvre durant l'été 2019.

Les principaux axes d'évolution du futur barème de raccordement sont les suivants :

- L'accompagnement de la transition énergétique avec trois actions :
 - mise en place de formules simplifiées de coûts pour les producteurs 36-100 kVA ;
 - insertion d'un chapitre dédié au raccordement des installations de stockage d'électricité ;
 - ajout d'une formule simplifiée de coûts pour les dérivations individuelles pour les colonnes existantes afin d'accompagner le développement des IRVE.
- Une lecture facilitée pour les clients avec deux actions :
 - introduction de formules simplifiées de coûts sur les modifications de branchements (le déplacement ou le remplacement d'un branchement souterrain ou aéro-souterrain, le remplacement d'une dérivation individuelle ou d'un coffret « simple », l'intervention d'Enedis sur une dérivation individuelle en immeuble) ;
 - simplification des branchements provisoires.

Evolution d'Enedis-Connect

Enedis prévoit de mettre en ligne, en 2019, tous les formulaires relatifs aux différents types de prestations liées aux raccordements (raccordement neuf, modification ou suppression de raccordement,

ajout de compteur en colonne, déplacement de compteur...). Ainsi, tous les clients pourront saisir leur demande et suivre l'avancement de celle-ci.

EVOLUTIONS 2019 AU PLAN LOCAL

Enedis va mettre en place plusieurs projets en 2019, afin de répondre toujours plus aux attentes de ses clients.

Concernant l'Accueil Clients, Enedis poursuivra ses démarches entamées en 2018, qui concernent la professionnalisation de ses conseillers clientèles, afin de mieux accompagner les clients.

Côté Accueil Raccordement sera mis en place un suivi du parcours du client, afin de l'orienter et l'accompagner tout au long de sa démarche.

Un travail en profondeur sera réalisé en 2019 afin de revoir les processus, pour les rendre les plus proches possibles des attentes de nos clients.

Egalement, du côté des Clients «Entreprises», un forum producteurs sera organisé, ainsi que la visite de postes sources avec les Grands Clients.

Enedis accompagnera également les projets de Mobilité Electrique : la Direction Régionale Languedoc-Roussillon a l'ambition d'être un partenaire industriel de référence pour tous les acteurs de la Mobilité Electrique, afin de co-construire les solutions permettant son développement à Grande Echelle.

Enfin, Enedis a pour objectif de mener à bien le transfert des colonnes montantes en application de la loi Elan par l'accompagnement des acteurs (bailleurs, syndicats de copropriété...) lors de rendez-vous ou d'intervention en assemblées (fédérations).



4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

4.1. Les éléments financiers de la concession

4.1.1. LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des Agences de Maintenance et d'Exploitation des Postes sources (AMEPS) ou des Agences de Conduite du Réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le Régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

PRODUITS D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (en k€) (CONCESSION)

	Cf. Note	2017	2018
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	154 090	162 380
<i>Dont clients HTA</i>		14 727	14 224
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		118 987	126 695
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		19 587	20 353
<i>Dont autres</i>		789	1 107
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		18 824	13 731
<i>Dont raccordements</i>	2	16 216	11 222
<i>Dont prestations</i>	3	2 608	2 508
<i>Autres recettes</i>	4	3 260	2 325
Chiffre d'affaires		176 174	178 435
Autres produits		31 625	30 299
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	23 273	22 747
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	7 455	7 424
<i>Reprises sur amortissements</i>		192	264
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		29	92
<i>Dont autres types de reprises</i>		163	173
<i>Reprises sur provisions</i>		7 263	7 160
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		885	387
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		6 378	6 773
<i>Autres produits divers</i>	7	897	128
Total des produits		207 799	208 734

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

CHARGES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉES (en k€) (CONCESSION)			
	Cf. Note	2017	2018
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		85 898	89 372
<i>Accès réseau amont</i>	8	39 021	41 874
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	11 057	11 539
<i>Redevances de concession</i>	10	1 537	1 468
<i>Autres consommations externes</i>	11	34 284	34 490
<i>Matériel</i>		17 843	16 699
<i>Travaux</i>		2 010	1 997
<i>Informatique et télécommunications</i>		2 731	2 721
<i>Tertiaire et prestations</i>		6 150	6 225
<i>Bâtiments</i>		3 937	4 035
<i>Autres achats</i>		1 612	2 813
Impôts, taxes et versements assimilés		9 211	9 450
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	4 921	5 048
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	4 290	4 401
Charges de personnel	14	31 285	31 885
Dotations d'exploitation		39 619	44 965
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	23 692	27 452
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>		14 800	15 648
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		8 891	11 805
<i>Dont autres amortissements</i>		0	0
<i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>	16	1 694	1 700
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	14 233	15 813
Autres charges	18	5 207	6 852
Charges centrales	19	7 867	8 693
Total des charges		179 087	191 216
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (en k€) (CONCESSION)			
	Cf. Note	2017	2018
Montant	20	28 712	17 518

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en-deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE (en k€) (CONCESSION)		
	2017	2018
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	28 712	17 518
Charge supplémentaire	12 556	2 554
Produit supplémentaire	0	0
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	16 156	14 964

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2018 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2018, entre la clôture de l'exercice 2018 et celle de l'exercice 2017 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT < 36 kVA ; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Le chiffre d'affaires acheminement est de 162380 k€ en 2018, en augmentation de 8290 k€ par rapport à 2017 (154090 k€), soit 5,38 %

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, le chiffre d'affaires acheminement à l'échelle d'Enedis s'établissant à 13 278 M€ en 2018, en hausse de 360 M€ par rapport à 2017 (12 918 M€), soit + 2,8 %. Cette augmentation est liée notamment à l'évolution de la grille tarifaire du TU RPE 5 de + 2,71% au 1^{er} août 2017, et du TURPE 5bis au 1^{er} août 2018 pour - 0.21%.

A noter que le chiffre d'affaires acheminement était diminué en 2017 de 152 M€, correspondant à la rétrocession de chiffre d'affaires à EDF SEI au titre des zones non interconnectées (Systèmes Energétiques Insulaires). En 2018, les charges liées à la gestion des réseaux dans ces zones sont désormais intégrées dans le mécanisme du Fonds de Péréquation de l'Électricité et enregistrées en autres consommations externes, rubrique « autres achats ».

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Le chiffre d'affaires raccordement est de 11222 k€ en 2018, en baisse de-4994 k€ par rapport à 2017 (16216 k€), soit-30,79 %.

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Le chiffre d'affaires prestations est de 2508 k€ en 2018, en diminution de-100 k€ par rapport à 2017 (2608 k€), soit-3,83 %.

A l'échelle d'Enedis, le chiffre d'affaires prestations est en baisse de-5,1% par rapport à 2017, faisant suite à la baisse de prix catalogue et au déploiement Linky.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations dans le cadre de la mixité Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités. Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres recettes sont de 2325 k€ en 2018, en diminution de-935 k€ par rapport à 2017 (3260 k€), soit-28,69 %.

La baisse est notamment due au dé-mixtage Enedis-GrDF ainsi qu'à l'arrêt de la facturation à la Direction optimisation amont/aval et trading d'EDF pour la gestion des signaux tarifaires.

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'œuvre...) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné.

NB : les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme par exemple les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

La production stockée et immobilisée est de 22747 k€ en 2018, en diminution de-527 k€ par rapport à 2017 (23273 K€), soit-2,26 %.

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres natures de reprises d'amortissements ;
- des reprises de provision pour renouvellement (PR) ;
- d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les reprises sur amortissements et provisions sont de 7424 k€ en 2018, en diminution de-31 k€ par rapport à 2017 (7455 k€), soit-0,41 %.

Au niveau national, la rubrique passe de 637 M€ à 751 M€, soit une hausse de 114 M€, principalement due à :

- une augmentation des reprises de provisions relatives au risque d'irrecouvrabilité sur la part acheminement des facturations aux fournisseurs d'énergie pour 32 M€ (mise en œuvre de la décision du CoRDIS publiée au JO en mars 2013). La charge effectivement supportée par Enedis est in fine de 91 M€ en 2018 versus 94 M€ en 2017 et apparaît dans la rubrique «Autres charges d'exploitation» ;
- une augmentation pour 36 M€ des reprises de provisions liées aux pensions et obligations assimilées suite à l'augmentation des taux de cotisation de la CNIEG (Caisse Nationale des IEG) ;
- une hausse de la reprise de provision pour renouvellement à hauteur de 18 M€ due en partie à l'impact inventaire.

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance).

Ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Autres produits divers sont de 128 k€ en 2018, en baisse de -769 k€ par rapport à 2017 (897 k€), soit -85,68 %.

Au niveau national, on observe une hausse globale de 80 M€ des autres produits divers qui passent de 104 M€ à 184 M€.

L'enregistrement sur l'exercice 2018 de l'impact de l'individualisation et de la localisation des compteurs et des modems du marché d'affaires, ainsi que des ouvrages collectifs de branchements est en partie à l'origine de cette hausse.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les charges d'accès au réseau amont de transport affectées à la concession sont de 41874 k€ en 2018, en augmentation de 2853 k€ par rapport à 2017 (39021 k€), soit 7,31 %

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, les charges d'accès au réseau de transport à l'échelle d'Enedis s'élevant à 3 668 M€ en 2018, en augmentation de 110 M€ par rapport à 2017 (3 558 M€), soit + 3%.

Cette hausse est majoritairement due à un effet prix lié à l'indexation du TURPE Transport avec une hausse de + 6,9% au 1er août 2017 et de + 3% au 1er août 2018.

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage). Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les achats d'énergie pour compenser les pertes sur le réseau affectées à la concession sont de 11539 k€ en 2018 en augmentation de 482 k€ par rapport à 2017 (11057 k€), soit 4,36 %.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, les achats d'énergie à l'échelle d'Enedis s'élevant à 1009 M€ en 2018, en hausse de 9 M€ par rapport à 2017 (999 M€).

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques :

- les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR ;
- les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs ;
- les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance...). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **autres achats** concernent, d'une part, divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres consommations externes sont de 34490 k€ en 2018, en augmentation de 207 k€ par rapport à 2017 (34284 k€), soit 0,60 %.

Au niveau national cette rubrique augmente de + 6.3 %. Cette variation est notamment due à l'affectation des charges liées à la gestion des réseaux dans les zones non interconnectées (Systèmes Energétiques Insulaires), qui sont désormais intégrées dans le mécanisme du Fonds de Péréquation de l'Electricité et

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

enregistrées en « autres achats », alors qu'elles étaient jusqu'alors enregistrées au niveau des autres recettes d'acheminement.

Note 12 - Contribution au CAS FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 94 % aux besoins de financement du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants en 2017) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants en 2017).

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2018.

La contribution au CAS FACE est en hausse de 2,58 %, cela est supérieur à la tendance nationale se situant à - 0.3 %

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- **cotisation foncière des entreprises (CFE)** : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources...) ;
- **imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER)** : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF)** : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources...) ;
- **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux...), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que perceuteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

S'agissant des **autres impôts et taxes**, la variation de 2,60 % (soit 112 k€) observée est moins forte que celle observée au niveau national (+ 3 %). Cette augmentation au niveau Enedis, provient de la taxe foncière pour 3 M€ et des taxes spécifiques à l'industrie électrique.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les charges de personnel au niveau national sont en légère augmentation : + 0,6 % par rapport à l'année 2017.

Au niveau de la concession, les charges de personnel sont de 31885 k€ en 2018 en augmentation de 599 k€ par rapport à 2017 (31285 k€), soit 1,92 %.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (Distribution Publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

La dotation aux amortissements DP est de 27452 k€ en 2018, en augmentation de 3760 k€ par rapport à 2017 (23692 k€), soit 15,87 %.

Au niveau national cette rubrique augmente de 8.4 %, en partie du fait de l'inventaire des compteurs et des modems du marché d'affaires, ainsi que des ouvrages collectifs de branchements.

Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

La dotation aux provisions pour renouvellement est de 1700 k€ en 2018, en hausse de 6 k€ par rapport à 2017 (1694 k€).

Au niveau national cette rubrique augmente de 28 %, en partie du fait de l'inventaire des compteurs et des modems du marché d'affaires, ainsi que des organes collectifs de branchements.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres dotations d'exploitation sont de 15813 k€ en 2018, en augmentation de 1580 k€ par rapport à 2017 (14233 k€) soit 11,10 %.

Au niveau national cette rubrique augmente de 10 %, du fait notamment de charges supplémentaires liées à des évolutions du système d'information.

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut. Les montants concer-

nés sont affectés directement à la concession.

Ce poste comprend également les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non récurrents. Ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres charges sont de 6852 k€ en 2018, en augmentation de 1645 k€ par rapport à 2017 (5207 k€), soit 31,59 %.

Au niveau national la rubrique passe de 485 M€ à 605 M€, soit une augmentation de 120 M€.

Cette hausse est notamment liée :

- à l'impact de l'inventaire (individualisation et localisation des compteurs et des modems du marché d'affaires, ainsi que des ouvrages collectifs de branchements),
- à la hausse des charges pour achats de pertes dans le cadre de la procédure « Règlement Responsable d'Equilibre ».
- à l'impact des avoirs émis en faveur des fournisseurs d'énergie dans le cadre de l'irrécouvrabilité de la part acheminement (cf. commentaire rubrique Reprises sur amortissements et provisions).

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les charges centrales sont de 8693 k€ en 2018, en augmentation de 826 k€ par rapport à 2017 (7867 k€), soit 10,50 %.

Au niveau national la rubrique passe de 690 M€ à 753 M€, soit une augmentation de 63 M€, due notamment au renouvellement de marchés de prestations informatiques.

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement

de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS À RÉPARTIR				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	161 963	416	Au prorata du localisé	0,7%
Raccordements	11 222	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Prestations	2 500	8	Au prorata du localisé	1,4%
Autres recettes	365	1 960	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Production stockée et immobilisée	13 980	8 766	Au prorata du nombre de clients	26,8%
<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	478	6 946	Au prorata du nombre de clients	26,8%
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	92	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	173	Au prorata du nombre de clients	26,8%
<i>Dont reprises de provisions pour renou- vellement</i>	387	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	6 773	Au prorata du nombre de clients	26,8%
<i>Autres produits divers</i>	0	128	Au prorata du nombre de clients	26,8%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

CHARGES À RÉPARTIR				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Accès réseau amont	0	41 874	Au prorata des consommations	27,1%
Achats d'énergie	0	11 539	Au prorata des consommations	27,1%
Redevances de concession	1 468	0	Non applicable	-
Matériel	6 691	10 009	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	28,6%
Travaux	1 753	244	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Informatique et télécommunications	0	2 721	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Tertiaire et prestations	0	6 225	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Bâtiments	0	4 035	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Autres achats	372	2 441	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Contribution au CAS FACÉ	5 048	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ	28,4%
Autres impôts et taxes	1 746	2 655	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Charges de personnel	6 926	24 958	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	26,7%
Dotation aux amortissements DP	27 452	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Dont amortissement des financements du concessionnaire	15 648	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers	11 805	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Dotation aux provisions pour renouvellement	1 700	0	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Autres dotations d'exploitation	0	15 813	Au prorata du nombre de clients	26,8%
Autres charges	2 362	4 490	Au prorata du nombre de clients	26,8%

* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

** Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

4.1.2. LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS (en k€) (CONCESSION)	
	2018
Produits	2 647
Charges	3 809
Produits - charges	-1 163

4.1.3. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GRANDES RUBRIQUES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU CONCESSIONNAIRE DANS LE CADRE TARIFAIRE EN VIGUEUR

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent principalement de la délibération CRE du 28 juin 2018 (TURPE 5 bis HTA-BT). Les taux d'évolution prévus pour 2019 par rapport à 2018 sont présentés ci-après.

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières futures pourront être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduira également dans les CRAC de la concession.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Principaux éléments de délibérations de la CRE du 28 juin 2018 relatifs à l'évolution prévisionnelle des charges d'exploitation et des produits d'exploitation entre 2018 et 2019

Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
 - des charges d'accès au réseau public de transport ;
 - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique ;
- des autres charges nettes d'exploitation.

Charges liées à l'exploitation du système électrique

Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des charges d'accès au réseau public de transport sur la base :

- de l'évolution prévisionnelle du TURPE HTB prévue par la délibération de la CRE du 17 novembre 2016 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 5 HTB) ;
- des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

CHARGES D'ACCÈS AU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT			
<i>En M€ courants</i>	2018	2019	Variation (en %)
Charges d'accès au réseau public de transport	3641	3657	0,4%

Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des achats de pertes sur la base :

- d'une hypothèse de taux de pertes stable hors effet Linky et d'une hausse des injections totales (+0,6 % par an) ce qui aboutit à une hausse des volumes de pertes attendus, compensée par la diminution des pertes non techniques permises par le déploiement des compteurs Linky ;
- des prix constatés pour les volumes de pertes déjà achetés au 30 juin 2016 et, pour les volumes non encore achetés au 30 juin 2016, des prix des produits à terme durant les deux dernières semaines de juin 2016 (33 €/MWh pour les produits annuels).

Les montants prévus pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

AUTRES CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE			
<i>En M€ courants</i>	2018	2019	Variation (en %)
Autres charges liées à l'exploitation du système électrique	1022	982	-3,9%
Dont achats de pertes	944	923	-2,2%

Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes ;
- déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

La CRE a retenu le niveau des charges atteint par Enedis au cours de la période tarifaire TURPE 4 HTA-BT comme référence pour ses travaux d'analyse, afin de faire bénéficier les consommateurs des gains de productivité réalisés par Enedis pendant cette période. La CRE s'est ainsi appuyée sur les données constatées de l'exercice 2015 afin d'apprécier les trajectoires prévisionnelles présentées par Enedis, tout en tenant compte :

- des facteurs exceptionnels ou non récurrents intervenus au cours de cet exercice ;
- des nouveaux projets et des évolutions connues susceptibles d'avoir des effets sur le niveau de charges d'Enedis au cours de la période tarifaire.

Les montants prévus pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

AUTRES CHARGES NETTES D'EXPLOITATION			
<i>En M€ courants</i>	2018	2019	Variation (en %)
Autres charges nettes d'exploitation	4542	4582	0,9%
Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement	-635	-658	3,6%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement prévues pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération du 17 novembre 2016 sont les suivantes :

RECETTES D'ACHEMINEMENT			
<i>En M€ courants</i>	2018	2019	Variation (en %)
Les recettes d'acheminement prévisionnelles	13368	13579	1,6%

NB : comme le précise cette délibération, ces prévisions de recettes sont notamment fondées sur une évolution du TURPE au 1^{er} août 2018 de +1,08 % et au 1^{er} août 2019 de +1,26 %.

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi individualisé et localisé des compteurs Linky™. Ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA-BT qui sont ainsi gérés de façon localisée.

Ces deux natures d'ouvrages (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

Dans la continuité de l'amélioration de la gestion des ouvrages et en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Enedis a également engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir au cours de l'exercice 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (Marché d'Affaires) et à une première étape de dénombrement et localisation sur les colonnes électriques.

- Pour le matériel de comptage, incluant les compteurs C1-C4 et les modems, l'inventaire a été réalisé à partir des bases de données techniques mises à jour suite au chantier « fin des TRV Jaune et Vert ».
- Pour les colonnes électriques, cet inventaire est mené en croisant la liste des points de livraison groupés à une même adresse avec les données cadastrales. Cette méthode, présentée aux autorités concédantes en 2018, permet de localiser plus précisément par commune, les valeurs patrimoniales représentatives des colonnes électriques et de mettre en place dès 2018 une gestion individualisée des nouveaux ouvrages.

A l'actif du bilan, les premiers résultats de la localisation apparaissent dans le tableau « Valeur des ouvrages concédés au 31 décembre » sur les nouvelles lignes « Compteurs marché d'affaires » et « Ouvrages collectifs de branchement » ; l'impact détaillé de l'inventaire étant mis en exergue dans le tableau « Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année » sur une colonne dédiée « Impact inventaire ».

Les travaux d'inventaire se poursuivent donc sur les colonnes électriques et sur les autres ouvrages de branchements non localisés. Les résultats des travaux enregistrés en mai 2019 sur les colonnes électriques sont présentés dans un addendum fourni, pour information, en supplément du CRAC.

De plus, du fait de cette nouvelle description détaillée des branchements, des travaux d'analyse des durées de vie ont pu être lancés. Les premiers résultats de ces travaux concernent les colonnes mon-

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

tantes et seront disponibles fin 2019. Ils pourraient conduire à une révision des durées de vie actuelles de cette catégorie d'ouvrage et à des reprises de la provision pour renouvellement pour les biens devenant renouvelables après l'échéance du contrat de concession en vigueur.

Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial restent affectées par concession en fonction de clés.

LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS (en k€)					
	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	308 438	143 447	164 990	419 063	38 035
<i>Dont aérien</i>	70 385	46 164	24 221	116 516	22 066
<i>Dont souterrain</i>	238 052	97 283	140 769	302 547	15 970
Canalisations BT	329 004	138 091	190 913	430 872	17 873
<i>Dont aérien</i>	71 758	37 120	34 638	106 950	3 590
<i>Dont souterrain</i>	257 247	100 971	156 275	323 922	14 283
Postes HTA-BT	96 956	62 009	34 948	128 761	12 378
Transformateurs HTA-BT	27 664	13 329	14 335	36 402	3 520
Comptage	11 119	582	10 536	11 119	0
<i>Dont compteurs Linky™</i>	9 778	342	9 436	9 778	0
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	1 341	241	1 100	1 341	0
Ouvrages collectifs de branchement*	35 411	13 189	22 222	43 479	2 288
Autres biens localisés	11 109	5 341	5 767	11 664	207
Ouvrages de branchement non localisés	153 177	51 820	101 358	184 191	8 611
Comptage non localisés	20 637	13 879	6 758	20 637	0
Autres biens non localisés	2 112	988	1 125	2 153	8
Total	995 626	442 674	552 953	1 288 340	82 922

* Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production.

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.



La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2018, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

DURÉES D'UTILITÉ ESTIMÉES	
Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Installations de comptage	20 à 30 ans (*)
Branchements	40 ans

* Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés actuellement vont notamment permettre d'affiner ces paramètres dans le temps pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018

VARIATION DE LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018 (en k€) (MISE EN SERVICE)						
	Valeur brute au 01/01/2018 pro forma	Impact inventaire	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concédants & tiers)	Retraits en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2018
Canalisations HTA	299 436	-	9 172	979	-1 149	308 438
<i>Dont aérien</i>	69 308	-	1 515	65	-503	70 385
<i>Dont souterrain</i>	230 128	-	7 657	914	-646	238 052
Canalisations BT	319 143	-	7 795	2 633	-567	329 004
<i>Dont aérien</i>	71 029	-	922	156	-350	71 758
<i>Dont souterrain</i>	248 113	-	6 873	2 478	-217	257 247
Postes HTA-BT	93 614	-	2 547	188	607	96 956
Transformateurs HTA-BT	27 042	-	1 012	8	-398	27 664
Comptage	2 348	1 269	7 531	0	-30	11 119
<i>Dont compteurs Linky™</i>	2 348	0	7 444	0	-14	9 778
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	0	1 269	88	0	-16	1 341
Ouvrages collectifs de branchement*	0	34 038	1 369	4	0	35 411
Autres biens localisés	10 879	417	1 347	10	-1 545	11 109
Comptage non localisé	23 884	-1 660	319	0	-1 906	20 637
Ouvrages de branchements non localisés	171 281	-26 008	6 919	985	0	153 177
Autres biens non localisés	2 012	0	461	-7	-353	2 112
Total	949 639	8 057	38 471	4 801	-5 341	995 626

* Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement.

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2018.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes. A noter qu'en 2018, les apports Enedis nets tiennent compte du passage en concession des concentrateurs des compteurs Linky.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis.

SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

DROITS SUR LES OUVRAGES EXISTANTS (en k€) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	531 502	552 953	4,0%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	305 260	325 114	6,5%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

DROITS SUR LES OUVRAGES FUTURS (en k€) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	156 368	167 137	6,9%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

MONTANT DES DROITS DU CONCÉDANT (en k€) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	382 609	394 976	3,2%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (en k€) (CONCESSION)		
	2017	2018
Provision	82 843	82 922

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt.

Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

La part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement », couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

MONTANT DE LA PART R1 (en €) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Part R1	566 788	574 180	1,3%

Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

La part R2 de la redevance, dite « d'investissement », représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2.

MONTANT DE LA PART R2 (en €) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Part R2	969 730	894 004	-7,8%

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire depuis le 1^{er} janvier 2010 sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par Enedis (voir ci-après). Corrélativement, depuis l'exercice 2010, la part R2 de la redevance est calculée sans prendre en compte les travaux de raccordement.

LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux montants versés par Enedis au cours de l'exercice 2018.

MONTANTS DE LA PCT	
Au titre des raccordements mis en service en 2017	Montant 7 871 €

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LES AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LE CADRE DU CAS FACÉ

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par Enedis, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

Le montant des aides à l'électrification rurale attribué au titre de 2018 à votre département est le suivant :

DÉPARTEMENT	
Montant (en k€)	2 903

Les aides accordées sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution au travers de leurs contributions annuelles au CAS FACÉ, conformément à l'article L. 2224-31 du CGCT. Enedis, principal contributeur, couvre environ 94 % des aides versées par le CAS FACÉ. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2018 s'est élevé à 353,4 M€.

LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

MONTANT DE LA PARTICIPATION (en €) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Article 8 « Travaux environnement »	-	618 599	-

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS SPÉCIFIQUES

Le concessionnaire intervient également dans le cadre de partenariats spécifiques avec des communes.



Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	112
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2018	120
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	130

1. Les indicateurs de suivi de l'activité

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2018

RÉSEAU HTA (en m) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Réseau souterrain	3 591 368	3 677 446	2,4%
Réseau torsadé	3 106	3 158	1,7%
Réseau aérien nu	2 875 279	2 854 711	-0,7%
Réseau total aérien	2 878 385	2 857 869	-0,7%
Total réseau HTA	6 469 753	6 535 315	1,0%
Taux d'enfouissement HTA	55,5%	56,3%	1,4%

POSTES HTA-BT (en nb) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	2 276	2 303	1,2%
Postes situés dans une commune urbaine*	4 993	5 046	1,1%
Total postes HTA-BT	7 269	7 349	1,1%
<i>Dont postes sur poteau</i>	2 028	2 022	-0,3%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	157	152	-3,2%
<i>Dont postes cabines basses</i>	1 023	1 025	0,2%
<i>Dont autres postes</i>	4 061	4 150	2,2%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

RÉSEAU BT (en m) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Réseau souterrain	4 557 451	4 634 007	1,7%
Réseau torsadé	2 835 366	2 830 366	-0,2%
Réseau aérien nu	325 163	313 956	-3,4%
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	118 559	113 155	-4,6%
Réseau total aérien	3 160 529	3 144 322	-0,5%
Total réseau BT	7 717 980	7 778 329	0,8%
Taux d'enfouissement BT	59,0%	59,6%	0,9%

DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION (CONCESSION)

	2017	2018
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	65	65
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	3	8

* Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes) (CONCESSION)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	969	1 230	1 129
≥ 10 ans et < 20 ans	936	1 522	899
≥ 20 ans et < 30 ans	1 883	1 739	1 762
≥ 30 ans et < 40 ans	1 539	1 165	1 841
≥ 40 ans	1 208	2 123	1 718

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2018

En 2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)

	2017	2018
Souterrain	97 337	73 523
Torsadé	0	-200
Aérien nu	730	1 806
Total	98 067	75 129
Dont pour information		
<i>Extension</i>	64 957	37 422
<i>Renouvellement*</i>	11 468	14 884
<i>Renforcement</i>	21 642	22 657

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

CANALISATIONS BT MISES EN SERVICE (<i>en m</i>) (CONCESSION)		
	2017	2018
Souterrain	68 293	69 625
Torsadé	13 229	12 049
Aérien nu	149	175
Total	81 671	81 849
Dont pour information		
<i>Extension</i>	61 952	59 079
<i>Renouvellement*</i>	13 425	15 007
<i>Renforcement</i>	6 294	7 763

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

COUPURES LIÉES À DES INCIDENTS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (<i>en %</i>)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	6,5	8,2	26,1%
<i>Dont réseau aérien</i>	2,7	3,9	43,9%
<i>Dont réseau souterrain</i>	1,9	1,8	-5,8%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	6,4	8,9	39,0%
<i>Dont réseau aérien</i>	1,8	2,4	34,0%
<i>Dont réseau souterrain</i>	1,4	2,0	42,0%
Nombre de coupures sur incident réseau	1 573	2 587	64,5%
<i>Longues (> à 3 min)</i>	916	1 230	34,3%
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	657	1 357	106,5%

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

COUPURES POUR TRAVAUX (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 078	1 165	8,1%
<i>Nombre sur réseau BT</i>	609	699	14,8%
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	469	466	-0,6%
Temps moyen	15	14	-4,9%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

NOMBRE DE CLIENTS BT (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	2 792	9 769	249,9%
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	1 713	7 026	310,2%
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	186	6 807	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	34 896	47 843	37,1%
<i>Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	12 769	23 783	86,3%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues	7 187	22 551	213,8%

* Les données affichées pour 2017 correspondent au nombre de clients coupés pendant plus de 6 heures consécutives toutes causes confondues (TURPE 4). En 2018, Enedis a pris en compte le nouvel indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

FRÉQUENCE DES COUPURES (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	0,9	1,1	20,8%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	1,8	2,8	58,4%

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION (en %) (CONCESSION)		
	2017	2018
Taux de départs BT > 10 %	0,0%	1,8%
Taux de départs HTA > 5 %	1,9%	1,7%

1.2. Le raccordement des clients

LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

Au niveau national, l'activité raccordement a légèrement progressé en 2018 (+0,3 % contre +3,6 % en 2017).

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

NOMBRE DE RACCORDEMENTS NEUFS RÉALISÉS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
En BT et de puissance $\leq$ à 36 kVA	3 885	3 910	0,6%
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	3 228	3 293	2,0%
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	39	36	-7,7%
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	618	581	-6,0%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	117	120	2,6%
En HTA	15	11	-26,7%
Nombre total des raccordements neuf réalisés	4 017	4 041	0,6%

LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, le délai moyen de réalisation des travaux (avec et sans adaptation de réseaux) est de 71,3 jours calendaires. Enedis a contenu la tendance à la hausse des délais moyens de travaux, malgré les évolutions réglementaires (décret anti-dommage dit DT/DICT et coordination sécurité sur les chantiers, émergence des contraintes amiante) qui structurellement allongent les délais.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

DÉLAI MOYEN DE RÉALISATION DES TRAVAUX (en jours calendaires) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT $\leq$ 36 kVA	35	39	10,8%

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

La procédure de raccordement des clients consommateurs de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau, fixe le délai de transmission du devis au demandeur à 3 mois maximum lorsque les dispositions concernant l'anticipation du raccordement ont été mises en œuvre et à 10 jours calendaires dans les autres cas.

Ainsi le délai moyen constaté en 2018 pour l'ensemble de ces raccordements (avec et sans adaptations de réseaux) est de 27,8 jours calendaires (contre 32,3 jours en 2017).

En ce qui concerne les raccordements d'installations de production de puissance inférieure à 36 kVA (avec et sans adaptations de réseaux) à partir d'énergie renouvelable, le délai moyen d'envoi des devis constaté au niveau national a fortement diminué en 2018 ; il ressort à 18,2 jours calendaires (contre 34 jours en 2017).

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

CONSUMMATEURS BT INDIVIDUELS DE PUISSANCE ≤ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	82,9%	85,1%	2,6%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	13	19	43,9%

PRODUCTEURS BT DE PUISSANCE ≤ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	98,6%	81,2%	-17,7%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	5	19	308,6%

LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

En 2018, au périmètre national, le nombre de raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a augmenté de 37,4 % avec 21 900 raccordements réalisés, contre 15 940 en 2017.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est caractérisée par les données suivantes :

RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES NEUVES RÉALISÉS (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Raccordements sans adaptation de réseau	134	563	320,1%
Raccordements avec adaptation de réseau	3	3	0,0%

2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2018

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2018.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

Nom commune	Montant total concession dépensé en 2018 (€)	Finalité
LUNAS	632 925	Raccordement producteurs HTA
LUNAS	406 458	Raccordements autres
CAPESTANG;COURSAN;CUXAC-D'AUDE;NISSAN-LEZ-ENSERUNE	296 114	Raccordement producteurs HTA
CAPESTANG;COURSAN;CUXAC-D'AUDE;NISSAN-LEZ-ENSERUNE	296 114	Raccordement producteurs HTA
BESSAN	233 543	Raccordement producteurs HTA
LATTES	174 991	Raccordement consommateurs BT
PEZENAS	151 401	Raccordement producteurs HTA
MURVIEL-LES-BEZIERS	137 415	Raccordement consommateurs BT
LUNAS	134 389	Raccordements autres
CREISSAN	131 210	Raccordement consommateurs BT
BALARUC-LES-BAINS	124 584	Raccordement consommateurs BT
VENDARGUES	124 301	Raccordement consommateurs BT
SERIGNAN	124 301	Raccordements autres
BEZIERS	112 413	Raccordement consommateurs BT
TOURBES	111 730	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	110 703	Raccordement consommateurs BT
BESSAN	108 755	Raccordement consommateurs BT
SAINT-CHINIAN	106 812	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS;MONTADY	101 562	Raccordement producteurs BT

SERIGNAN	96 700	Raccordement consommateurs BT
JONCELS;LODEVE;LUNAS	93 892	Raccordement producteurs HTA
MARAUSSAN	93 701	Raccordement consommateurs BT
LATTES	92 990	Raccordement consommateurs BT
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	90 459	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	87 657	Raccordement consommateurs BT
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	84 302	Raccordements autres
SATURARGUES	83 855	Raccordement consommateurs BT
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	79 778	Raccordement consommateurs BT
JUVIGNAC	79 047	Raccordement consommateurs BT
ESPONDEILHAN	77 735	Raccordements autres
BEZIERS	76 112	Raccordement consommateurs BT
MAUGUIO	75 621	Raccordement consommateurs BT
AGDE	74 079	Raccordement consommateurs BT
GIGEAN	68 779	Raccordement consommateurs BT
BESSAN	68 551	Raccordements autres
BEZIERS	68 514	Raccordement consommateurs BT
MARAUSSAN	68 271	Raccordement consommateurs BT
POUSSAN	68 019	Raccordement consommateurs BT
SAUSSAN	67 975	Raccordement consommateurs BT
MARSEILLAN	67 956	Raccordement producteurs BT
MURVIEL-LES-BEZIERS	67 736	Raccordement producteurs BT
BESSAN	67 710	Raccordement consommateurs BT
LIEURAN-LES-BEZIERS	66 902	Raccordement consommateurs BT
SERIGNAN	66 416	Raccordements autres
GIGEAN	65 035	Raccordement consommateurs BT
VIC-LA-GARDIOLE	64 985	Raccordement consommateurs BT
LE BOUSQUET-D'ORB;LUNAS	64 926	Raccordement producteurs HTA
SAINT-AUNES	64 853	Raccordements autres
LIGNAN-SUR-ORB	62 145	Raccordement consommateurs BT
COURNONSEC	60 418	Raccordement producteurs HTA
PIGNAN	59 306	Raccordement consommateurs BT
SAINT-THIBERY	58 779	Raccordement consommateurs BT
RESTINCLIERES	56 626	Raccordements autres
SERVIAN	56 081	Raccordement consommateurs BT
VENDARGUES	54 957	Raccordement consommateurs BT
COURNONSEC	54 852	Raccordement consommateurs BT
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	54 126	Raccordement consommateurs BT
MARAUSSAN	54 070	Raccordement consommateurs BT
COURNONSEC	53 339	Raccordement consommateurs BT
AGDE	50 640	Raccordement consommateurs BT
SAUVIAN	50 579	Raccordement consommateurs BT

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

LODEVE	50 431	Raccordement producteurs HTA
PUISSEGUIER	50 210	Raccordement consommateurs BT
CANDILLARGUES	47 721	Raccordement consommateurs BT
PRADES-LE-LEZ	47 718	Raccordement consommateurs BT
BALARUC-LES-BAINS	46 508	Raccordement consommateurs BT
COLOMBIERS	45 635	Raccordements autres
SERIGNAN	45 197	Raccordements autres
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	44 796	Raccordement consommateurs BT
THEZAN-LES-BEZIERS	42 854	Raccordement consommateurs BT
AGDE	41 691	Raccordement consommateurs BT
JUVIGNAC	41 518	Raccordement consommateurs BT
BOUJAN-SUR-LIBRON	40 804	Raccordement consommateurs BT
MEZE	40 430	Raccordement consommateurs BT
SAINT-PONS-DE-THOMIERES	39 791	Raccordement consommateurs BT
MAUGUIO	39 251	Raccordement consommateurs BT
MIREVAL	38 309	Raccordement consommateurs BT
LANSARGUES	37 883	Raccordement producteurs BT
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	37 808	Raccordement consommateurs BT
VENDEMIAN	37 343	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	36 980	Raccordements autres
BESSAN	36 723	Raccordement consommateurs BT
PIGNAN	36 719	Raccordements autres
BESSAN	36 644	Raccordement consommateurs BT
AGDE	36 592	Raccordement consommateurs HTA
POUZOLLES	36 053	Raccordement producteurs BT
SAINT-JEAN-DE-FOS	35 798	Raccordement consommateurs BT
MARSEILLAN	35 695	Raccordement consommateurs BT
LUNAS	35 676	Raccordement consommateurs BT
NEBIAN	35 619	Raccordement consommateurs BT
CLERMONT-L'HERAULT;PEZENES-LES-MINES	35 398	Raccordement producteurs HTA
JUVIGNAC	34 436	Raccordement consommateurs BT
VENDARGUES	34 264	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	33 946	Raccordement consommateurs BT
LE BOUSQUET-D'ORB	33 399	Raccordement consommateurs BT
BESSAN	33 267	Raccordement producteurs BT
LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES	33 207	Raccordement consommateurs BT
FRAISSE-SUR-AGOUT	33 102	Raccordement consommateurs BT
VIAS	33 033	Raccordement consommateurs HTA
BEZIERS	32 955	Raccordement consommateurs BT
MEZE	32 848	Raccordement consommateurs BT
MARSEILLAN	32 207	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	32 044	Raccordement producteurs BT

POMEROLS	32 040	Raccordement consommateurs BT
GIGEAN	31 766	Raccordement consommateurs BT
AGDE;BEZIERS	31 468	Raccordement producteurs BT
COURNONSEC	31 455	Raccordement consommateurs BT
CEYRAS	31 332	Raccordement consommateurs BT
LUNEL	30 935	Raccordement consommateurs BT
BALARUC-LE-VIEUX	30 852	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	30 733	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	30 641	Raccordement consommateurs BT
MONTBLANC	30 554	Raccordement consommateurs BT
LUNAS	30 176	Raccordement producteurs HTA
MAUGUIO	30 124	Raccordement consommateurs BT
SUSSARGUES	30 119	Raccordement consommateurs BT
LATTES	30 073	Raccordement consommateurs BT
LAVERUNE	29 888	Raccordements autres
COURNONTERRAL	29 640	Raccordement consommateurs BT
MARSEILLAN	29 096	Raccordement producteurs BT
PRADES-LE-LEZ	28 886	Raccordement consommateurs BT
ADISSAN	28 527	Raccordement consommateurs BT
FRONTIGNAN	28 442	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	28 426	Raccordement producteurs BT
MAUGUIO	28 276	Raccordement consommateurs BT
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	28 114	Raccordement consommateurs BT
LUNEL	28 098	Raccordement consommateurs BT
SAINT-AUNES	27 892	Raccordement consommateurs BT
JACOU	27 816	Raccordement consommateurs BT
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	27 725	Raccordements autres
MONTOULIEU	27 575	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	27 369	Raccordements autres
LUNEL	27 100	Raccordement consommateurs BT
MUDAISON	26 686	Raccordement consommateurs BT
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	26 574	Raccordement producteurs BT
LUNEL	26 443	Raccordement consommateurs BT
MONS	26 414	Raccordement producteurs HTA
BEZIERS	26 378	Raccordement consommateurs BT
POUSSAN	26 354	Raccordement consommateurs BT
VIC-LA-GARDIOLE	26 230	Raccordement producteurs BT
LATTES	26 032	Raccordements autres
JUVIGNAC	25 961	Raccordement consommateurs BT
SAINT-BRES	25 945	Raccordement consommateurs BT
BALARUC-LES-BAINS	25 914	Raccordement consommateurs BT
VIAS	25 783	Raccordement consommateurs BT

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

JUVIGNAC	25 661	Raccordement consommateurs BT
SERIGNAN	25 604	Raccordements autres
CANDILLARGUES	25 142	Raccordement consommateurs BT
FRONTIGNAN	24 947	Raccordement consommateurs BT
AGDE	24 889	Raccordement consommateurs BT
MEZE	24 815	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	24 458	Raccordement consommateurs BT
PRADES-LE-LEZ	24 422	Raccordement consommateurs BT
PIGNAN	24 350	Raccordement consommateurs BT
PERET	24 341	Raccordement consommateurs BT
MARAUSSAN	24 286	Raccordement consommateurs BT
CESSENON-SUR-ORB	24 033	Raccordement producteurs BT
LATTES	23 931	Raccordement producteurs BT
BESSAN	23 788	Raccordement consommateurs BT
LUNEL	23 676	Raccordement consommateurs BT
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	23 508	Raccordement consommateurs BT
FAUGERES	23 287	Raccordement consommateurs BT
BEZIERS	23 196	Raccordement consommateurs BT
BEDARIEUX	23 181	Raccordements autres
SAINT-BRES	23 036	Raccordements autres
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	22 982	Raccordement consommateurs BT
VILLETTE	22 805	Raccordement consommateurs BT
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	22 774	Raccordement consommateurs BT
CASTRIES	22 728	Raccordement consommateurs BT
BOUJAN-SUR-LIBRON	22 708	Raccordement consommateurs BT
THEZAN-LES-BEZIERS	22 682	Raccordement consommateurs BT
PAILHES	22 499	Raccordement consommateurs BT
LAURENS	22 421	Raccordement consommateurs BT
VALERGUES	22 401	Raccordement consommateurs BT
BEDARIEUX	22 166	Raccordement consommateurs BT
PIGNAN	21 983	Raccordement consommateurs BT
MEZE	21 863	Raccordement consommateurs BT
PORTIRAGNES	21 633	Raccordement consommateurs BT
COURNONSEC	21 615	Raccordement consommateurs BT
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	21 530	Raccordements autres
MARSILLARGUES	21 481	Raccordement consommateurs BT
MUDAISON	21 416	Raccordement consommateurs BT
COURNONTERRAL	21 204	Raccordement consommateurs BT
TOURBES	21 103	Raccordement producteurs BT
LA GRANDE-MOTTE	21 067	Raccordement consommateurs BT
PRADES-LE-LEZ	20 906	Raccordement consommateurs BT
GIGEAN	20 738	Raccordement consommateurs BT

CABRIERES	20 617	Raccordement consommateurs BT
SUSSARGUES	20 602	Raccordement consommateurs BT
PIGNAN	20 563	Raccordement consommateurs BT
POUSSAN	20 499	Raccordement consommateurs BT
BESSAN	20 461	Raccordement consommateurs BT
MAUGUIO	20 399	Raccordement consommateurs BT
MEZE	20 378	Raccordement consommateurs BT
LATTES	20 291	Raccordement consommateurs BT
CLERMONT-L'HERAULT	20 195	Raccordement consommateurs BT
CAUX	20 140	Raccordement consommateurs BT

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement, modernisation, sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

Nom commune	Montant total concession dépensé en 2018 (€)	Finalité
BEZIERS	2 060 706	Modernisation
CAZEDARNES;CESSENON-SUR-ORB;MURVIEL- LES-BEZIERS	855 147	Résilience
AZILLANET;BEAUFORT;HOMPS;OLONZAC	675 482	Résilience
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	658 595	Modernisation
SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	366 962	Résilience
NIZAS;PEZENAS	268 999	Résilience
FRAISSE-SUR-AGOUT	247 917	Résilience
BEZIERS	244 264	Renforcement HTA
LA GRANDE-MOTTE	207 650	Modernisation
MONS;ROQUEBRUN;VIEUSSAN	207 059	Renforcement HTA
MONS;SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON	200 284	Résilience
CAPESTANG	195 889	Résilience
BALARUC-LES-BAINS;BOUILLARGUES;NISSAN- LEZ-ENSERUNE;PEROLS;PEZENAS;UZES;VIAS	187 631	Modernisation
BALARUC-LES-BAINS;BOUILLARGUES;NISSAN- LEZ-ENSERUNE;PEROLS;PEZENAS;UZES;VIAS	187 631	Modernisation
BALARUC-LES-BAINS;BOUILLARGUES;NISSAN- LEZ-ENSERUNE;PEROLS;PEZENAS;UZES;VIAS	187 631	Modernisation

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

LA GRANDE-MOTTE	187 446	Modernisation
LE BOSC	178 103	Modernisation
ASSAS	151 757	Modernisation
MAUREILHAN	151 309	Modernisation
LA GRANDE-MOTTE	137 662	Modernisation
VENDARGUES	132 994	Modernisation
CRUZY	124 918	Modernisation
LA GRANDE-MOTTE	122 212	Modernisation
CREISSAN;PUISSERGUIER	119 596	Résilience
CESSERAS	118 323	Modernisation
MEZE	113 313	Modernisation
BEZIERS	109 535	Renforcement HTA
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	108 509	Modernisation
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	107 702	Exploitation
MARSEILLAN	99 413	Renforcement HTA
BEZIERS	96 801	Modernisation
BALARUC-LES-BAINS	87 407	Renforcement HTA
AGDE	83 924	Modernisation
AGDE	78 971	Renforcement BT
MONTPEYROUX	77 339	Modernisation
SERIGNAN	75 423	Résilience
MAUGUIO	74 345	Modernisation
CABREROLLES	74 047	Modernisation
MEZE	70 361	Modernisation
BEZIERS	69 509	Modernisation
LUNEL	68 009	Modernisation
LA GRANDE-MOTTE	66 652	Modernisation
BEZIERS	65 032	Modernisation
MARSILLARGUES	62 927	Modernisation
CAPESTANG;CUXAC- D'AUDE;MONTADY;MONTELS;POILHES	62 226	Résilience
CAPESTANG;CUXAC- D'AUDE;MONTADY;MONTELS;POILHES	62 226	Résilience
BEZIERS	62 164	Modernisation
BEZIERS	61 044	Modernisation
VIAS	58 129	Modernisation
MEZE	54 737	Modernisation
LUNEL	54 611	Modernisation
FOUZILHON	54 465	Résilience
BEZIERS	51 035	Modernisation
CAPESTANG	50 145	Modernisation
BAILLARGUES;MAUGUIO;MUDAISON	50 098	Modernisation
BAILLARGUES;MAUGUIO;MUDAISON	50 098	Modernisation
MARSILLARGUES	49 628	Modernisation

CLAPIERS	49 514	Modernisation
LAURENS	49 422	Résilience
MAUREILHAN	48 178	Modernisation
MONTPELLIER;VILLEVEYRAC	47 028	Modernisation
MONTPELLIER;VILLEVEYRAC	47 028	Modernisation
MONTPELLIER;SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	46 321	Modernisation
MONTPELLIER;SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	46 321	Modernisation
MINERVE	46 269	Résilience
MONTAGNAC	45 917	Renforcement BT
BEZIERS;LODEVE;MONTPELLIER;NARBONNE	45 571	Exploitation
BEZIERS;LODEVE;MONTPELLIER;NARBONNE	45 571	Exploitation
BEZIERS;LODEVE;MONTPELLIER;NARBONNE	45 571	Exploitation
AIGNE	45 094	Modernisation
BEZIERS	44 584	Renforcement BT
BEZIERS	44 509	Renforcement HTA
MAUREILHAN	41 519	Modernisation
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	41 226	Résilience
CAPESTANG	39 254	Modernisation
LUNEL	37 974	Modernisation
LA GRANDE-MOTTE	37 560	Modernisation
MONS	35 518	Modernisation
ABEILHAN;ALIGNAN-DU-VENT;MARGON;POUZOLLES	34 804	Modernisation
BEZIERS	34 422	Modernisation
ANIANE	34 084	Modernisation
MEZE	31 079	Modernisation
LODEVE	30 885	Smart-Grids
MONTAGNAC;USCLAS-D'HERAULT	30 813	Modernisation
CAPESTANG	30 546	Résilience
MONTPEYROUX	29 581	Modernisation
LA SALVETAT-SUR-AGOUT	28 247	Modernisation
BEZIERS	28 117	Renforcement BT
SAINT-THIBERY	27 862	Modernisation
SAINT-JEAN-DE-VEDAS	27 183	Smart-Grids
HEREPIAN	27 072	Modernisation
AIGNE	26 708	Modernisation
CAPESTANG	25 697	Modernisation
COURNONTERRAL	25 269	Modernisation
BABEAU-BOULDOUX	25 119	Résilience
FRONTIGNAN	23 992	Modernisation
MAUREILHAN	23 782	Modernisation
GIGEAN	23 412	Modernisation
SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS	23 307	Résilience

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

BEZIERS	23 208	Modernisation
MARSILLARGUES	23 187	Renforcement BT
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	23 076	Smart-Grids
MONTPEYROUX	22 266	Modernisation
MONTADY	21 931	Modernisation
SERIGNAN	21 561	Modernisation
ASSAS	21 368	Modernisation
BALARUC-LES-BAINS	21 248	Modernisation
MAUREILHAN	21 099	Modernisation
NISSAN-LEZ-ENSERUNE	20 605	Modernisation
PRADES-LE-LEZ	20 072	Modernisation

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

Nom commune	Montant total concession dépensé en 2018 (€)	Finalité
ESPONDEILHAN	808 441	Sécurisation
BALARUC-LE-VIEUX;BEZIERS;LA SALVETAT-SUR-AGOUT;LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES;LUNAS;OCTON;ROSI	209 107	Sécurisation
BEZIERS;LAUROUX;LE PUECH;MONTPELLIER;OCTON	82 922	Sécurisation
MONTBAZIN	128 739	Tiers
NISSAN-LEZ-ENSERUNE;VENDRES	96 683	Sécurisation
LA CADIÈRE-ET-CAMBO;MONTOLIEU	83 906	Tiers
LA CADIÈRE-ET-CAMBO;MONTOLIEU	83 906	Tiers
SAINT-THIBERY	81 783	Tiers
VIC-LA-GARDIOLE	81 664	Tiers
BALARUC-LES-BAINS	71 974	Tiers
VALRAS-PLAGE	57 815	Tiers
VALRAS-PLAGE	50 000	Environnement
CLERMONT-L'HERAULT	49 225	Tiers
MAUGUIO	48 828	Sécurisation

FRAISSE-SUR-AGOUT	46 711	Tiers
LUNEL-VIEL	43 932	Sécurisation
VIAS	41 083	Environnement
PORTIRAGNES	40 321	Tiers
BOISSERON	40 095	Environnement
AGDE	40 005	Tiers
VILLETELLE	38 916	Environnement
PUISSERGUIER	36 643	Tiers
BALARUC-LES-BAINS	35 490	Environnement
VIC-LA-GARDIOLE	34 984	Environnement
VIC-LA-GARDIOLE	34 887	Tiers
VALERGUES	34 695	Environnement
FLEURY;NISSAN-LEZ-ENSERUNE	34 640	Sécurisation
SAINT-JULIEN	34 318	Environnement
MAUGUIO	33 513	Tiers
CLAPIERS	32 367	Tiers
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	30 963	Tiers
CLERMONT-L'HERAULT	30 666	Sécurisation
VENDRES	30 060	Sécurisation
MOULES-ET-BAUCELS	29 514	Tiers
ROUJAN	29 370	Environnement
NEBIAN	27 563	Tiers
BALARUC-LES-BAINS	27 262	Environnement
POUSSAN	26 956	Environnement
CREISSAN	26 361	Tiers
LUNEL	25 438	Tiers
MEZE	24 164	Environnement
BEZIERS	23 373	Tiers
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	22 575	Tiers
AGDE	22 517	Tiers
SERIGNAN	21 758	Tiers
VIC-LA-GARDIOLE	21 624	Tiers
ALIGNAN-DU-VENT	21 600	Environnement
BEZIERS	20 397	Tiers

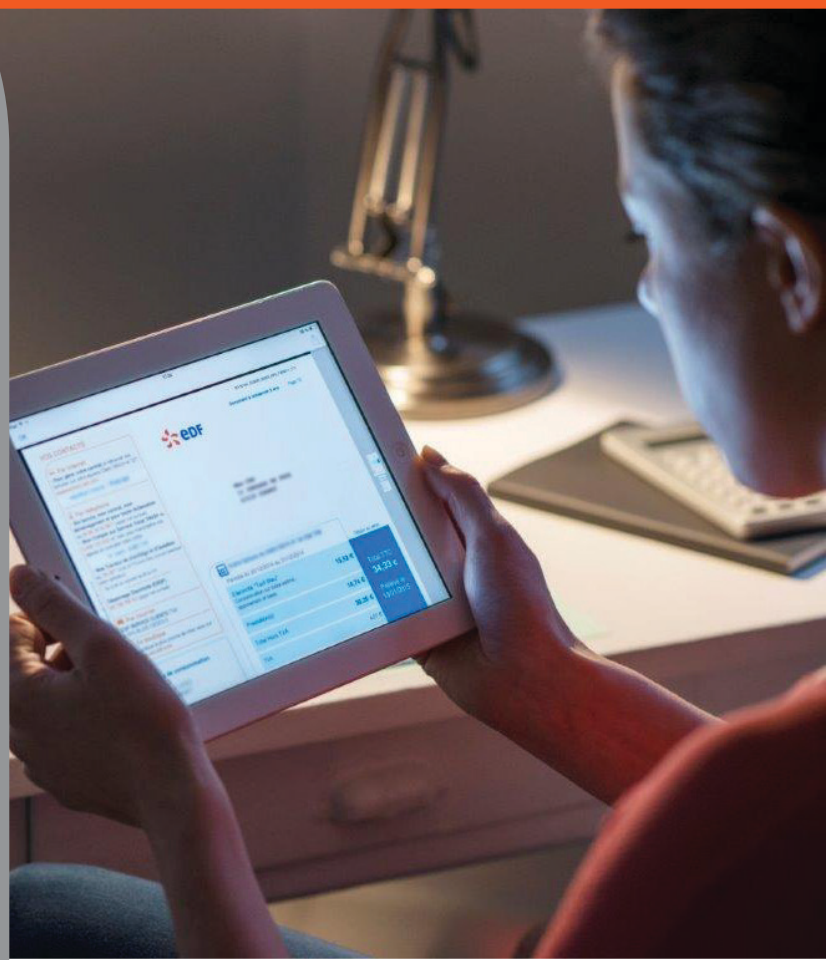
3. Vos interlocuteurs chez Enedis

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS			
Vos interlocuteurs	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Courriel
MALAGOLA Philippe	Directeur Enedis Hérault	04 67 69 80 11	philippe.malagola@enedis.fr
BAILLE Patrick	Adjoint au Directeur	04 67 69 83 04	patrick.baille@enedis.fr
HOULES Nathalie	Appui Métier - Communication	04 67 69 80 10	nathalie.houles@enedis.fr
DURANTE Anne	Interlocuteur Privilégié	04 67 69 83 06	anne.durante@enedis.fr
GARACH Christian	Interlocuteur Privilégié	04 67 69 87 37	christian.garach@enedis.fr
LAGANA Marjorie	Interlocuteur Privilégié	04 67 69 83 44	marjorie.lagana@enedis.fr
LOUVET Jean-Claude	Interlocuteur Privilégié	04 67 69 78 15	jean-claude.louvet@enedis.fr
MARTIN Frédéric	Interlocuteur Technique	04 67 69 79 81	frederic-f.martin@enedis.fr
PAGES Eric	Interlocuteur Technique	04 67 69 79 82	eric-louis.pages@enedis.fr





COMPTE-RENDU
DE L'ACTIVITÉ
D'EDF POUR LA
FOURNITURE
D'ÉLECTRICITÉ
AUX TARIFS
RÉGLEMENTÉS DE
VENTE SUR VOTRE
TERRITOIRE



1. Faits marquants 2018 et perspectives 2019	134
1.1. L'année 2018 en quelques dates	134
1.2. Les perspectives et enjeux pour 2019	145
2. Les clients de la concession	148
2.1. Les tarifs réglementés de vente	148
2.2. Les caractéristiques des clients de la concession	153
3. La qualité du service rendu aux clients	156
3.1. La satisfaction des clients	156
3.2. Les conditions générales de vente	160
3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique	164
3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation	172
3.5. La facturation des clients	176
3.6. Le traitement des réclamations des clients	183
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	186
4.1. L'aide au paiement des factures	187
4.2. L'accompagnement des clients démunis	192
4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat	197
4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF	201
5. Les éléments financiers de la concession	206
5.1. Le chiffre d'affaires	206
5.2. Les coûts commerciaux	207

1. Faits marquants 2018 et perspectives 2019

1.1. L'année 2018 en quelques dates



L'EXISTENCE DE TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE EN ÉLECTRICITÉ RÉPOND À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CONSEIL D'ÉTAT L'année 2018 a été marquée par la décision du Conseil d'État du **18 mai 2018** qui a conforté les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV).

En août 2017, un recours avait été déposé devant le Conseil d'État visant à l'annulation de la décision tarifaire du 27 juillet 2017 au motif que les TRV ne seraient pas conformes au droit européen.

Dans sa décision du 18 mai 2018, le Conseil d'État a validé le principe des TRV en électricité en confirmant leur conformité au droit européen sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones non interconnectées.

Le Conseil d'État a considéré que les TRV poursuivent au moins un objectif d'intérêt général, la stabilité des prix, et que cet objectif ne peut être atteint par une intervention étatique moins contraignante qu'une régulation générale du prix de vente au détail de l'électricité. Par ailleurs, il a jugé que le dispositif des TRV n'est pas discriminatoire, l'ensemble des fournisseurs étant en mesure de proposer des offres à des prix comparables au prix du TRV.

Néanmoins, le Conseil d'État a demandé une révision périodique du principe des TRV. En outre, il a estimé que leur champ d'application devait exclure les sites des grandes entreprises (Voir 2.1 pour les précisions).

D'un point de vue juridique, la décision du Conseil d'État s'est traduite par l'annulation de la décision tarifaire du 27 juillet 2017, dans la mesure où elle était applicable à tous les consommateurs finals pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

L'ÉVOLUTION DES TARIFS EN 2018

Les TRV ont évolué à deux reprises au cours de l'année 2018 à la suite de délibérations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) acceptées par les ministres compétents :

- Une première fois, **le 1^{er} février 2018**. Ce mouvement tarifaire s'est traduit par une hausse moyenne de 0,7 % HT pour les clients au Tarif Bleu résidentiel et une hausse moyenne de 1,6% HT pour les clients au Tarif Bleu non résidentiel.
- Une seconde fois, **le 1^{er} août 2018**. Ce mouvement tarifaire s'est traduit par une baisse moyenne de 0,5 % HT pour les clients au Tarif Bleu résidentiel et une hausse moyenne de 1,1 % HT pour les clients au Tarif Bleu non résidentiel.

Le détail de ces évolutions et leur impact sur la facture des clients sont présentés au 2.1.

2018 a également été l'année de la fin de la facturation de la régularisation tarifaire (millésime 2014) en août 2018. Cette facturation en 2018 a concerné les clients mensualisés restés chez EDF avec le même contrat. EDF avait décidé, pour que cela soit plus supportable pour les clients, d'étaler ce rattrapage en deux fois sur deux factures de régularisation annuelle.



L'ENTRÉE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le **25 mai 2018**, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Ce règlement s'inscrit dans un contexte marqué par une digitalisation accrue de la société (l'usage et la circulation des données s'intensifient), des attaques de plus en plus nombreuses visant les données à caractère personnel et par une attention croissante des citoyens-consommateurs quant au niveau de protection des informations les concernant.

Le règlement renforce les droits des personnes et fixe aux entreprises de nouvelles obligations, dont l'obligation de rendre compte des traitements de **données à caractère personnel** qu'elles manipulent.



LE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU MODÈLE DE CONTRAT DE CONCESSION

L'année **2018** a marqué le coup d'envoi du déploiement du nouveau modèle de contrat de concession établi en concertation entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF (Accord-cadre du 21 décembre 2017).

Les signataires de ce nouveau modèle se sont fixé comme objectif, dans la mesure du possible, que les contrats en cours soient renouvelés selon le nouveau modèle en vue d'une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Sur le plan national, près de soixante contrats de concession, conformes à ce nouveau modèle, ont d'ores et déjà été signés entre fin 2017 et fin 2018, démontrant la pertinence du nouveau dispositif contractuel proposé. Les collectivités signataires sont notamment des syndicats départementaux d'énergie, des métropoles et communautés urbaines ainsi que des grandes villes.

Des discussions sont par ailleurs engagées avec un grand nombre de collectivités concédantes qui conduiront à des signatures de plusieurs nouveaux contrats de concession d'ici la fin de l'année 2019.



PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Le médiateur national de l'énergie (MNE) a publié le **29 mai 2018** son rapport d'activité 2017.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

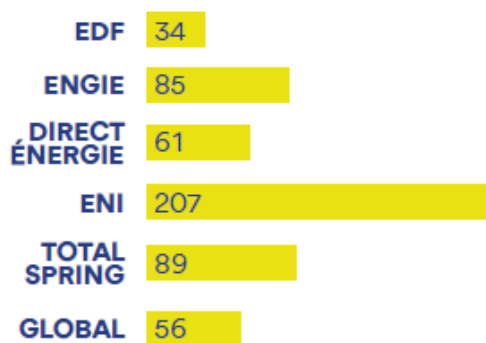
Le rapport met une nouvelle fois en évidence la très bonne performance d'EDF qui est le fournisseur ayant le taux de litiges le plus faible (nombre de litiges avec les clients résidentiels rapporté à 100 000 contrats de fourniture – nota : par équité sont comptabilisés par le MNE les litiges reçus par les médiateurs internes des fournisseurs qui en disposent).

Par ailleurs, trois constats se dégagent selon le MNE :

- **Constat n° 1 : les « mauvaises » pratiques commerciales s'intensifient.** Outre les sanctions qui ont frappé deux fournisseurs pour leurs pratiques commerciales douteuses, le MNE a signalé dans son dernier rapport une augmentation sensible des litiges relatifs à des contestations de souscription ou à des pratiques de démarchage trompeuses ou déloyales. EDF n'est pas mise en cause dans le rapport.

- **Constat n° 2 : les fournisseurs doivent maîtriser le b.a.-ba de leur métier.** Le MNE rappelle que savoir facturer, traiter efficacement les réclamations et rembourser rapidement en cas d'erreur ou de trop perçu correspondent au « savoir-faire minimum attendu d'un fournisseur d'énergie ». Partageant ce constat, EDF revient chaque année dans le CRAC sur la facturation et le traitement des réclamations, des « fondamentaux » de l'activité.

- **Constat n° 3 : un travail d'information des consommateurs est plus que jamais nécessaire.** Le MNE souligne en particulier le manque de transparence des offres de fourniture d'énergie. EDF précise que, s'agissant des tarifs réglementés de vente, la transparence est garantie, à la fois par leur processus d'élaboration et par leur mise en œuvre par le concessionnaire EDF sur sa zone de desserte.



*Taux de litiges par fournisseur rapporté à 100.000 contrats électricité ou gaz naturel en portefeuille (clients résidentiels) au 31/12/17.
Source : rapport 2017 du MNE*

Le rapport 2017 du MNE est accessible sur le site de l'institution : www.energie-mediateur.fr/



Ci-dessus, de gauche à droite : *Thierry Spencer, Directeur de l'Académie du service, Fabrice Gourdeulier, Directeur du Marché des Clients Particuliers, et Gaëlle Salaün, Directrice des Centres de Relation Clients Particuliers.*

d'Editorialis / Relation client Mag /AFRC.

LA QUALITÉ DE LA RELATION CLIENT D'EDF À L'HONNEUR

Le site sensduclient.com distingue chaque année l'entreprise qui a reçu le plus grand nombre de prix dans le domaine de la relation client. Cette distinction a été remise le **23 janvier 2018** à EDF au titre des prix obtenus par l'entreprise en 2017 :

- premier au Podium de la Relation Client Kantar TNS BearingPoint 2017 dans la catégorie « énergie » ;
- récompense lors des 24 heures de la relation client de l'Association française de la relation client (AFRC) ;
- trophée du Directeur de la relation client de l'année

Pour Fabrice Gourdeulier, Directeur du Marché des Clients Particuliers, « *ce prix récompense l'engagement quotidien pour offrir à nos clients une haute qualité de service, alliant le meilleur du numérique et la proximité de nos 5 000 conseillers tous basés en France* ».



T'CHAT CONSO : L'ÉMISSION DÉDIÉE AUX ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Chaque année, la Direction des Relations Externes, Consommateurs et Solidarité (DRECS) de la Direction Commerce d'EDF organise un « T'Chat Conso » auquel participent les associations de consommateurs réunissant plusieurs centaines de spectateurs.



Le 5 juin 2018, les invités, Fabrice Gourdeulier, Directeur du Marché des Clients Particuliers et Grégory Trannoy, Directeur Marketing Clients Particuliers (à gauche sur la photo), sont revenus sur les actualités fortes du marché, telles que le maintien des TRV électricité, ou le démarchage abusif pratiqué par certains fournisseurs d'énergie.

Le « T'chat Conso » se déroule en direct, comme une émission de télévision.

Il permet de créer un lien unique entre le service Consommateurs d'EDF et les associations de consommateurs, de poser des questions en toute transparence et de réagir en direct.

Cette année encore le format a séduit avec de nombreux représentants d'associations connectés.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



DU 8 AU 12 OCTOBRE 2018,
UN ÉVÉNEMENT
AERC

EDF FIDÈLE AU RENDEZ-VOUS DE L'OPÉRATION « LA RELATION CLIENT EN FÊTE »

EDF a invité ses clients aux Journées Découvertes organisées dans le cadre de l'opération nationale « La Relation Client en fête » qui s'est déroulée dans toute la France **du 8 au 12 octobre 2018**.

De nombreux visiteurs se sont plongés dans le quotidien des salariés des Centres de Relation Clients Particuliers (CRC). 20 sites ont ouvert leurs portes pour ces Journées Découvertes avec pour mots d'ordre : partage et pédagogie.

« Et si on se rencontrait ? » : tel était le message adressé par la Direction des CRC aux clients, mais aussi aux étudiants, élus, partenaires sociaux, salariés d'autres entités et même aux familles des conseillers client. Ateliers, plénières, visites de sites, tables rondes... Ce sont autant de façons qui ont permis de découvrir les coulisses du métier de conseiller client.

EDF PRÉSENTE À PLUSIEURS GRANDS RENDEZ-VOUS NATIONAUX

EDF a été fidèle en 2018 à plusieurs grands rendez-vous annuels organisés par des acteurs importants en lien avec l'énergie. Ce sont autant d'occasions d'échanges autour des attentes et préoccupations des différentes parties prenantes. En voici deux illustrations :

79^e congrès de l'USH

EDF a été présente au 79^e congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH)* qui s'est tenu à Marseille **du 9 au 11 octobre 2018**.

Cette rencontre a été l'occasion pour EDF d'évoquer avec les acteurs du logement social les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique et d'échanger sur des outils existants. EDF a notamment présenté deux innovations, la MAEM Box et le Mur de l'énergie, mentionnés au 4.2.



79^e congrès « Demain les HLM »

* L'Union sociale pour l'habitat (USH) est l'organisation représentative du secteur HLM. Elle représente quelque 720 organismes HLM à travers cinq fédérations.



Congrès UNCCAS à Nantes, un détail de l'affiche

de travail et de confiance, qui unissent depuis tant d'années les CCAS et EDF » et a souligné la conviction d'EDF : « la transition écologique ne doit oublier personne, ne laisser personne au bord du chemin. » EDF a également animé un atelier avec la participation des CCAS du Mans et de Nantes, illustrant la qualité des relations entretenues par EDF avec ces structures essentielles à la cohésion du pays.

Congrès annuel de l'UNCCAS

EDF a été présente au congrès annuel de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) qui s'est tenu à Nantes **les 15 et 16 octobre 2018**. EDF est le seul énergéticien partenaire officiel de ce rendez-vous annuel.

EDF est intervenue en séance plénière d'ouverture avec Nicolas Clodong, directeur de l'action territoriale, qui a rappelé « les liens forts, les liens anciens,



Au centre, Jean-Pierre Frémont, Directeur EDF Collectivités et Joëlle Martinaux, Présidente de l'UNCCAS, adjointe au maire de Nice déléguée à la solidarité, aux affaires sociales et aux handicaps, vice-présidente du CCAS

L'UNCCAS et EDF : une collaboration renouvelée

EDF et l'UNCCAS ont décidé de renouveler leur collaboration par la signature d'un avenant à leur convention de partenariat, **le 21 novembre 2018**, dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales.

Fondée en 1926, l'UNCCAS est composée de plus de 4 000 CCAS et CIAS adhérents (soit 8 000 communes) dont l'action touche 70 % de la population.

L'UNCCAS regroupe la quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants, mais aussi 80% des villes de 5 000 à 10 000 habitants et plus de 2 000 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants. Une soixantaine de départements disposent d'une Union départementale de CCAS/CIAS (UDCCAS), y compris dans les territoires d'outre-mer.



EDF A CONFIRMÉ EN 2018 SES PARTENARIATS AVEC TROIS ASSOCIATIONS NATIONALES ENGAGÉES DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

EDF a confirmé, par avenants signés en 2018, ses partenariats avec le Secours catholique et le Secours populaire français.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Depuis plusieurs années, EDF est engagée aux côtés de ces deux associations pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner les clients démunis. L'objectif est d'aider les personnes en situation de précarité énergétique à payer leurs factures et de les sensibiliser aux économies d'énergie.

En 2018, EDF a également renouvelé son partenariat avec la Fondation Abbé Pierre. Ce partenariat vise à lutter efficacement contre la précarité énergétique en créant et réhabilitant des logements dits « très sociaux », donc à loyers très modérés (cf. le programme « Toits d'abord » en 4.3).

La poursuite de ce dernier partenariat a été formalisée par une convention signée le **6 septembre 2018** par Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre, et Fabrice Gourdeiller, Directeur du Marché des Clients Particuliers d'EDF.



2018 A ÉTÉ L'ANNÉE DE LA GÉNÉRALISATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

Après une expérimentation menée sur quatre départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor et Pas-de-Calais), le chèque énergie a été généralisé à l'ensemble des départements à partir du **1^{er} janvier 2018**.

EDF a accompagné les efforts des pouvoirs publics pour faire connaître le dispositif (cf. 4.1)

AU-DELÀ DES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES, EDF RESTE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE



L'habitat pédagogique ou comment sensibiliser le plus grand nombre aux éco-gestes

Le premier **Habitat Pédagogique Itinérant (HAPI)** a été créé en 2014. Il est porté par plusieurs partenaires d'EDF Collectivités : l'ARHLM PACA CORSE, LVD Energie, l'ADEME **sur le territoire PACA**.

En 2016, EDF Collectivités étend ce dispositif **sur le territoire Languedoc Roussillon** sous le nom de **Mon Appartement Eco Malin (MAEM)** en partenariat avec GAMMES, URO Habitat et l'ADEME.

L'habitat pédagogique est un outil essentiel pour les Bailleurs Sociaux et les communes. De nombreuses étapes au cœur des quartiers et des cités sont organisées chaque année. Au fil des ans, les thèmes abordés dans les ateliers se sont élargis aux problématiques autour de l'eau et du tri des déchets. Ces actions de proximité permettent de recréer du lien social et d'aider les familles à faire des économies sur leur budget.

EDF Solidarité, acteur de cette démarche depuis sa création a décliné le concept sous la forme d'un support pédagogique : les boîtes **HAPI BOX et MAEM BOX**. Apprendre en s'amusant, tels sont les objectifs de ces jeux interactifs utilisés par les travailleurs sociaux lors d'ateliers sur les éco-gestes.



Atelier autour de la question : Quelles actions pour un numérique accessible au public en précarité ?

accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique sur le territoire

Rencontre régionale avec les structures de médiation sociale

Le séminaire avec les 10 Structures de Médiation organisé par **EDF Solidarité Méditerranée** s'est déroulé à Carnon les 2 et 3 octobre 2018.

Un moment privilégié de partage d'expériences et d'échanges avec nos partenaires chargés de l'accom-

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

L'IMPLICATION D'EDF EN MÉDITERRANÉE



Marseille, le 28 Mai 2018 : Journée des nouveaux embauchés

Vingt collaborateurs ont été embauchés à la Direction Commerce Méditerranée.

Ateliers collaboratifs, communication sur le groupe EDF, ses métiers et les particularités de la Direction Commerce, partage d'expériences ont rythmé la journée des nouveaux collaborateurs



La Direction Commerce Régionale Méditerranée, Partenaire des établissements d'enseignement

EDF Commerce Méditerranée développe une politique active de partenariats avec les établissements d'enseignement. Des conventions ont été signées avec l'Université Aix-Marseille, KEDGE Business School et

The Sustainable Design School. Ces partenariats visent à accélérer la dynamique de développement dans toutes ses dimensions : recrutement, réseaux professionnels, communication, mise en commun d'expériences, formation, innovation... Des actions mises en place permettent de répondre aux besoins métiers ou clients et à la stratégie d'EDF.

La Fondation EDF et Pro Bono Lab avancent ensemble pour contribuer à la vie sociale des territoires

La Fondation EDF mobilise les collaborateurs de l'entreprise, qui pourront travailler en synergie avec des salariés d'autres entreprises, des étudiants ou encore des demandeurs d'emploi.



Créé en 2011, Pro Bono Lab est le laboratoire de l'engagement citoyen et du partage de compétences (mécénat/bénévolat de compétences) en France et à l'international. Il souhaite intensifier son ancrage territorial pour que de nouvelles associations puissent accéder à des compétences professionnelles dont elles ont besoin pour se développer durablement

C'est dans ce cadre que le 20 novembre 2018 **une équipe pluridisciplinaire d'EDF Méditerranée**, avec notamment des collaborateurs de la Direction Commerciale Méditerranée et de la Direction de l'Emploi, s'est réunie sur Marseille.

L'objectif : **Aider le groupe Résurgences**, qui œuvre pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi longue durée dans le domaine du traitement des données et du big data, dans son action de communication en lui apportant les clés pour présenter efficacement et simplement sa mission et ses actions auprès de son public cible.



Challenge Energie Mixte ou comment susciter des vocations chez les filles

Le Challenge Energie Mixte est une innovation lancée en région PACA par **EDF et le Campus industrie du Futur « HENRI FABRE »** dépendant de l'académie d'AIX-Marseille. Il a pour but d'informer les jeunes filles sur les parcours professionnels proposés par la filière énergie et susciter ainsi des vocations.

Une immersion dans des unités opérationnelles

Les jeunes filles sont encore trop souvent victimes de stéréotypes dans leur choix d'orientation, ce qui ne les incite pas à poursuivre des études scientifiques. 10 établissements scolaires de la région PACA participent à cette opération consistant à immerger des groupes d'élèves filles dans des unités opérationnelles. Soutenues par des marraines du réseau Energie de Femmes, 60 jeunes filles découvrent l'intérêt de la mixité au travail dans un univers à priori réservé aux hommes.



EDF facilite l'accès à la formation en alternance

de développer ses compétences professionnelles et personnelles. La réussite de ce parcours repose sur l'engagement des tuteurs présents à leurs côtés à chaque étape, tout au long de l'année, pour les guider, répondre à leurs questions et les accompagner dans leurs projets.

Marseille, le 21 Septembre 2018 : Journée des alternants 2018

Au programme : Ateliers, quizz interactifs pour mieux comprendre les enjeux et le contexte de l'entreprise, conseils sur les essentiels RH et les essentiels de la prévention sécurité, et informations pratiques. Ce fut également l'occasion pour les alternants de rencontrer leurs tuteurs.

L'alternance est une voie privilégiée de recrutement et de transmission des savoir-faire.

C'est aussi une formation d'excellence qui permet à chaque alternant

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



La Direction Commerce Méditerranée, partenaire de Recyclivre

L'association Recyclivre reverse directement 10% de ses revenus nets générés par la vente de ses livres d'occasion à des associations et des programmes d'action de **lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous.**

Suite à la collecte de livres organisée sur les sites EDF pendant le mois de décembre 2018, **800 livres** ont été récoltés. L'engagement solidaire est dans l'ADN

des collaborateurs d'EDF. Ces livres seront vendus et une partie des bénéfices sera reversée à l'**Association Lire et faire lire.**

1.2. Les perspectives et enjeux pour 2019



UNE REFONTE DE LA DIRECTIVE RELATIVE AU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Une nouvelle directive relative au marché de l'électricité a été adoptée par le Parlement européen le 25 mars 2019.

Cette directive est un des textes du paquet législatif « Énergie propre pour tous les Européens » ou 4^e paquet énergie, présenté par la Commission européenne en novembre 2016. Inscrit dans le cadre de l'Union de l'énergie lancée en février 2015, cette initiative législative vise à :

- encourager de façon prioritaire l'efficacité énergétique ;
- parvenir au premier rang mondial dans le domaine des énergies renouvelables ;
- renforcer le pouvoir des consommateurs.

Entre autres dispositions, la directive autorise le maintien des tarifs réglementés de vente d'électricité au bénéfice des ménages et des micro-entreprises (article 5 de la directive).

L'échéance de transposition de la directive par les Etats-membres est fixée au 31 décembre 2020.



2019, SAISON 2 DU CHÈQUE ÉNERGIE

EDF est restée en 2018 un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics afin de faciliter le déploiement du chèque énergie sur l'ensemble du territoire

(cf. 4.1).

EDF maintiendra tout au long de l'année 2019 sa mobilisation pour contribuer à la réussite de la deuxième année de mise en œuvre du nouveau dispositif.

À la suite d'un retour d'expérience mené par les pouvoirs publics auquel EDF a contribué, la réglementation sur le chèque énergie a été modifiée. L'Agence de services et de paiement pourra mettre en œuvre un système de transmission, aux fournisseurs d'électricité et de gaz naturel, de la liste des bénéficiaires du chèque énergie identifiés comme clients auprès de ces fournisseurs. Cette transmission a pour finalité la mise en place automatique des protections associées au chèque énergie (à savoir la protection renforcée pendant la trêve hivernale et les abattements sur les prestations du distributeur). Selon les pouvoirs publics, la mise en œuvre de cette nouvelle disposition nécessite au préalable de réaliser en 2019 une étude de faisabilité. Il conviendra donc de la conduire au plus vite afin que le dispositif puisse être opérationnel pour la campagne 2020 du chèque énergie.

Le décret n° 2018-1216 du 24 décembre 2018 modifiant les modalités de mise en œuvre du chèque énergie a été publié au Journal officiel le 26 décembre 2018.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Le Journal officiel a par ailleurs publié le 28 décembre 2018 un arrêté modifiant le plafond et la valeur faciale du chèque énergie. En particulier, à compter du 1^{er} janvier 2019, le bénéfice du chèque énergie est ouvert aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est inférieur à 10 700 euros (contre 7 700 euros).



AU SUJET DU DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE D’AFFICHAGE DES CONSOMMATIONS

La loi de transition énergétique pour une croissance verte d’août 2015 et son décret d’application publié le 29 novembre 2016 font obligation aux fournisseurs de proposer un dispositif d’affichage aux clients bénéficiant du chèque énergie et équipés d’un compteur Linky™ ou Gazpar™ communicant, pour suivre leur consommation énergétique en énergie (kWh) et en euros.

En électricité, au moins deux options sont demandées permettant de suivre les consommations en temps réel : une option doit proposer un dispositif avec écran, une autre doit permettre au client de suivre sa consommation sur un écran dont il dispose déjà.

Au 31 décembre 2018, les dernières propositions de textes de la part de l’État sont celles du Conseil supérieur de l’énergie d’octobre 2017. Sur cette base, EDF a mené des travaux de conception avancée afin de proposer des solutions de qualité correspondant aux exigences définies par l’État. Les phases d’industrialisation, de qualification puis de déploiement ne pourront commencer qu’une fois clarifié l’ensemble du contexte réglementaire et en particulier les montants des plafonds de compensation des fournisseurs.

L’ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS CONCERNÉS PAR LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY™ ASSURÉ PAR ENEDIS

Dès 2015, EDF a mis en place un dispositif d’information et d’accompagnement des clients. Ce dispositif se traduit par :

Un programme relationnel personnalisé

Ce programme permet d’accompagner chaque client de la concession (résidentiel ou non résidentiel) en lui proposant un premier contact avant le changement du compteur, puis un second contact lorsque le client peut bénéficier des fonctionnalités développées par EDF grâce aux compteurs communicants. Les informations sont accessibles sur : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/compteur/compteur-linky.html>

La mise à disposition sur les espaces d’EDF d’informations sur l’arrivée du compteur Linky™

EDF propose des informations détaillées sur ses différents sites, applis, sites mobiles (Particuliers, Entreprises, Collectivités). Ces informations portent sur l’installation, la facture et les possibilités offertes par le nouveau compteur dans la relation avec EDF.

À noter : Les actions d'EDF pour accompagner les clients sont menées en veillant au respect de l'indépendance d'Enedis, en charge du déploiement des compteurs communicants.

COMMENT EDF M'ACCOMPAGNE ?

→ Un accompagnement par courrier et par e-mail



EDF me prévient environ 1 mois avant l'installation du compteur



Je patiente jusqu'à ce que mon compteur Linky™ devienne communicant ! Je serai informé par EDF dans les semaines suivant son installation : je pourrai alors bénéficier de tous ses avantages

→ Un accompagnement plus personnalisé pour maîtriser ma consommation d'électricité



Mon relevé de consommation est mis à jour dans e.quilibre*

* Outil numérique d'analyse de la consommation d'électricité d'EDF



EN SAVOIR PLUS SUR e.quilibre

2. Les clients de la concession

2.1. Les tarifs réglementés de vente

A noter : Les dispositions décrites ci-après sont celles applicables pour l'exercice 2018 dont il est rendu compte.

LA DÉFINITION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

En sa qualité de concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces clients correspondent à des consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA) (Art. L. 337-7 du code de l'énergie).

S'agissant de leurs sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA, les clients hors « Grandes Entreprises » peuvent :

- rester ou revenir aux TRV, sur simple demande et sans délai ;
- exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

**NOU
VEAU**

S'agissant des clients « Grandes Entreprises », les décisions publiées au Journal officiel du 31 juillet 2018 ont mis en extinction les TRV à compter du 1^{er} août 2018, en application de la décision du Conseil d'État du 18 mai 2018.

Les « Grandes Entreprises » sont des entreprises qui vérifient au moins une des deux conditions suivantes :

- avoir au moins 5 000 salariés ;
- avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

A noter : Le critère retenu par les pouvoirs publics est celui précisé à l'article 3 du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 « relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance pour les besoins de l'analyse statistique et économique ».

Concrètement, sur l'exercice, la décision tarifaire applicable à partir du 1^{er} août 2018 a entraîné les conséquences suivantes pour les « Grandes Entreprises » :

- la poursuite normale des contrats en cours au TRV, sans qu'aucun geste ne soit nécessaire ;
- l'impossibilité de :
 - toute nouvelle souscription d'un contrat au TRV en cas de mise en service ;
 - tout changement d'option ou de puissance d'un contrat en cours au TRV (le contrat est alors résilié) ;
 - retour au TRV d'un site en offre de marché.

Dans ces cas de figure, l'entreprise répondant aux critères de « Grandes Entreprises » devait souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de son choix.

Si l'entreprise ne répondait pas au critère « Grandes Entreprises », elle n'était pas concernée par cette mise en extinction. Elle pouvait ainsi souscrire des contrats au TRV Bleu ou Vert (pour une fourniture d'électricité en haute tension et une puissance maximale souscrite de 33 kW) ou modifier les caractéristiques des contrats en cours sans en perdre le bénéfice*.

* à l'exception du Tarif Jaune et du Tarif Vert Basse Tension qui sont en extinction pour l'ensemble des clients depuis le 1^{er} janvier 2016, et des options EJP et Tempo du Tarif Bleu non résidentiel, également en extinction depuis 1997 et 2004.

En application de l'article L. 337-6 du code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

- le coût d'approvisionnement en énergie, lequel se décompose en :
 - un coût d'approvisionnement de la part relevant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH),
 - un coût d'approvisionnement du complément de fourniture, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité ;
- le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui sont fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du code de l'énergie ;
- le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- le coût de commercialisation ;
- la rémunération de l'activité de fourniture.

Les TRV sont dits « intégrés » au sens où ils incluent notamment la part « acheminement » correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à EDF, fournisseur d'électricité aux TRV. La part « acheminement » est reversée par EDF à RTE et Enedis. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires.

Les catégories et options tarifaires

Les catégories tarifaires sont définies en fonction de la tension de raccordement et de la puissance souscrite par le client pour le site concerné.

Le Tarif Bleu est proposé aux consommateurs finals pour leurs sites situés en France métropolitaine et raccordés en basse tension (tension de raccordement inférieure ou égale à 1 kV), dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. C'est le tarif de la quasi-totalité des clients de la concession.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Cette tarification distingue le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel, ainsi que cinq options tarifaires :

- Base ;
- Heures Pleines / Heures Creuses ;
- Tempo⁽¹⁾ ;
- EJP⁽²⁾ ;
- Éclairage Public⁽³⁾.

(1) Option tarifaire en extinction pour les usages non résidentiels.

(2) Option tarifaire en extinction pour tous les usages.

(3) Option réservée aux sites faisant un usage d'éclairage public.

A noter : En application de l'art. R. 337-18 du code de l'énergie :

- les clients raccordés en basse tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Tarif Jaune ou Vert (bornes postes) peuvent conserver leur tarif, qui est désormais en extinction ;
- le Tarif Vert peut être proposé aux clients raccordés en HTA de puissance souscrite inférieure ou égale à 33 kW (36 kVA).

**NOU
VEAU**

Les décisions tarifaires publiées au Journal officiel du 31 juillet 2018, applicables au 1^{er} août 2018, intègrent dans les TRV des évolutions concernant les barèmes de prix du TURPE applicables aux **auto-consommateurs** (individuels ou collectifs) :

- intégration d'une composante de gestion spécifique pour les clients autoconsommateurs ;
- possibilité pour les clients autoconsommateurs collectifs de bénéficier, s'ils le souhaitent, d'options/versiones spécifiques intégrant une composante de soutirage propre à l'autoconsommation.

LES MOUVEMENTS TARIFAIRES DE 2018

Les TRV ont évolué à deux reprises au cours de l'exercice 2018.

1) le 1^{er} février 2018, à la suite de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 11 janvier 2018 et de la décision ministérielle du 31 janvier 2018 publiée au Journal officiel le 1^{er} février 2018.

**NOU
VEAU**

Pourquoi une évolution au 1^{er} février 2018 ?

Le code de l'énergie précise : « Toute évolution du prix de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique ou des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité donne lieu à la modification des tarifs réglementés de vente en vigueur pour prendre en compte cette évolution. » (Art. R. 337-22).

La composante de gestion du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) ayant évolué au 1^{er} janvier 2018, la CRE a considéré qu'il était nécessaire de réévaluer le niveau des TRV.

La CRE a pris également en compte l'évolution significative du coût pour les fournisseurs de l'obligation au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Ce mouvement tarifaire s'est traduit de façon différenciée selon les puissances souscrites, les options tarifaires et les profils de consommation :

- **pour un client « Particulier » au Tarif Bleu**, l'évolution moyenne sur la facture est **une hausse de 0,7 % HT**, soit 0,6 % TTC ;
- **pour un client « Professionnel » au Tarif Bleu**, l'évolution moyenne sur la facture est **une hausse de 1,6 % HT**, soit 1,3 % HTVA.

Pour les clients au Tarif Jaune ou Vert, l'évolution moyenne est la suivante :

- une hausse de 1,3 % HT pour les clients au Tarif Jaune ;
- une hausse de 1,6 % HT pour les clients au Tarif Vert (A5).

2) le 1^{er} août 2018, à la suite de la délibération de CRE du 12 juillet 2018 et des décisions ministérielles publiées au Journal officiel le 27 juillet 2018.

Ce mouvement tarifaire s'est traduit de façon différenciée selon les puissances souscrites, les options tarifaires et les profils de consommation :

- **pour un client « Particulier » au Tarif Bleu**, l'évolution moyenne sur la facture est **une baisse de 0,5 % HT**, soit 0,3 % TTC ;
- **pour un client « Professionnel » au Tarif Bleu**, l'évolution moyenne de la facture est **une hausse de 1,1 % HT**, soit 0,9 % HTVA.

Pour les clients au Tarif Jaune ou Vert, l'évolution moyenne est la suivante :

- une hausse de 0,8 % HT pour les clients au Tarif Jaune ;
- une hausse de 0,2 % HT pour les clients au Tarif Vert (A5).

À noter : deux recours ont été introduits par des fournisseurs concurrents d'EDF devant le Conseil d'État contre la décision ministérielle précitée.

Plusieurs taxes et contributions sont appliquées à la facturation :

- **CTA** : Instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture. Elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux).
- **CSPE** : La contribution au service public de l'électricité est affectée au programme « Service public de l'énergie » du budget général de l'État.
- **TCFE** : Les taxes sur la consommation finale d'électricité ont pour bénéficiaires les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements) qui décident du taux dans les limites fixées par la loi.
- **TVA** : La taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture d'électricité.

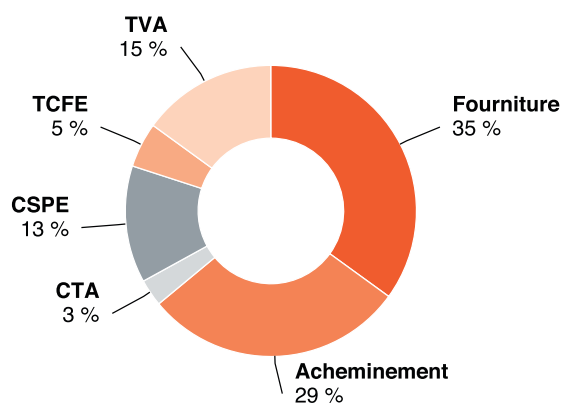
COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

- Le taux réduit de 5,5 % s'applique sur la part fixe de la facture HTVA (abonnement et CTA) pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
- Le taux normal de 20 % s'applique sur la part variable de la facture HTVA (facturation de l'énergie, TCFE et CSPE).

A noter : ces taxes et contributions s'appliquent à tous les fournisseurs d'électricité et à toutes les offres.

La facture moyenne annuelle estimée d'un client TRV résidentiel en France consommant 4,8 MWh par an est de 813 euros TTC. Les taxes représentent au total et en moyenne 36 % de la facture TTC.

FACTURE MOYENNE TTC AU TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



2.2. Les caractéristiques des clients de la concession

Le concessionnaire présente ci-après les principales caractéristiques de la fourniture d'électricité sur la concession en 2018.

La concession regroupe des sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, les seuls pouvant bénéficier des tarifs réglementés de vente dans les conditions rappelées plus haut (cf. 2.1).

La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA peuvent subsister au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2.1).

Eu égard aux exigences de protection des données des clients, certaines données peuvent être masquées dans le CRAC (« s » pour « secrétisé » en lieu et place de la valeur, au sens du décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016).

Les nombres de clients correspondent à la situation au 31 décembre. Les recettes sont exprimées hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Clients au Tarif Bleu (résidentiels et non résidentiels)

TARIF BLEU (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients*	397 221	383 625	-3,4%
Énergie facturée (en kWh)	2 066 939 694	1 893 595 605	-8,4%
Recettes (en €)	217 447 306	205 488 324	-5,5%

* Nombre de clients = nombre de sites.

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients au Tarif Bleu par option tarifaire, en nombre de clients et en énergie facturée.

TARIF BLEU Nombre de clients par option (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Base	196 823	191 048	-2,9%
HP-HC	189 075	181 739	-3,9%
EJP TEMPO	10 609	10 102	-4,8%
Éclairage public	714	719	0,7%
Total	397 221	383 608	-3,4%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

TARIF BLEU Énergie facturée (kWh) par option (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Base	586 147 428	537 997 984	-8,2%
HP-HC	1 368 745 981	1 256 195 228	-8,2%
EJP TEMPO	102 321 417	90 638 783	-11,4%
Éclairage public	9 724 868	8 762 138	-9,9%
Total	2 066 939 694	1 893 594 133	-8,4%

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients par option tarifaire et par plage de puissance souscrite.

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL Nombre de clients (CONCESSION 2018)					
	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs. 2017
3 kVA	24 205	0	0	24 205	-5,0%
6 kVA	116 857	72 243	0	189 100	-4,6%
9 kVA	18 641	80 305	3 038	101 984	-1,5%
12 kVA et plus	6 480	24 428	5 165	36 073	-0,9%
Total	166 183	176 976	8 203	351 362	-3,4%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL Nombre de clients (CONCESSION 2018)					
	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs. 2017 *
3 kVA	5 995	2	0	5 997	-
6 kVA	6 738	995	0	7 733	-
9 kVA	3 828	1 012	166	5 006	-
12 kVA et plus	8 304	2 754	1 733	12 791	-
Total **	24 865	4 763	1 899	31 527	-4,1%

* Les données 2017 pour la puissance souscrite 6 kVA étaient erronées, les variations par plage de puissance souscrite entre 2017 et 2018 ne sont pas proposées.

** Pas de ventilation par puissance souscrite pour l'option Éclairage public.

Le tableau qui suit présente la dynamique des souscriptions et résiliations sur l'exercice pour le Tarif Bleu résidentiel.

FLUX DE CLIENTS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients ayant souscrit un contrat	37 759	37 107	-1,7%
<i>Dont nombre de souscriptions sans interruption de fourniture</i>	23 562	26 827	13,9%
Nombre de clients ayant résilié leur contrat	50 612	49 556	-2,1%

Nous présentons désormais en complément la dynamique des souscriptions et résiliations sur l'exercice pour le Tarif Bleu non résidentiel.

**NOU
VEAU**

FLUX DE CLIENTS TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)	
	2018
Nombre de clients ayant souscrit un contrat	2 877
Nombre de clients ayant résilié leur contrat	4 679

Comme mentionné plus haut, la concession peut encore compter des sites avec des puissances inférieures ou égales à 36 kVA bénéficiant d'un Tarif Jaune ou Vert. Nous en rendons compte dans les deux tableaux ci-après.

Clients au Tarif Jaune

TARIF JAUNE (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	20	19	-5,0%
Énergie facturée (en kWh)	690 197	693 032	0,4%
Recettes (en €)	67 755	72 709	7,3%

Clients au Tarif Vert

TARIF VERT (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	76	71	-6,6%
Énergie facturée (en kWh)	4 546 474	4 460 139	-1,9%
Recettes (en €)	228 914	241 426	5,5%

3. La qualité du service rendu aux clients

3.1. La satisfaction des clients

La clientèle est répartie en trois segments : les clients « Particuliers », « Collectivités territoriales » et « Entreprises » (y compris « Professionnels » : PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, entreprises tertiaires...). Chacune de ces catégories fait l'objet d'enquêtes de satisfaction spécifiques.

Les indicateurs de satisfaction présentés ci-après, pour chaque catégorie de clients, sont mesurés au niveau national, ce qui garantit la pertinence et la fiabilité des résultats. Retenir une maille plus restreinte reviendrait à analyser la satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des résultats avec un niveau d'incertitude important.

Par ailleurs, le traitement de la relation client est réalisé à l'échelle nationale pour les clients « Particuliers » (sans différenciation géographique, comme en témoigne la gestion des appels téléphoniques des clients) et à l'échelle de chaque entité régionale pour les clients « Entreprises » et « Collectivités territoriales », avec une évolution vers une gestion nationale pour une partie de ces clients (cf. 3.3). Ces choix d'organisation rendent sans objet une mesure de la satisfaction à une maille départementale ou équivalente.

LES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)

Chaque année, la Direction de Marché des Clients Particuliers d'EDF fait réaliser une enquête mensuelle auprès des clients ayant récemment été en contact avec EDF.

Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans le mois qui suit l'interaction, la satisfaction du client quant au traitement de sa demande. Les canaux automatisés disponibles pour les clients (site Internet, site mobile, application EDF & MOI) sont désormais intégrés dans les résultats de satisfaction.

L'indicateur synthétique de satisfaction présenté ci-après est composé des clients qui se déclarent « très satisfaits » ou « assez satisfaits » de leur contact avec EDF, quel que soit le canal : téléphone et canaux automatisés.

SATISFACTION DES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)*		
	2017	2018
National	89%	88%

* Taux de satisfaction concernant la fourniture (très satisfaits et assez satisfaits).

Sur le marché des clients Particuliers, la satisfaction globale s'est maintenue à un haut niveau en 2018. Quels que soient le canal et le motif de contact, près de 9 clients sur 10 se déclarent satisfaits de la façon dont EDF a traité leur demande.

En 2018, on observe une tendance à la baisse de la satisfaction sur le motif réclamation (-4 pts de clients très satisfaits sur deux ans). Des actions importantes ont donc été engagées pour diminuer les « irritants » vus des clients, telles qu’une forte réduction du stock de back-office permettant d’améliorer les délais de réponses, ou la mise en place d’une solution permettant au client de suivre l’évolution du traitement de sa réclamation.

La satisfaction des clients sur des motifs liés à la mobilité (souscription de contrat, déménagement...) ou à la relation courante (explication de factures, paiement, modification de contrat...) est, quant à elle, relativement stable et toujours de bon niveau : plus de 60 % des clients se déclarent très satisfaits du traitement de leur demande.

LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Pour mesurer la satisfaction des clients non résidentiels (« Entreprises » et « Collectivités territoriales »), la Direction du Marché d’Affaires met en œuvre deux dispositifs d’enquête complémentaires :

1) Une mesure de la satisfaction dite « à chaud » ou « sur événement », sous la forme d’une enquête numérique courte (à laquelle le client peut répondre en deux minutes environ), menée au fil de l’eau auprès de l’ensemble des clients ayant été en contact avec un conseiller EDF.

Ce mode d’enquête permet de mesurer de manière précise, au plus près de l’événement, la satisfaction de l’interlocuteur ayant été en contact avec EDF. Ce dispositif est particulièrement utile aux managers et à leurs équipes pour suivre en continu le niveau de satisfaction des clients (démarche d’« écoute client »). Ce dispositif est un outil de pilotage opérationnel du service rendu qui contribue aux niveaux de satisfaction obtenus par EDF.

À titre informatif, en 2018, près de 73 000 clients ont exprimé leur niveau de satisfaction dans le cadre de ce dispositif (65 000 entreprises et près de 8 000 collectivités).

2) Une mesure de la satisfaction dite « à froid », sous la forme d’enquêtes de satisfaction réalisées par des instituts de sondage indépendants une fois par an. Il s’agit d’enquêtes approfondies menées par téléphone (sous la forme d’entretien d’environ 30 minutes) principalement auprès des décideurs en matière d’énergie.

Les sujets de l’enquête concernent notamment la qualité des contacts avec EDF lors des douze derniers mois, les informations sur les dossiers en cours de traitement, la clarté des conseils donnés, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations, les espaces client proposés, l’image d’EDF ainsi que la satisfaction globale.

La constitution des panels d’enquête permet de garantir une bonne représentativité des différents profils de clients. Ont été retenus dans les panels d’enquête 2018 :

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

- 800 clients « Collectivités territoriales » (communes et intercommunalités, conseils régionaux et départementaux) ;
- 2 200 clients « Entreprises » (professionnels, petites et moyenne entreprises, grands comptes).

Les indicateurs de satisfaction restitués ci-après correspondent aux résultats de cette seconde mesure de la satisfaction, dont la fréquence annuelle est adaptée au CRAC.

Les indicateurs de satisfaction sont calculés sur la base du pourcentage de clients qui donnent globalement à EDF une note supérieure ou égale à 6 sur 10.

Le concessionnaire présente depuis l'exercice 2016 l'indicateur ci-après afin de mieux rendre compte de la satisfaction des clients non résidentiels en concession qui correspondent aux sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA :

SATISFACTION DES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS		
	2017	2018
National	91%	89%

Cet indicateur est calculé au niveau national, à partir des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients « Collectivités territoriales » et « Entreprises » dont il est rendu compte ci-dessous.

Les clients « Collectivités territoriales »

SATISFACTION DES CLIENTS « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »		
	2017	2018
National	92%	92%

En 2018, la satisfaction des clients « Collectivités territoriales » vis-à-vis de la relation commerciale avec EDF Collectivités s'est maintenue à un niveau élevé avec 92 % de clients « satisfaits ».

Les clients « Collectivités territoriales » apprécient particulièrement la qualité des contacts avec EDF Collectivités suite à une demande déposée auprès du Service Clients, avec un niveau de satisfaction élevé sur ce thème, à 90 %.

La gestion quotidienne du contrat et la facturation donnent satisfaction, avec respectivement 86 % et 92 % de clients satisfaits.

Ces clients expriment également une forte satisfaction vis-à-vis des facilités offertes par la diversité des canaux de contact, dont l'espace Client personnalisé (taux de satisfaction de 88 %).

Enfin, 85 % des clients estiment qu'EDF est un fournisseur de qualité comparable ou supérieure aux autres fournisseurs (Internet, eau, télécom...).

Les clients « Entreprises »

SATISFACTION DES CLIENTS « ENTREPRISES »		
	2017	2018
National	91%	90%

En 2018, la satisfaction globale des entreprises vis-à-vis d'EDF Entreprises se maintient à un niveau très élevé, après la forte hausse enregistrée entre 2016 et 2017.

La mise en place en 2018 d'une distribution nationale des activités sur une partie de la clientèle non résidentielle (cf. 3.3) doit permettre de conforter ces résultats.

Les clients « Entreprises » apprécient notamment :

- Le processus de souscription (90 % de clients satisfaits)
- La gestion quotidienne du contrat (88 %)
- La qualité de la facturation (87 %)
- Les espaces clients proposés (89 %)
- Les conseils et informations (93 %)

Au-delà de ces conseils et de cette information très appréciés, les clients « Entreprises » attendent qu'EDF les accompagne davantage pour les aider à encore mieux maîtriser leurs consommations d'énergie.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

3.2. Les conditions générales de vente

Les conditions générales de vente d'électricité (CGV) pour les clients au Tarif Bleu résidentiel et celles pour les clients au Tarif Bleu non résidentiel ont évolué en 2018.

Prenant exclusivement en compte les dernières évolutions réglementaires, ces mises à jour ont été portées à la connaissance de la FNCCR et de France urbaine en leur qualité d'associations représentatives des autorités concédantes, préalablement à leur entrée en vigueur.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CGV DU TARIF BLEU RÉSIDENTIEL - JUILLET 2018



Les articles concernés sont les suivants :

Articles 7-4 Mesures prises par EDF en cas de non-paiement, 7-5 Dispositions pour les clients en situation de précarité et 9 Données à caractère personnel

- Ont été supprimées des CGV les références au Tarif de Première Nécessité (TPN) puisque les tarifs sociaux de l'énergie ont été supprimés au 31 décembre 2017.

Article 9 Données à caractère personnel

- Ont été mentionnés dans les CGV les nouveaux droits instaurés par le règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), le droit à la portabilité des données et le droit à la limitation des traitements.
- Le correspondant Informatique et Libertés devient le délégué à la Protection des Données.
- Les clients sont informés de la possibilité qui leur est offerte d'introduire un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 12 Correspondance et informations

- Conformément au décret relatif à l'accès aux données de consommation, les clients sont informés qu'ils peuvent également accéder à leurs données de consommation sur l'espace sécurisé du site Internet du distributeur.



Les CGV des clients Particuliers sont disponibles sur edf.fr :

https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/CGV_tarif_bleu.pdf

A noter : Le 30 octobre 2018, le tribunal de grande instance de Paris a rendu une décision portant sur un recours déposé en 2013 par UFC – Que choisir contre les CGV des offres d'EDF aux clients Particuliers,

au motif que ces dernières contiendraient des « clauses abusives ». Le TGI n'a annulé aucune clause des CGV du Tarif Bleu résidentiel. Toutefois EDF a fait appel du jugement.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CGV DU TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL - JUILLET 2018



La modification principale a consisté à séparer dans les CGV les clauses relatives à la fourniture d'électricité par EDF des clauses relatives à son acheminement par Enedis, le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, suite à une recommandation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), comme cela a été fait pour les CGV des clients Particuliers fin 2017.

Les clauses relatives à l'acheminement figurent désormais dans une annexe spécifique aux CGV, dite « Annexe 2 bis au contrat GRD-F, Synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du Réseau Public de Distribution [RPD] ».

Les autres modifications consistent, d'une part, à mettre en conformité les CGV avec les dernières évolutions réglementaires et, d'autre part, à préciser certaines informations contractuelles, liées en particulier aux compteurs communicants.

Précisions sur les délais relatifs à la mise en service

- **Article 3-1 Souscription du contrat** : Il s'agit de la formalisation des délais moyens mis en œuvre par le gestionnaire de réseau Enedis ; pour une mise en service, le délai prévisionnel est de cinq jours ouvrés sur un raccordement existant et de dix jours ouvrés sur un nouveau raccordement.

Traitements spécifiques lorsque le point de livraison est équipé d'un compteur communicant

- Précisions sur les index lors de la résiliation (**article 3-4 Résiliation du contrat**) : Les consommations sont celles télérelevées au jour de la résiliation.
- Introduction de la possibilité de limitation de puissance pour le comptage Linky™ (**articles 5 Interruption de la fourniture à l'initiative d'EDF et 7-4 Mesures prises par EDF en cas de non-paiement**) : EDF peut demander à Enedis de procéder à l'interruption de fourniture ou à la réduction de la puissance en cas de manquement contractuel ou en cas de non-paiement des factures.
- Modalités de facturation (**article 6-2 Modalités de facturation**) : Les factures sont établies en fonction d'index télérelevés et transmis par Enedis.
- Utilisation de l'espace Client pour accéder aux consommations (**article 12 Correspondance et informations**) : Le client peut accéder à ses données de consommation sur cet espace Client, conformément au décret relatif à l'accès aux données de consommation.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Non-facturation de consommation sans relève réelle de plus de 14 mois

- **Article 6-4 Contestations et régularisations de facturation :** La régularisation ne peut porter sur aucune consommation antérieure de plus de quatorze mois au dernier relevé ou auto-relevé, sauf dans les deux cas suivants : i) lorsqu'Enedis a signifié au client, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le défaut d'accès au compteur et l'absence de transmission par le client d'un index relatif à sa consommation réelle ; ii) en cas de fraude.

Données à caractère personnel et espace Client

- **Article 9 Données à caractère personnel et données confidentielles :** Les nouvelles CGV font référence au règlement européen du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données. Elles mentionnent également la durée de conservation des données personnelles, sur toute la durée du contrat et jusqu'à 5 ans à compter de sa résiliation.
- **Article 12 Correspondance et informations :** Pendant la durée du contrat, EDF met à disposition du client un espace Client personnel sécurisé sur le site www.edf.fr, lui permettant notamment de consulter son contrat et ses factures et de suivre ses consommations. Lorsque le point de livraison est équipé d'un compteur communicant, le client peut aussi accéder à ses données de consommation.
- Les coordonnées du site Internet où le client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie ont été mises à jour : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CGV DU TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL - DÉCEMBRE 2018



Les modifications apportées ont exclusivement pris en compte les dernières évolutions réglementaires intervenues depuis l'évolution des CGV de juillet 2018 (ci-dessus).

Article 9 Données à caractère personnel et données confidentielles

- Sont mentionnés les nouveaux droits instaurés par le règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), le droit à la portabilité des données et le droit à la limitation des traitements.
- EDF peut collecter les cas échéant les données de contact des interlocuteurs personnes physiques de ses clients non résidentiels.
- L'adresse électronique « vosdonnees@edf.fr » est un nouvel outil permettant l'exercice des droits.
- Le correspondant Informatique et Libertés devient le délégué à la Protection des Données.
- Les personnes concernées sont informées de la possibilité qui leur est offerte d'introduire un recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Article 12 Correspondance et informations

- Les clients sont informés qu'ils peuvent également accéder à leurs données de consommation sur l'espace sécurisé du site Internet du distributeur, conformément au décret relatif à l'accès aux données de consommation.

Les CGV mentionnent la mise en extinction des TRV pour les sites des « Grandes Entreprises » en faisant explicitement référence à la décision des pouvoirs publics (cf. 2.1).



Les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel sont disponibles sur edf.fr :

https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/entreprise/cgv-tarifs-reglementes/2018/cgv_tarif_bleu_non_residentiel_1er_decembre_2018.pdf

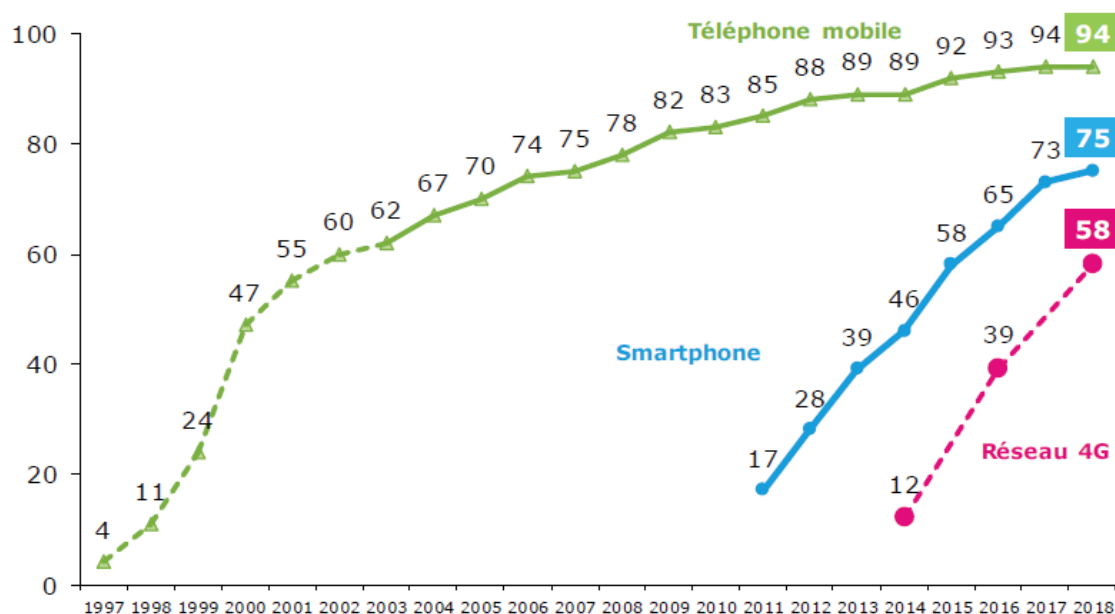
3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique

LE MODE DE VIE DES CLIENTS CHANGE, EDF S'Y ADAPTE POUR LEUR SIMPLIFIER LA VIE

L'équipement des Français en connexion à internet, en téléphones mobiles, smartphones et tablettes, ainsi que les usages d'Internet se développent de façon massive. Les attentes et les comportements des clients évoluent :

- 85 % des Français ont une connexion à Internet à domicile ;
- 94 % des Français disposent d'un téléphone mobile ;
- 75 % des Français sont désormais équipés d'un smartphone (+2 points par rapport à 2017).

Taux d'équipement des Français



Source : Baromètre numérique 2018 établi par le Credoc pour le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et l'Agence du numérique.

Pour répondre à cette tendance sociétale, EDF propose aujourd'hui un dispositif de contact multicanal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, permettant ainsi à ses clients de joindre EDF à tout moment, par Internet ou en utilisant leur téléphone mobile. Les différents canaux sont conçus pour offrir des parcours client permettant d'évoluer d'un canal à l'autre avec la plus grande fluidité.

Grâce à la mise en place des canaux numériques accessibles 24h/24 – 7j/7, les clients peuvent :

- accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité ;
- suivre mensuellement leurs consommations d'énergie en kWh et en euros, et les comparer à celles des foyers similaires, ainsi qu'à celles des foyers les moins consommateurs ;
- réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires ;
- souscrire et/ou résilier leur contrat.

Les clients sont accueillis au téléphone, du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

Par ailleurs, pour aller au-devant de ses clients en situation de précarité, EDF s'appuie aussi sur des accueils physiques de partenaires, comme les structures de médiation sociale.

EDF a poursuivi en 2018 la revue de ses processus et systèmes d'informations engagée en 2017 au regard des exigences du règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « règlement RGPD »).

En particulier, EDF a fait évoluer ses conditions générales de vente (CGV) pour les clients résidentiels et non résidentiels (cf. 3.2). EDF a aussi fait le choix de proposer aux clients Particuliers un centre de préférence et de consentement. Les clients qui le souhaitent peuvent ainsi gérer leurs préférences d'utilisation et les consentements depuis une page de leur espace particulier développée à cet effet.

UNE RELATION DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE, POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

Sur le site edf.fr (rubrique « Particuliers »), les clients peuvent prendre connaissance des offres d'électricité et souscrire un contrat, enregistrer leur relevé de compteur, consulter et payer leur facture, en obtenir un duplicata, émettre en ligne une réclamation. Les clients peuvent ainsi faire part d'une insatisfaction en quelques clics et, s'ils le souhaitent, être ensuite mis en relation avec un conseiller, par tchat ou par téléphone.

VISITES SUR LE SITE INTERNET « PARTICULIERS » D'EDF (NATIONAL)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de pages vues (sur l'année)	348 496 116	502 250 791	44,1%

EDF propose à ses clients deux dispositifs principaux pour entretenir une relation numérique avec leur fournisseur :

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

1) L'espace Client personnalisé :

Sur son espace Client, le client peut gérer son contrat d'électricité, payer sa facture, modifier ses informations personnelles, suivre et comprendre ses consommations.

Le client peut télécharger ses factures directement depuis son espace Client et consulter son historique sur 5 ans (cf. 3.5).

Accessible depuis l'espace Client, e.quilibre est la solution numérique proposée par EDF pour permettre au client de mieux comprendre et maîtriser sa consommation d'électricité (cf. 3.4).

ESPACES CLIENT « PARTICULIERS » SUR EDF.FR (NATIONAL)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre d'espaces Client activés au 31 décembre	-	11 900 064	-

La requête a été ajustée, ne permettant pas une comparaison entre 2017 et 2018.

La confiance du client dans ses échanges avec son fournisseur est primordiale, en particulier dans le contexte de la circulation d'un grand nombre de données rendue possible par les compteurs communicants. EDF s'engage sur les conditions d'utilisation des données qui lui sont confiées par ses clients Particuliers. Cet engagement est formalisé par une charte de protection des données consultable sur le site internet d'EDF :



La charte EDF de protection des données

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/cookies-et-donnees-personnelles.html>



2) L'appli EDF & MOI :

Grâce à cette application sur smartphone, les clients peuvent créer directement leur espace Client, consulter et payer leur facture, modifier leur RIB ou leurs données personnelles, transmettre leur relevé de consommation, obtenir un justificatif de domicile, suivre leur consommation, déménager et émettre une réclamation. Les clients qui ont opté pour la facturation électronique peuvent consulter leurs factures au format PDF.

L'appli EDF & MOI apporte également aux clients :

- un suivi des dépenses d'électricité jour après jour avec le compteur communicant Linky™ ;
- un accompagnement plus précis avec la visualisation de la météo et son impact potentiel sur la consommation d'énergie (depuis « Mon Fil d'Actu ») ;
- des éco-gestes simples à appliquer au quotidien pour alléger les factures d'énergie ;
- le bilan conso, la répartition par usages et la comparaison avec des foyers similaires tous les mois.

L'application a fait l'objet de plus de 6,8 millions de téléchargements depuis son lancement en 2012 et d'environ 54,4 millions de visites en 2018.

L'appli EDF & MOI propose depuis 2017 une nouvelle fonctionnalité : « Mon Fil d'Actu ». Les clients équipés d'un compteur Linky™ communicant et ayant donné leur consentement peuvent y suivre leur consommation au jour le jour et y trouver d'autres fonctionnalités et contenus ludiques. « Mon Fil d'Actu » s'intègre à la page d'accueil de l'application EDF & MOI. Cette fonctionnalité permet avant tout au client de consulter sa consommation d'énergie quotidienne en euros. Présentées sous la forme d'un fil d'actualité, les informations sont régulièrement enrichies.

A l'occasion de l'arrivée en France d'Alexa, le service vocal d'Amazon*, EDF a lancé au printemps 2018 deux skills (applications vocales) pour ses clients. Ces skills, disponibles notamment sur la gamme d'enceintes Amazon Echo, illustrent la volonté d'EDF de proposer à ses clients une relation client toujours plus innovante.

**NOU
VEAU**

* Alexa est un assistant vocal personnel intelligent disponible sur les enceintes Amazon Echo. Quand on prononce le mot-clé « Alexa », l'appareil obéit à la voix humaine, parle et, avec des skills ou compétences qu'on peut lui ajouter, est en mesure de lire de la musique, faire des listes de tâches, piloter des appareils domotiques, donner la météo ou le trafic... Ou répondre à des questions sur l'énergie.

« Alexa, ouvre EDF ! » pour gérer son contrat grâce à la voix.

Avec la skill EDF & MOI, en prononçant « Alexa, ouvre EDF ! », les clients disposant d'un équipement avec Alexa intégré peuvent accéder, après authentification, à une série de services à distance tels que demander des informations sur leurs contrats, le montant de leurs factures, ou encore commander l'envoi de documents sur leur adresse email. Cette skill leur permet aussi de bénéficier d'informations plus générales (sur les modes de paiement, les économies d'énergie...).



« Alexa, ouvre EDF Jeux ! », un jeu pour apprendre à préserver la planète tout en s'amusant.

Avec la skill EDF Jeux, EDF propose deux jeux destinés aux enfants autour des économies d'énergie. « Eco-Héros » pose une série de questions de type éco-gestes, puis donne des réponses et des conseils pour réaliser des économies d'énergie. La skill EDF Jeux propose également le jeu « machine mystère » avec lequel les enfants peuvent tenter de reconnaître un équipement électroménager grâce au bruit émis par

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

l'enceinte. L'équipement en question dispense ensuite un conseil pour utiliser cet équipement sans trop consommer. Pour ouvrir cette skill, l'utilisateur peut simplement prononcer « Alexa, ouvre EDF Jeux ! ».

UNE RELATION DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE, POUR LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Les pratiques et attentes en matière de relation client pour les entreprises et les collectivités aux tarifs réglementés de vente évoluent comme pour les clients résidentiels vers plus de numérique et de multicanal.

Sur le site edf.fr (rubriques « Entreprises » et « Collectivités »), des actions ont été mises en œuvre en 2017 pour améliorer et simplifier l'expérience des clients « Entreprises » et « Collectivités », comme le développement de formulaires en ligne, des modules de sondages permettant aux internautes de faire part de leur niveau de satisfaction.

Par ailleurs, les espaces Client EDF Entreprises et EDF Collectivités ont franchi une nouvelle étape en termes de modernisation. L'ergonomie générale a été entièrement repensée et modernisée afin de garantir aux clients des parcours optimisés et simplifiés : les nouveaux parcours offrent ainsi une expérience client significativement améliorée. La conception des rubriques Factures, Sites, Contrats et Demandes a ainsi été entièrement revue pour faciliter la navigation des clients sur leur espace personnalisé.

Les principales fonctionnalités offertes par les espaces Client sont :

- consulter, télécharger les factures et régler le solde pour les clients privés ;
- opter pour la facture électronique et accéder à des services facilitant la gestion de ses contrats au quotidien ;
- formuler une demande et suivre son état d'avancement ;
- modifier les coordonnées bancaires et l'adresse de facturation ;
- télécharger les bilans annuels ;
- renseigner les index de consommations afin d'être facturé au plus juste ;
- retrouver facilement le numéro de téléphone de son conseiller.

Les clients disposent également de la possibilité de réaliser un tchat en ligne à partir de leur espace, à certaines heures de la journée, pour leur permettre de dialoguer en direct avec un conseiller.



L'application « EDF Entreprises Mobile »

Accessible depuis les différents Stores, l'application « EDF Entreprises Mobile », proposée depuis 2017, s'adresse aux clients professionnels et PME qui comptabilisent entre 1 et 20 sites actifs.

Avec « EDF Entreprises Mobile », les clients professionnels peuvent ainsi :

- consulter leur solde, le régler en ligne ;
- consulter le montant de leurs dernières factures ;
- suivre l'évolution de leurs consommations d'électricité ;
- contacter leur conseiller à partir d'un bouton « clic-to-call ».

D'un point de vue ergonomique, l'appli « EDF Entreprises Mobile » s'inspire de l'appli EDF & MOI qui est proposée aux clients Particuliers.

Enfin, EDF continue d'informer ses clients sur les évolutions réglementaires et contractuelles, majoritairement par courriel.

UNE RELATION HUMAINE MAINTENUE ENTRE EDF ET SES CLIENTS

EDF affirme des engagements forts vis-à-vis de ses clients à la fois en termes de proximité, de disponibilité, de qualité de service et de satisfaction.

Le canal téléphonique pour les clients Particuliers

Le canal téléphonique offre aux clients Particuliers la possibilité d'un contact direct avec un conseiller au prix d'un appel local via des numéros commençant par 09 (non surtaxés) disponibles pour tous les clients (cf. Annexe).

L'accueil téléphonique au sein d'EDF est assuré par un réseau de Centres de Relation Clients (CRC), pilotés et animés par un service national dédié, fonctionnant en réseau sur l'ensemble de la zone de desserte nationale d'EDF.

Ce mode d'organisation constitue une garantie pour la fiabilité du service rendu dans le traitement des appels des clients de chaque concession.

Les CRC assurant l'accueil téléphonique des clients de la concession sont tous localisés en France. Il s'agit d'un choix délibéré d'EDF.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

94 %, c'est la part de Français qui estiment qu'avoir un service client basé en France est important, ce qui est le cas de tous les centres d'appel d'EDF.

« C'est à la fois une conviction et un choix », pour le Directeur du Marché des Clients Particuliers d'EDF, Fabrice Gourdeiller interrogé par BFMTV. « Nos clients trouvent avec les conseillers EDF de l'expertise, de la proximité et de l'empathie. »

Source : enquête 2018 de l'Association française de la relation clients (AFRC).

APPELS TÉLÉPHONIQUES DES CLIENTS « PARTICULIERS » (NATIONAL)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre d'appels traités par EDF au cours de l'année	25 107 063	23 791 259	-5,2%

Par ailleurs, il est rappelé que l'État a mis à la disposition du public un numéro gratuit (service et appel) sur le chèque énergie, ainsi qu'un site internet dédié (cf. Annexe).

Le canal téléphonique pour les clients Entreprises et Collectivités

L'accueil téléphonique des clients du marché d'affaires est organisé de façon territoriale, avec des conseillers basés dans les régions et dépendant de Directions Commerciales Régionales (DCR).

Les appels sont traités en priorité par des conseillers basés dans la région de l'appelant, et éventuellement transférés à une autre région en cas de problème d'accessibilité, afin de limiter l'attente des clients.

Chaque client dispose d'un numéro en 0810 (prix d'un appel local) dépendant de sa région (cf. Annexe).

**NOU
VEAU**

En 2018, EDF a fait évoluer l'organisation du service en mettant en place **une distribution nationale des appels téléphoniques** pour une partie de la clientèle professionnelle.

Cette mutualisation des centres d'appels sur le Marché d'Affaires a pour objectif de garantir un optimum technico-économique dans le service rendu aux clients.

En complément des canaux privilégiés mentionnés ci-dessus, EDF est également partenaire de nombreuses structures de médiation sociale, mutualisées avec d'autres opérateurs, offrant des occasions de contacts physiques avec la clientèle.

Pour EDF, les structures de médiation sociale revêtent une importance majeure. Elles permettent de renouer le contact avec les ménages en situation de précarité, voire d'exclusion, de trouver une solution pour le règlement de leurs factures, d'informer les clients sur les conseils en économie d'énergie et de faciliter leurs démarches administratives.

EDF est partenaire dans les territoires de près de 200 points d'accueil de médiation sociale de proximité tels que les PIMMS (Points d'information et de médiation multi-services) ou les régies de quartiers, structures reconnues pour faciliter l'utilisation des services publics. En appui de ces relations dans les territoires, EDF est partenaire de l'Union nationale des PIMMS (UNPIMMS) et du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ).

La relation d'EDF avec ses clients peut également passer par les bureaux de poste : les clients ont en effet la possibilité de régler leur facture en espèces dans le bureau de poste de leur choix, sans aucun frais. Les modalités pratiques font l'objet d'une information disponible sur le site edf.fr ou sur simple appel du client auprès d'EDF.

Les clients peuvent également entrer en contact avec EDF par courrier : le concessionnaire a organisé ses équipes de manière à traiter les demandes lui arrivant par courrier avec une promesse d'accusé réception rapide et de délai de réponse adapté au niveau de complexité de la demande.

À la suite de nombreux signalements, EDF a mis en garde ses clients sur l'existence de démarchages abusifs.

Des personnes indécrites peuvent en effet se présenter au domicile des clients et prétendre représenter EDF pour leur proposer un nouveau contrat d'électricité.

La lettre *EDF & MOI*, adressée aux clients Particuliers avec leur facture en 2018, a invité ces derniers à la vigilance, et leur a rappelé les moyens de signaler ces agissements :

- auprès d'EDF, par téléphone au 09 69 32 15 15 ou sur le site edf.fr : rubrique « Aide & Contact », puis « Réclamation »
- auprès de la DGCCRF* via le site edf.fr (rubrique « Aide & Contact » puis « Démarchage commercial abusif et arnaque »)

* Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Pour mémoire, EDF ne fait pas de démarchage à domicile auprès des particuliers.

3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation

LE CONSEIL TARIFAIRE

Le conseil tarifaire (également désigné : « conseil énergie ») consiste à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client Particulier sur la base d'une estimation de consommation à la mise en service ou sur la base de la consommation réelle en vie courante du contrat.

L'estimation de la consommation se base sur les caractéristiques du logement, ainsi que sur la situation personnelle et les équipements du client.

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types » et élaboré par les services de R&D d'EDF. Il fait régulièrement l'objet de mises à jour et d'optimisation pour assurer des résultats cohérents et la satisfaction des utilisateurs.

Chaque mise en service fait l'objet d'un tel conseil. En relation courante, ce dernier permet d'analyser et d'adapter le contrat du client sur la base de sa consommation réelle ou sur la base d'une consommation estimée si sa situation a évolué.

Au-delà de l'estimation de consommation et de la préconisation d'un contrat adapté, cet accompagnement permet également, pour les clients mensualisés, de proposer ou d'ajuster les mensualités afin d'éviter une facture de régularisation trop élevée, et de facturer le client au plus juste.

EDF conseille également les clients non résidentiels lors de la souscription du contrat de fourniture, en les aidant à évaluer les besoins de leur(s) site(s), en particulier du point de vue de la puissance et de l'option tarifaire (Base ou HP-HC) à souscrire.

Pour aller plus loin :

- 12 % environ des clients Particuliers déménagent chaque année ;
- plus de 38 % des demandes de mobilité (résiliations et mises en service) parviennent à EDF entre juin et septembre ;
- près de 7 millions de contacts par an en lien avec les déménagements des clients (traités sur les différents canaux de la relation client) ;
- 92 % des clients sont « satisfaits » du conseil tarifaire qui leur est délivré par EDF.

Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Il est rendu compte ci-après des conseils tarifaires délivrés à la mise en service et dans le cadre de la relation courante avec le client.

A noter : Ne sont pas comptabilisés les conseils tarifaires que le client peut obtenir par lui-même à partir du canal digital : la solution *e.quilibre* permet ainsi au client de vérifier à tout moment l'adéquation de son tarif.

CONSEILS TARIFAIRES (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de conseils tarifaires	37 958	33 281	-12,3%

e.quilibre, la solution numérique d'EDF pour accompagner les clients Particuliers

e.quilibre est la solution numérique proposée par EDF pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.

Avec *e.quilibre*, le client peut suivre, mois par mois, ses consommations estimées d'électricité en kWh et en euros. Le suivi de sa consommation est d'autant plus précis que le client saisit régulièrement les relevés de son compteur (une fois par mois par exemple).

La solution *e.quilibre* permet également au client de comparer sa consommation estimée à celle de l'année passée, à celles de foyers similaires* ou encore à celles des foyers les plus économes. L'objectif est d'encourager des comportements toujours plus vertueux.

* Habitations du même type, avec le même nombre d'occupants, situées dans la même zone climatique.



4,1 millions, c'est le nombre d'utilisateurs de la solution d'EDF «e.quilibre» au 31 décembre 2018 (donnée nationale).

e.quilibre

Devenez acteur de votre consommation d'énergie

J'accède à
e.quilibre

En remplissant son profil à 100 %, le client peut identifier les équipements électriques qui consomment le plus chez lui (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, cuisson...) et découvrir des conseils adaptés à sa situation pour l'aider à diminuer sa consommation au quotidien.

Le client équipé d'un compteur Linky™ bénéficie d'une mise à jour mensuelle de sa consommation d'électricité sur *e.quilibre* (sans intervention de sa part), d'une projection mensuelle et annuelle de sa consommation et d'une analyse de la part estimée de chauffage dans sa consommation. Le client a également la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation et de le suivre grâce aux alertes par SMS ou courriels.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Le client équipé d'un compteur Linky™ peut, s'il le souhaite, suivre sa consommation d'électricité en euros et en kWh au pas quotidien (depuis février 2017) ainsi qu'au pas 30 minutes (depuis juin 2018).



La solution *e.quilibre* est incluse dans le contrat d'électricité. Elle est accessible depuis l'espace Client.

La solution *e.quilibre* sur edf.fr :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/comprendre-reduire-consommation-electrique-gaz.html>



PASSEZ EN MODE ÉCO POUR VOS CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

→ Pour plus d'économies, découvrez vos éco-gestes.

Découvrez les économies que vous pouvez réaliser au quotidien dans votre habitat mais aussi dans vos habitudes de consommation.

Visualisez pour chaque éco-geste les kWh et les euros économisés ainsi que leurs équivalents en CO₂ évités.

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous sur edf.fr

Le + du simulateur Pièce par pièce, vérifiez que vos équipements et vos usages sont adaptés ! Et laissez-vous guider pour réaliser des économies d'énergie (chauffage, électroménager...).



Le saviez-vous ?

Les ordinateurs portables consomment 50 à 80% d'énergie de moins que les fixes. (source ADEME)

→ La prime énergie d'EDF pour vous aider à financer vos projets de rénovation énergétique.

Pour vous aider à financer vos projets de travaux de rénovation énergétique, profitez de notre prime énergie. Pour découvrir le montant de votre prime selon vos travaux, rendez-vous sur le site prime-energie-edf.fr



LA SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

EDF mène auprès de ses clients des actions de sensibilisation aux gestes du quotidien permettant de réaliser des économies d'énergie :

- sur le site particulier.edf.fr : les clients ont accès à une rubrique *Accueil > Mon contrat, ma conso > Comment faire des économies ?* Un outil de simulation « éco-gestes » est mis à la disposition des clients pour leur permettre de calculer l'économie qu'ils pourraient réaliser en mettant en œuvre des gestes simples : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/ecogestes.html> ;
- la solution *e.quilibre* permet de suivre sa consommation et d'agir (cf. supra) : les clients ont accès à des éco-gestes personnalisés ;
- « Mon Fil d'Actu » sur l'application EDF & MOI (cf. 3.3) propose des éco-gestes aux clients ;
- une brochure éco-gestes : elle est remise aux clients lors de contacts physiques, par exemple à l'occasion de foires et de salons ;

- la lettre *EDF & MOI* adressée aux clients contient systématiquement des conseils éco-gestes ;
- des courriels sont envoyés aux clients afin de leur expliquer, de manière pédagogique, les éco-gestes quotidiens pour leur permettre de réaliser des économies d'énergie (par exemple : « Prenez les bonnes résolutions et adoptez les bons réflexes conso ! ») ; des courriels sont aussi envoyés lors de circonstances climatiques exceptionnelles (par exemple : « Vague de froid, adoptons chacun les gestes économes en énergie »).

3.5. La facturation des clients

EDF s'attache à ce que la facture du client reflète au plus près sa consommation et qu'elle ne génère pas de mauvaises surprises. Cela repose sur la qualité de la relève, l'accès au compteur, les non-absences à la relève ou une compensation par la collecte d'index autorelevés et communiqués par les clients, ainsi que sur le système d'alerte auprès des clients en cas de facture « inhabituelle ». Pour les clients équipés d'un compteur communicant, le relevé de leur consommation se trouve simplifié puisqu'il s'effectue à distance et sans rendez-vous.

LES MODALITÉS DE FACTURATION

Le concessionnaire propose aux clients des rythmes de facturation adaptés à leurs besoins, et des modalités de paiement souples et personnalisées, qui sont précisés dans les conditions générales de vente.

Pour les clients Particuliers

Différents rythmes de facturation sont proposés aux clients. Les deux principaux sont la facturation annuelle (dans le cadre de la mensualisation) et la facturation bimestrielle.

FRÉQUENCE DE FACTURATION (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients facturés annuellement*	220 106	217 938	-1,0%
Nombre de clients facturés bimestriellement	96 068	88 466	-7,9%

* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

La mensualisation

La consommation annuelle est estimée avec le client à partir d'un conseil tarifaire. Elle est répartie sur onze mois. En début de période, le client reçoit un calendrier de paiement avec les montants et les dates des prélèvements à venir. En fin de période, le distributeur vient relever le compteur du client. Ce relevé donne lieu au calcul de la facture annuelle, appelée « facture de régularisation ».

Outre les écarts de consommation, la facture de régularisation peut comprendre les montants d'éventuelles mensualités impayées.

Ce service permet au client de lisser son budget sur l'année, sans tenir compte des variations saisonnières de sa consommation.

Si une dérive de consommation est constatée à l'occasion de la relève à six mois ou consécutive à une transmission d'index, EDF met en place un dispositif d'information des clients (courrier, SMS, courriel...) visant à les informer de cette dérive, voire à leur proposer un ajustement de leur échéancier.

L'établissement des factures

Nous rendons compte désormais également des factures rectificatives émises sur l'exercice à destination des clients Particuliers.

Il s'agit des factures émises hors cycle de facturation soit suite à annulation de facture (ex : anomalie, index erroné), soit après réception d'un index rectificatif (art. 222 de la loi TECV de 2015), soit réalisée manuellement suite à une estimation réalisée par Enedis (ex : cas de compteurs bloqués, défectueux, réclamation client ou fraude).

Cette notion inclut également la facturation d'un éventuel rattrapage tarifaire sur des contrats résiliés (clients ayant déménagé ou ayant changé de fournisseur). À titre informatif, en 2017, plus de 6,6 millions de factures rectificatives (chiffre national) avaient été émises dans ce cadre-là pour la régularisation tarifaire de la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 (aucune en 2018).

ÉTABLISSEMENT DES FACTURES (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre total de factures émises	1 093 309	952 718	-12,9%
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	117 304	97 061	-17,3%
Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky™*	8 975	108 704	-
Nombre de factures rectificatives	-	12 265	-

* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

La facturation électronique pour les clients Particuliers

La facture électronique est une modalité sûre, gratuite et écologique, qui permet au client de consulter, télécharger et imprimer sa facture depuis son espace Client, 24h/24 et 7j/7.

Ses factures sont automatiquement conservées pendant cinq ans.

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit un courriel de notification avec le montant à régler et la date de prélèvement. Grâce au lien, il peut consulter sa facture dans son espace Client. Il peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et de son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'EDF en cas d'interrogation ou de difficulté.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	89 088	100 042	12,3%



À destination des clients malvoyants

EDF propose l'édition de factures en braille ou en caractères agrandis aux clients qui en font la demande.

Pour les clients non résidentiels

Nous proposons ci-après, pour les clients non résidentiels, les indicateurs présentés plus haut pour les clients Particuliers.

FRÉQUENCE DE FACTURATION (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients facturés annuellement*	4 601	4 297	-6,6%
Nombre de clients facturés bimestriellement	22 656	21 795	-3,8%

* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

ÉTABLISSEMENT DES FACTURES (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre total de factures émises	158 914	152 901	-3,8%
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	2 406	1 956	-18,7%
Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky™*	7 869	38 476	389,0%

* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™. Par ailleurs, il est précisé que la valeur 2017 a été corrigée.

La facturation électronique pour les clients non résidentiels

Avec ce mode de facturation, les factures, reconnues comme originales par l'administration fiscale, sont mises à la disposition du client sous format électronique sur son espace Client sécurisé en remplacement du support papier. Elles sont disponibles 24h/24, 7j/7 et archivées pendant 3 ans sur l'espace Client.

A noter : Avec la facturation papier, une copie de la facture envoyée au client par courrier postal est disponible au format PDF sur son espace Client.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires*	10 478	13 940	33,0%

* L'indicateur a été redéfini afin de mieux rendre compte de la dématérialisation des factures : la valeur 2017 est un pro forma.



LE BILAN ANNUEL DE CONSOMMATION

EDF met à la disposition des clients un bilan annuel : ce document, établi une fois par an, donne au client une vision synthétique et détaillée de ses consommations et de ses dépenses.

Plus précisément, pour les clients Particuliers, ce bilan « Ma Conso & Moi » propose, lorsque des analyses de consommation sont possibles :

- le bilan des factures ;
- le bilan des consommations ;
- l'analyse des consommations (évolution par rapport à l'année précédente) ;
- des conseils pour économiser l'énergie (éco-gestes).

A noter : EDF adresse un bilan dit « simplifié », limité à l'obligation réglementaire, aux clients pour lesquels l'analyse des consommations ne s'avère pas possible (ex. : pas d'antériorité).

Pour les clients non résidentiels, le bilan synthétise puis détaille, par site desservi du client, les consommations et les montants facturés sur l'année antérieure. Le bilan est téléchargeable et archivé sur l'espace Client.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES CLIENTS PARTICULIERS

Les difficultés de paiement rencontrées par les clients Particuliers font l'objet d'une attention renforcée du concessionnaire qui s'efforce d'aider les clients dans ces moments difficiles.

L'Accompagnement Énergie sur la concession



L'Accompagnement Énergie, lancé par EDF début 2010, permet d'apporter une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Dans le cadre d'un Accompagnement Énergie, le conseiller d'EDF :

- vérifie que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation et que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel ;
- donne au client des conseils en matière d'économies d'énergie ;
- engage avec le client un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation ;
- informe le client sur le chèque énergie, le cas échéant ;
- oriente le client, si nécessaire, vers les services sociaux.

Pendant la démarche de constitution d'un dossier de demande d'aide par les services sociaux, et dans l'attente de sa réception (sous deux mois), le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite, dans les conditions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau. L'objectif majeur est d'éviter, dans la mesure du possible, la suspension de la fourniture d'électricité pour impayés.

ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	15 948	19 079	19,6%

La relance des clients Particuliers de la concession dans les situations d'impayés des factures d'électricité



Les envois dont il est rendu compte ci-dessous correspondent à la lettre de relance prescrite par les dispositions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau :

« Lorsqu'un consommateur d'électricité, de gaz, de chaleur ou d'eau n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement, lorsque cette date est postérieure, son fournisseur l'informe par un premier courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours [délai porté à 30 jours pour les clients aidés tels que visés à l'art. 2 du décret] sa fourniture pourra être réduite ou interrompue pour l'électricité, ou interrompue pour le

gaz, la chaleur ou l'eau, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. » (art. 1^{er})

RELANCE DES CLIENTS PARTICULIERS (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de lettres uniques de relance envoyées	125 065	99 459	-20,5%

Les clients de la concession en situation de réduction de puissance

Cette disposition ne concerne que des clients n'ayant pas réglé leur facture. Il convient de rappeler que la demande de réduction de puissance n'intervient qu'à l'issue d'une procédure de relance conforme aux dispositions du décret du 13 août 2008 précité. À partir de cet exercice 2018, nous complétons l'information de l'autorité concédante avec le nombre de réductions de puissance effectuées sur l'année civile.

**NOU
VEAU**

A noter : 2018 a été l'année de la généralisation du chèque énergie. EDF a été particulièrement attentive à la situation des clients bénéficiaires d'un chèque énergie. EDF a fait le choix de faire confiance à ses clients ; en effet, pendant la trêve hivernale, le traitement a été le suivant :

- si un client appelle EDF parce qu'il a reçu une lettre de relance et indique qu'il va adresser à EDF un chèque énergie ou son attestation, il est mis en protection hivernale dès la réception du chèque ou de l'attestation.
- si un client appelle EDF alors que la procédure de réduction de puissance est en cours, EDF annule la procédure en cours sans attendre la réception du chèque ou de l'attestation.
- si un client appelle EDF parce que son alimentation est réduite, EDF demande au distributeur le rétablissement à pleine puissance dans les deux heures, sans attendre la réception du chèque ou de l'attestation.
- si EDF ne reçoit ni chèque, ni attestation, le processus de réduction de puissance est réactivé.

RÉDUCTIONS DE PUISSANCE (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients en situation de réduction de puissance à fin d'année	1 287	1 563	21,4%
Nombre de réductions de puissance effectuées au cours de l'exercice	-	2 728	-
Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale	1 191	1 749	46,9%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Les coupures pour impayés

Le tableau ci-après rend compte des demandes de coupures adressées par EDF au gestionnaire du réseau de distribution et des coupures effectives.

COUPURES POUR IMPAYÉS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de coupures demandées par le fournisseur au gestionnaire de réseau	9 830	9 539	-3,0%
Nombre de coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau*	1 805	1 293	-28,4%
Taux de coupures effectives par rapport à celles demandées (%)	18,4%	13,6%	-26,2%

* Valeur 2017 corrigée (erreur dans la requête informatique).

Les clients de la concession rétablis au titre de la période hivernale

Dans le cadre de la protection hivernale (Art. L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles), EDF fait rétablir l'alimentation des clients coupés et la puissance des clients protégés). A noter : la donnée 2018 inclut les rétablissements à la puissance souscrite.

RÉALIMENTATIONS AU TITRE DE LA PÉRIODE HIVERNALE (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients dont l'alimentation est rétablie	357	603	68,9%

Les résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur suite à coupure

Enfin, EDF rend compte ci-après des résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur consécutives à une coupure.

RÉSILIATIONS DE CONTRAT À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE À COUPURE (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de résiliations	1 084	729	-32,7%

3.6. Le traitement des réclamations des clients

L'ATTENTION PORTÉE AUX RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Sur le marché français de l'électricité, le fournisseur reste l'interlocuteur privilégié du client pour l'accueil et le traitement de sa réclamation. EDF veille à la satisfaction de ses clients et se met en situation de recueillir et de traiter toutes leurs réclamations.

La satisfaction des clients traduit cet engagement d'EDF : **40 % des clients Particuliers se déclarent «très satisfaits» du traitement de leur réclamation** (source : Baromètre Satisfaction Clients Particuliers 2018).

Un client qui souhaite adresser une réclamation à EDF peut le faire *via* différents canaux, notamment par téléphone, sur Internet (formulaire ou tchat) ou par courrier.

Si le conseiller clientèle d'EDF peut traiter la demande (téléphone ou tchat), la réponse est immédiate. Dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être recueillis auprès du distributeur, la demande est prise en charge par des équipes spécialisées qui recontactent le client dans un délai de 30 jours maximum.

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée, il a la possibilité de faire appel auprès :

- du service Consommateurs dans un premier temps ;
- du médiateur EDF si aucun accord n'a pu être trouvé.

Le recours au médiateur national de l'énergie (MNE) est également une possibilité offerte aux clients.

Sur l'année 2018, en consolidation nationale, 427 000 réclamations écrites ont été reçues en première instance par EDF, dont 274 000 *via* internet et 153 000 par courrier. Par ailleurs, 30 000 réclamations environ ont été reçues au service Consommateurs d'EDF en 2018.

L'année 2018 se caractérise, au niveau national, par une baisse du volume des réclamations écrites reçues. Cette évolution s'explique principalement par le fait qu'aucune nouvelle régularisation tarifaire n'est venue affecter l'année 2018.

Nous observons la part croissante des canaux numériques : les réclamations écrites reçues en 2018 *via* les canaux digitaux représentent 64 % du total des réclamations écrites reçues (57 % pour l'année 2017, chiffres nationaux).

Le fait saillant de l'exercice concerne les réclamations en lien avec le chèque énergie, qui a été généralisé en 2018 à tous les départements. En complément des initiatives prises par l'entreprise pour accompagner l'appropriation du nouveau dispositif par les clients (cf. 4.1), EDF s'est adaptée pour réduire les motifs d'irritation ou d'inquiétude des clients, notamment par le développement de confirmations d'actes (par exemple, en confirmant au client que son chèque énergie a bien été reçu).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES RÉCLAMATIONS ÉCRITES DES CLIENTS PARTICULIERS

EDF communique depuis l'exercice 2016 les réclamations qui lui parviennent *via* Internet, en complément des réclamations reçues par courrier.

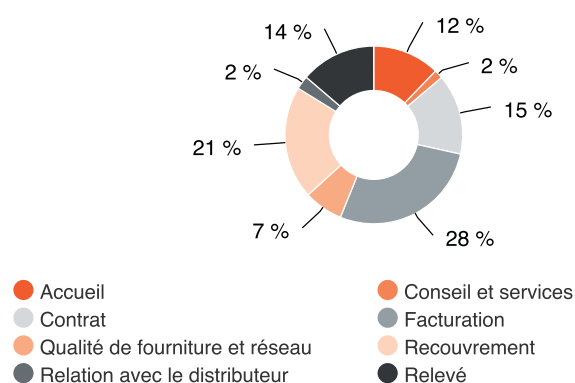
RÉCLAMATIONS ÉCRITES (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Courrier	2 671	2 201	-17,6%
Internet	3 328	4 183	25,7%

Le concessionnaire rend compte du taux de réponse aux réclamations écrites sous 30 jours.

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS ÉCRITES (%)			
	2017	2018	Variation (en %)
Taux de réponse sous 30 jours	95,0%	94,8%	-0,3%

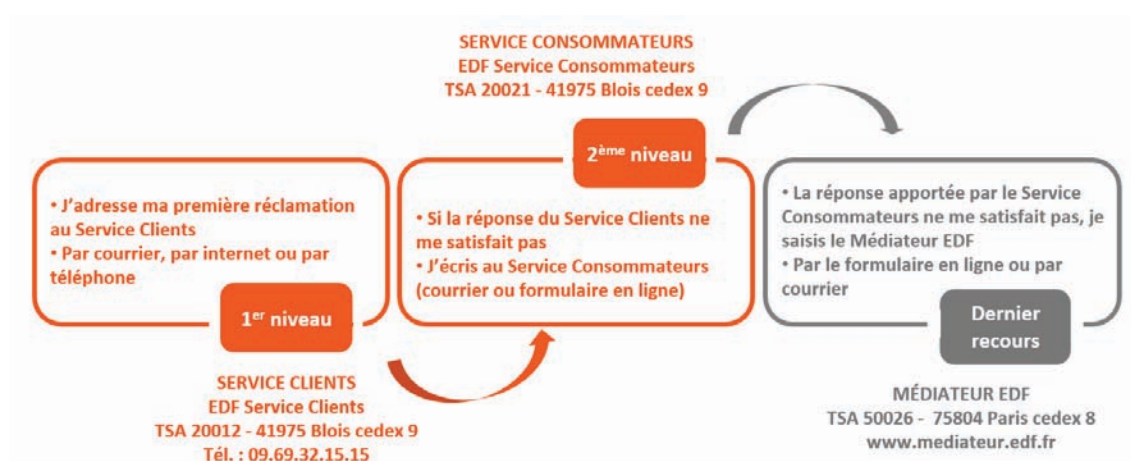
Le concessionnaire rend compte ci-après, au périmètre de la concession, de la répartition par motif des réclamations écrites.

RÉPARTITION PAR MOTIF DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES POUR L'ANNÉE 2018



Le soin apporté par le concessionnaire au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients.

Le dispositif d'EDF s'articule autour de 3 instances de traitement :



Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitement des réclamations des clients Particuliers, EDF déploie ses actions dans les directions suivantes :

- maintien des conseillers dédiés au traitement des réclamations pour les clients qui ont fait le choix de « réclamations » sur le service vocal interactif (plus de 20 % de l'ensemble) ;
- formation de tous les conseillers client (hors conseillers dédiés) sur le traitement des dossiers de réclamations ;
- maintien d'un pilotage serré, dans le cadre de la politique d'engagements, des délais de réponse annoncés aux clients lors d'un traitement différé et de la tenue des délais de traitement ;
- fusion des parcours « réclamations » sur les sites Internet d'EDF fixe et mobile ;
- mise en place d'un outil de reconnaissance des sujets pour les mails libres adressés à : serviceclient@edf.fr ;
- consolidation des expérimentations sur le suivi et le traitement des réclamations sur les réseaux sociaux.

4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

L'engagement social a toujours été au cœur de la responsabilité d'entreprise d'EDF, qui conduit, depuis plus de trente ans, une politique dédiée à ses clients en situation de précarité.

C'est pour cette raison que, au-delà de la mise en œuvre rigoureuse des dispositifs réglementaires, EDF s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.

Dans l'environnement socio-économique actuel, EDF a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité doit s'accompagner d'un engagement social.

Cet engagement se traduit pour EDF, non seulement par la garantie d'une mise en œuvre proactive et rigoureuse de tous les dispositifs réglementaires – la prise en compte du chèque énergie, une protection hivernale de tous les clients Particuliers, une information des services sociaux communaux (par courrier ou mail) sur les clients d'EDF en difficulté – mais aussi par un engagement volontariste sur les territoires.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics et comprend les trois volets suivants :

1. **L'aide au paiement**, qui intègre l'acceptation du chèque énergie ainsi que le cofinancement par EDF de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires.
2. **L'accompagnement**, au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le monde associatif.
3. **La prévention**, qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles, en faisant le choix de partenariats forts avec des acteurs engagés.

4.1. L'aide au paiement des factures

EDF prend en compte le chèque énergie sur l'ensemble du territoire en ayant concouru activement en 2017 et en 2018 à faire connaître ce nouveau dispositif, aux côtés et en soutien des pouvoirs publics (cf. infra).

Au niveau national, EDF est le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales. EDF conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL est éligible à une compensation, désormais partielle, *via* la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL (soit dans un délai de deux mois), le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite définie par le contrat. L'objectif majeur est d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.

Conformément aux dispositions législatives, les clients Particuliers en situation d'impayés de facture bénéficient d'une protection hivernale qui s'étend du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante : cette protection se traduit par la réalimentation de tous les clients et le rétablissement à la puissance souscrite pour les clients protégés (cf. 3.5).

Conformément à la réglementation, EDF ne facture pas la mise en service aux clients bénéficiaires du chèque énergie et, en cas de déplacement pour impayés, ne leur facture que 20 % du coût de la prestation.

Pour aller plus loin, l'aide au paiement en 2018 (chiffres nationaux, clients d'EDF) :

- 125 500 foyers ont bénéficié d'une aide au titre du FSL ;
- 68 600 foyers ont reçu une aide hors FSL ;
- 1,4 million de chèques énergie ont été pris en compte par EDF à fin 2018 ;
- plus de 1 200 réunions ont été animées par EDF dans les territoires sur le chèque énergie, touchant au total près de 15 000 personnes.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



UTILISEZ LE CHÈQUE ÉNERGIE POUR PAYER VOS FACTURES EDF



LE CHÈQUE ÉNERGIE

EDF s'est fortement impliquée pour accompagner en 2018 le déploiement du chèque énergie sur l'ensemble du territoire tel que décidé par l'État.

> EDF a déployé des actions en propre, en complément de l'action des pouvoirs publics :

> un renforcement du dispositif de communication à destination des structures d'accompagnement sur le terrain en impliquant davantage les relais locaux, en les informant et en les formant au plus tôt : organisation de sessions de formation et de web conférences, réalisation de supports de communication : des brochures, un film tutoriel, des enveloppes pédagogiques, etc. ;

> une information pédagogique à destination des bénéficiaires : adaptation des pages du site web, film tutoriel, brochures, programme relationnel, etc. ;

> la formation des conseillers clientèle et l'adaptation des systèmes d'information pour répondre au mieux aux sollicitations des clients ;

> des améliorations du processus interne d'encaissement des chèques énergie :

- information des bénéficiaires sur la réception/prise en compte de leur chèque énergie (par SMS ou courriel) afin de réduire les appels surtout au moment du pic d'envois ;
- des mesures préventives à réception du chèque énergie pour pallier la durée du délai d'encaissement et éviter les réclamations : blocage à la relance.

À destination de tous : EDF a posté sur Youtube une vidéo pour tout savoir sur le chèque énergie en 2 minutes :

Le chèque énergie vous aide à payer vos factures EDF - YouTube



<https://www.youtube.com/watch?v=YWlrfxhA5hk>

17 avr. 2018 - Ajouté par EDF

Savez-vous ce qu'est le chèque énergie ? Cette nouvelle aide financière remplace, depuis le 1er janvier 2018 ...

À destination des collectivités : EDF a organisé deux web conférences sur la plateforme collaborative « Énergie et Transition énergétique » qui ont permis de rappeler les fondamentaux du dispositif et de faire un point d'avancement sur l'utilisation du chèque énergie à mi-année.

Pour s'inscrire à cette plateforme (c'est gratuit), rendez-vous sur : <https://www.idealco.fr/energie>

Présentation et enjeux du chèque énergie, nouvelle aide au paiement des factures

Formation à revoir • Durée : 2 h



Lancer la vidéo

Dans le cadre de son partenariat avec l'association Unis-Cité, EDF a participé à l'accompagnement de jeunes en service civique au sein de l'association Unis-Cité dans le cadre d'une mission baptisée **Check'Énergie**.

Formés notamment par EDF, ces jeunes volontaires ont été chargés, dans le cadre des missions confiées par Unis-Cité, d'informer les publics éligibles sur l'utilisation du chèque énergie et de les sensibiliser aux économies d'énergie. Leur action a pris la forme de porte-à-porte en binôme, de réunions ou d'ateliers dans des associations et des maisons de quartier ou encore de contacts en pied d'immeubles en collaboration avec le bailleur.

Cette mission, une première, s'est déroulée à Saint-Nazaire en 2018. Une seconde se déroule en 2019 à Clermont-Ferrand.

Chloé, une volontaire de l'opération, témoigne :



« Ce qui est très intéressant, c'est d'informer et accompagner. Nous parlons des éco-gestes, par exemple nous conseillons d'utiliser une rallonge avec interrupteur pour éviter la veille, nous expliquons qu'un congélateur rempli consomme moins qu'un congélateur presque vide.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Les habitudes, ça se prend au fil du temps. Nous expliquons aussi que le chèque énergie leur permettra de payer une partie de leur facture d'énergie. Ce chèque crée de l'entraide. Nous aidons les bénéficiaires, et les bénéficiaires nous aident aussi. »

**NOU
VEAU**

EDF communique pour la première fois le nombre de clients de la concession dont le compte a été crédité d'un chèque énergie au cours de l'exercice.

CHÈQUES ÉNERGIE (CONCESSION)

2018

Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice

19 923

Pour encaisser son chèque énergie, **le bénéficiaire doit être acteur**. Il peut :

- soit effectuer une remise « papier » de son chèque énergie : il envoie le chèque au fournisseur d'énergie de son choix,
- soit effectuer une remise « en ligne » de son chèque sur le portail mis à disposition par les pouvoirs publics (cf. Annexe pour les coordonnées) : système mis en place lors du second millésime de l'expérimentation en avril 2017.

Il peut également choisir de « pré-affecter » automatiquement son chèque pour les années futures au fournisseur de son choix. Avec cette fonctionnalité, le bénéficiaire n'a plus aucune démarche à effectuer les années suivantes à condition d'être toujours bénéficiaire du dispositif et de ne pas changer de contrat de fourniture (changement de fournisseur ou déménagement).

Pour rappel : L'attestation de droits doit également être remise auprès d'un fournisseur d'énergie afin de bénéficier des protections associées dans le cas où le client n'a pas utilisé son chèque énergie chez ce fournisseur (modes de remise identiques : papier et/ou dématérialisé).

LES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les aides du FSL peuvent notamment contribuer à financer :

- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone ;
- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement).

Les FSL sont généralement gérés par les départements. En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence d'attribution des aides au titre du FSL peut être exercée par les métropoles à l'intérieur de leur périmètre, par transfert en lieu et place du département ou par délégation au nom et pour le compte du département.

Les départements définissent les modalités d'attribution des aides et les attribuent. Chaque FSL dispose de son propre règlement intérieur et de ses propres critères d'attribution.

A noter : EDF n'est pas décisionnaire pour l'attribution des aides.

Dans chaque département, EDF cofinance le FSL dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité gestionnaire du fonds.

PARTICIPATION EDF AU FSL (en €)			
	2017	2018	Variation (en %)
Département	690 000	700 057	1,5%

L'attribution d'une dotation significative en 2018 sur votre territoire exprime une volonté pour EDF : Rester un fournisseur responsable aux côtés des acteurs locaux attachés à la cohésion sociale.

UNE INNOVATION D'EDF DANS L'AIDE AU PAIEMENT : LE DON D'ÉNERGIE

**NOU
VEAU**

La R&D et la Direction du Marché des Clients Particuliers d'EDF ont pris l'initiative d'une innovation sociale et numérique autour du don d'énergie qui s'est concrétisée en 2018.

EDF propose à ses clients de s'impliquer dans une action solidaire et digitale aux côtés de la Fondation Abbé Pierre. Les clients EDF, disposant d'un compteur Linky™ et ayant téléchargé l'application EDF & MOI, peuvent faire un don, à partir de « Mon Fil d'Actu », pour aider des ménages en difficulté à payer leur facture d'électricité, quel que soit leur fournisseur. L'attribution de ces dons est confiée à la Fondation Abbé Pierre dans le cadre de ses missions d'accompagnement des ménages les plus fragiles.

Point fort du dispositif : pour chaque euro donné, EDF verse un euro complémentaire destiné à financer des actions de prévention portées par la Fondation Abbé Pierre.

Cette initiative est une nouvelle facette du partenariat historique entre EDF et la Fondation Abbé Pierre (cf. 4.3 infra).

Nota : EDF précise à ses clients que le montant des dons d'énergie est défiscalisé à 75 %. Exemple : le client donne 20 euros, il déduit 15 euros de ses impôts et ne paye en réalité que 5 euros.

4.2. L'accompagnement des clients démunis

EDF AU SERVICE DES CLIENTS DÉMUNIS

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est possible de trouver des solutions. Le réseau des conseillers clients d'EDF constitue le premier niveau d'identification des foyers en difficulté.

En contact permanent avec les clients, les conseillers sont notamment formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et orientent les clients, si besoin, vers les services sociaux.

Depuis 2010, les conseillers d'EDF proposent une démarche, « l'Accompagnement Énergie », fondée sur une étude personnalisée de la consommation du foyer. Cette approche permet de trouver, avec le client en difficulté, des solutions adaptées à sa situation (cf. 3.5).

La protection renforcée des clients en situation de précarité

La réglementation en vigueur interdit les suspensions de la fourniture pendant la trêve hivernale et prescrit le maintien de l'énergie à la puissance souscrite pour les clients bénéficiaires du chèque énergie, dans la mesure où EDF a connaissance de ses bénéficiaires, c'est-à-dire lorsque les clients lui ont adressé leur chèque énergie ou leur attestation.

EDF a pris l'initiative d'élargir cette disposition aux clients ayant bénéficié d'une aide du FSL dans les douze derniers mois ou d'une aide financière d'un autre organisme (CCAS, CAF, caisses de retraite, mutuelles, Secours populaire, Secours catholique, Croix-Rouge...) pour régler une facture auprès d'EDF.

EDF va aussi au-delà des obligations réglementaires en organisant des campagnes d'information auprès des clients aidés visés ci-dessus afin que leur alimentation puisse être rétablie avant le 1^{er} novembre.

EDF ACCOMPAGNE LES SERVICES SOCIAUX

Des conseillers et correspondants Solidarité en réseau

Les correspondants Solidarité portent la politique Solidarité d'EDF auprès des acteurs sociaux. Ils sont répartis sur tout le territoire et ont chacun en charge trois ou quatre départements.

Ils assurent l'animation des partenariats Solidarité au niveau local. Avec les conseillers Solidarité d'EDF, ils travaillent en étroite collaboration avec les élus locaux, les CCAS et les CIAS. L'action des travailleurs sociaux communaux s'avère essentielle du point de vue de l'accompagnement et de la pédagogie auprès des ménages en difficulté et permet de leur apporter des réponses personnalisées.

Avec leurs partenaires de l'action sociale, les conseillers Solidarité d'EDF examinent la situation des personnes en difficulté et identifient l'accompagnement dont elles pourraient bénéficier afin de résorber, à moyen terme, leurs difficultés de paiement.

Les correspondants Solidarité assurent également des sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique à destination des travailleurs sociaux.

Un outil numérique proposé par EDF : le Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS) d'EDF

En complément du canal téléphonique destiné aux dossiers complexes et/ou urgents, EDF propose aux travailleurs sociaux un canal numérique pour le traitement des dossiers des clients.

EDF a fait évoluer en 2017 ce canal afin de mieux prendre en compte les attentes des utilisateurs.

Le nouveau PASS, mis en ligne en décembre 2017, offre de nouvelles fonctionnalités, une ergonomie plus dynamique avec un graphisme amélioré, un traitement facilité et un accès plus sécurisé.

Ce canal numérique permet :

- d'informer EDF, à tout moment et en toute autonomie, des demandes d'aide déposées pour les clients en situation de précarité, et de suivre le traitement de ces clients par EDF ;
- de communiquer en ligne avec les conseillers Solidarité sur le traitement par EDF des clients concernés par les demandes d'aide en cours d'instruction ;
- aux travailleurs sociaux d'être informés des actualités et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.



EDF a proposé en 2018 un Tutoriel PASS pour compléter l'appropriation de l'outil par les travailleurs sociaux avec une pédagogie progressive plus dynamique et imagée. Cette initiative vient compléter le dépliant PASS mis à jour en 2018. Ces outils sont promus en toutes occasions et constituent un bon complément à des mises en main en ateliers collectifs.

La prise en charge des clients démunis par les services sociaux induit inéluctablement la transmission de certaines données personnelles entre les conseillers Solidarité d'EDF et les travailleurs sociaux. Très attentive à la protection des données de ses clients, EDF s'est attachée à la prise en compte par l'outil des exigences renforcées du règlement général de la protection des données (RGPD).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



EDF édite **une publication** *Courant Solidaire*, à destination des travailleurs sociaux.

Elle vise notamment à faire connaître les actions de terrain et les expérimentations menées.

De façon plus générale, *Courant Solidaire* a pour vocation de :

- contribuer au partage des bonnes pratiques ;
- promouvoir les actions multi-partenariales ;
- participer indirectement au « recours aux droits ».

EDF S'INVESTIT AUX CÔTÉS DE SES PARTENAIRES

EDF est partenaire de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) et de l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale (ANCCAS) afin d'agir au plus près des territoires pour :

- l'amélioration du dispositif d'aide au paiement pour les clients en difficulté ;
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ;
- l'amélioration de la communication sur le chèque énergie.

EDF s'investit également aux côtés de plusieurs associations nationales : le Secours catholique, la Croix-Rouge française, le Secours populaire français, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), la Fondation Abbé Pierre et son programme « Toits d'abord », Unis-Cité et l'initiative Check' Énergie (cf. supra), l'Anah et son programme « Habiter Mieux » (cf. infra).

EDF a également noué des partenariats avec de très nombreuses structures de médiation sociale : présentes dans les villes comme en milieu rural, elles sont adaptées aux particularités des territoires et agissent au plus près des foyers.

Au nombre des structures les plus actives figurent les points information médiation multi-services (PIMMS), lieux d'accueil ouverts à tous.

La mission des PIMMS est double :

- faciliter l'accès aux services publics et aux droits sociaux : le PIMMS facilite l'accès des habitants aux services nécessaires à la vie courante en complétant l'offre de services de ses partenaires ;
- créer des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifié : les agents médiateurs des PIMMS se spécialisent dans le domaine des nouveaux services à la personne, développent leurs compétences et concrétisent un projet professionnel avec l'aide de la structure.

Résultat d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités et les entreprises partenaires dont EDF, 64 PIMMS (à fin 2018) sont présents sur le territoire national.

En particulier, EDF participe localement à la formation des médiateurs, notamment sur les économies d'énergie et sur le chèque énergie.

DES ACTIONS CONCRÈTES DANS LES TERRITOIRES

EDF développe différents types d'actions et d'outils pour permettre aux travailleurs sociaux de comprendre, puis relayer, l'enjeu et les gestes permettant aux clients en difficultés de mieux et moins consommer :



> **Des supports ludo-pédagogiques** comme la MAEM Box : cet outil présente les messages éco-gestes sous forme visuelle et interactive. Il se présente comme un quizz de type « Trivial Pursuit™ ». La MAEM Box affiche les visuels des pièces principales d'un logement avec des étiquettes de conseils éco-gestes, et contient un plateau, un jeu de cartes quiz, une fiche d'évaluation de consommation, et un guide pour l'animateur. Une version digitale, encore plus interactive, est en cours de déploiement.

> **Des espaces pédagogiques aménagés, fixes ou itinérants** (bus « Mon appart' éco malin », conteneur-appartement mobile...), selon le besoin spécifiques des partenaires et des utilisations.

Ces espaces peuvent être animés avec des associations locales préalablement formées.



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



> **Des expérimentations sur mesure** telles que l'Atelier solidaire à Toulouse (cf. CRAC 2017) et le Mur de l'énergie à Hem permettent de tester de nouveaux modes de sensibilisation, qui pourront ensuite être généralisés.

Conçu par les équipes R&D et Solidarité d'EDF, le Mur de l'énergie (ci-contre) vise à recréer l'environnement d'un logement, mobilier et électroménager compris, en donnant des pistes concrètes pour comprendre sa consommation d'énergie et réduire sa facture.

> **Des actions de médiation sociale à domicile** qui permettent de porter concrètement des messages autour des éco-gestes, complétés selon le cas par des objets issus d'un « Kit MDE » (ampoule basse consommation, coupe veille, thermomètre...). Il en est de même pour des actions réalisées dans le cadre d'un partenariat de type « service civique » (cf. supra 4.1 autour du chèque énergie).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- sensibiliser, informer et éduquer, pour être acteur de ses consommations et s'approprier les enjeux de la maîtrise de l'énergie pour une meilleure prévention de la précarité énergétique ;
- favoriser le passage à l'acte et l'engagement par une approche très pratique (échanges de bonnes pratiques, conseils éco-gestes, présentation de petits matériels MDE) dans une atmosphère « comme à la maison » conviviale et ludique ;
- l'animation des personnes : rencontrer tous les publics, tant dans les zones urbaines que rurales.

Pour aller plus loin : sur le territoire national, l'accompagnement proposé par EDF en 2018, c'est :

- 431 500 demandes de travailleurs sociaux traitées par EDF, dont 118 000 *via* le PASS ;
- plus de 4 000 entités actives sur le PASS, dont près de 200 nouvelles cette année ;
- plus de 5 000 travailleurs sociaux « nouveaux utilisateurs » du PASS en 2018 (sur près de 18 000 depuis le lancement de l'outil il y a cinq ans) ;
- 12 000 travailleurs sociaux ont bénéficié de sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique ;
- 20 300 personnes accueillies dans les structures de médiation sociale dont EDF est partenaire ;
- 47 200 matériels de sensibilisation éco-gestes et MDE remis aux services sociaux des conseils départementaux (parfois sur la part « prévention » du FSL), aux CCAS et aux associations caritatives (dans le cadre de conventions de partenariat).

4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat

EDF s'appuie sur des associations telles qu'Unis-Cité afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les logements, pour consommer juste, maîtriser la facture énergétique, préserver le pouvoir d'achat et limiter l'empreinte écologique.

Dans le cadre de sa politique Solidarité, EDF complète son action au titre de l'aide au paiement par un engagement dans des actions préventives d'amélioration de l'habitat qui contribuent à diminuer durablement l'impact de la facture d'énergie sur le budget des ménages.

C'est ainsi qu'EDF est engagée dans le programme « Habiter Mieux » depuis 2011 et aux côtés de la Fondation Abbé Pierre depuis 2008.

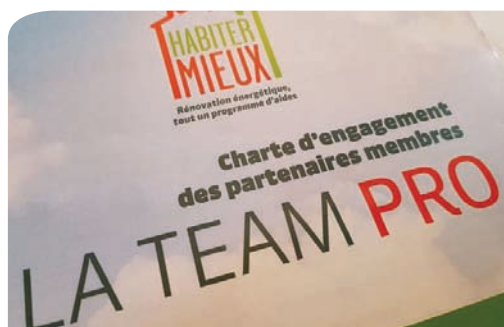
« HABITER MIEUX » : EDF POURSUIT SON ENGAGEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

EDF est partenaire du programme « Habiter Mieux » depuis 2011. L'implication d'EDF se traduit par des actions pour aider à la promotion de ce programme pour lequel EDF reste le premier financeur privé, avec une participation financière de 165 millions d'euros entre 2011 et 2019.

L'action d'EDF s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renouvelé en 2017 pour la période 2018-2019.

Le 19 juin 2018 , EDF a signé la charte d'engagement « Team Pro Habiter Mieux »

Mise en place en 2018 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et l'Anah, la charte a pour objet de renforcer sur la période 2018-2022, la mobilisation du réseau des professionnels déjà impliqués dans le programme « Habiter Mieux » au service de la lutte contre la précarité énergétique.



La charte est fondée sur des engagements réciproques de l'Anah et de ses partenaires, membres de la « Team Pro Habiter Mieux ».

Les engagements s'articulent autour de quatre axes d'action :

- identifier et informer les ménages ;
- prescrire à bon escient les travaux et les aides publiques disponibles ;
- concevoir et proposer les outils de financements complémentaires aux aides ;
- encourager la rénovation énergétique en copropriété.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



Le programme « Habiter mieux » répond à deux priorités d'EDF. Tout d'abord, il favorise la rénovation des bâtiments pour réduire les consommations énergétiques. Ensuite, il apporte une aide aux propriétaires occupants en situation financière fragile afin que leur facture énergétique n'aggrave pas leur situation tout en améliorant le confort dans leur logement.

Le programme « Habiter mieux » prévoit des aides pour réaliser des travaux de rénovation, qui garantissent d'atteindre un certain seuil de gain énergétique.

Depuis son lancement en 2011, le programme aura permis à 305 476 ménages de retrouver un confort énergétique. Les propriétaires occupants à faibles revenus, qui en ont bénéficié, ont ainsi amélioré leur habitat et réalisé un gain énergétique moyen de plus de 40 % (les aides du programme peuvent aller, en fonction des travaux, jusqu'à 12 000 euros).

Depuis début 2017, l'Anah propose aux syndicats de copropriétaires une nouvelle aide destinée aux copropriétés. Elle peut aller jusqu'à 5 430 euros par logement. Elle est accordée en fonction de l'état du bâti, du bilan énergétique de la copropriété et de la situation financière de la copropriété. L'Anah étend son action à l'ensemble des ménages en situation financière fragile, qu'ils soient en maison individuelle ou en appartement.

En 2018, le programme « Habiter mieux » a permis de rénover 62 345 logements. L'objectif est de porter cet effort à 75 000 logements par an sur la période 2018-2022.



L'Anah est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et sous celle du ministère de l'Action et des Comptes publics. Sa mission est d'améliorer le parc de logements privés existants. Elle agit autour de trois engagements : la lutte contre le mal-logement, la transition énergétique et l'accompagnement des territoires.

L'agence accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs et copropriétés en difficulté. Pilote du programme « Habiter mieux », l'Anah agit contre la précarité énergétique.

Pour en savoir plus : www.anah.fr/

EDF ET LA FONDATION ABBÉ PIERRE : UN PARTENARIAT DURABLE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre est inscrit depuis 2008 dans le cadre du programme « 2000 toits- 2000 familles ». Il est centré sur la mise à disposition de logements performants destinés à des populations en difficulté et sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement

des familles en difficulté. Le partenariat se poursuit depuis 2012 dans le cadre du programme « Toits d'abord ».

L'arrêté du 6 juillet 2016 a validé le programme « Toits d'abord » comme programme de réduction de la consommation énergétique des ménages en situation de précarité énergétique.

Ce programme vise à la production d'une offre locative à loyers « très sociaux » à très haute performance énergétique destinée aux ménages les plus défavorisés en situation de grande précarité énergétique.

L'objectif est de ramener la dépense contrainte pour les locataires de ces logements à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable.

Depuis 2008, plus de 5 800 logements ont pu bénéficier, grâce à la Fondation Abbé Pierre et à EDF, d'un soutien financier – près de 48 millions d'euros investis sur la période – pour des travaux de rénovation. Ils permettent aux locataires de ces logements de réaliser en moyenne 63 % d'économies d'énergie, soit une économie de l'ordre de 900 euros par an sur la facture.

Le 6 septembre 2018, la Fondation Abbé Pierre et EDF ont renouvelé leur partenariat, avec un soutien financier d'EDF de 2 millions d'euros par an au programme « Toits d'abord » pour la période 2018-2020.

À l'occasion de cette signature, Christophe Robert (ci-contre, à gauche sur la photo), Délégué général de la Fondation Abbé Pierre a témoigné :

« Il est primordial pour la fondation Abbé Pierre, d'agir concrètement pour lutter contre la précarité énergétique et faire reculer le mal logement. L'engagement continu d'EDF à nos côtés est déterminant : il renforce durablement les moyens que nous déployons pour soutenir la création de logements abordables et performants énergétiquement, au profit de personnes vivant dans la rue, hébergées, ou logées dans des conditions financières ou de confort très difficiles. »

EDF et la Fondation Abbé Pierre ont développé encore davantage leur partenariat en lançant en 2018 une innovation sociale et numérique : le don d'énergie (cf. 4.1 supra).



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique le 11 février 1992, la Fondation Abbé Pierre agit pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et à une vie digne.

« Fidèle à l'esprit de l'abbé Pierre, la Fondation Abbé Pierre poursuit son combat :

- en luttant pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement ;
- en accueillant et orientant les personnes en difficulté de manière inconditionnelle ;
- en s'insurgeant contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement ;
- en participant au débat public, rappelant sans relâche à ceux et celles qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux. »

Pour en savoir plus : www.fondation-abbe-pierre.fr/

FONDS DE GARANTIE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (FGRE)

L'arrêté ministériel, entré en vigueur le 29 avril 2018, rend effectif le financement du Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE) par EDF grâce au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Il s'élève à 57 millions d'euros sur trois ans (dont 42 millions d'euros pour les CEE précarité).

Prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) d'août 2015, le fonds permet désormais la distribution des éco-prêts « Habiter Mieux » de l'Anah par les banques partenaires pour financer le reste à charge des travaux des ménages modestes. Il doit permettre de garantir environ 35 000 éco-prêts individuels pour les ménages modestes ainsi que les prêts collectifs de plus de 6 500 copropriétés par an d'ici le 31 décembre 2020. Le fonds est géré par la Société de gestion des financements et de la garantie de l'accession sociale à la propriété (SGFGAS).

4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF



En 2018, de nombreux ateliers ont été animés par Marie-Hélène Baumes, Correspondante solidarité EDF, auprès des travailleurs sociaux du département

Au programme :

Expliquer comment lire sa facture d'électricité

Comment relever son compteur d'électricité,

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Présentation du dispositif et des critères d'éligibilité du chèque énergie

Quels sont les différents tarifs et contrats,

Comment utiliser le portail d'accès aux services solidarité d'EDF (le PASS),

Les conditions de la trêve hivernale,

La maîtrise de l'énergie : Les éco-gestes- la Hapi box, support pédagogique de sensibilisation aux économies d'énergie.



Le 7 juin 2018 : EDF a participé au COPIL du FSL, qui réunit l'ensemble des acteurs partenaires pour présenter le bilan annuel



Le 12 juin 2018, EDF a participé au congrès annuel de l'UDCCAS 34 en présence de sa Présidente Joëlle Martinaux



Le 15 Mars 2018 : Atelier auprès de l'Union départementale des CCAS de l'Hérault

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



Le 27 mars 2018 : Atelier auprès des Structures de Médiation Sociale du Département de l'Hérault



Le 17 mai 2018 : Atelier auprès des référents de l'APIJE



Le 10 juillet 2018 : Atelier auprès des bailleurs sociaux de l'Hérault (OMH-CDC HABITAT-ACM HABITAT-SE-MIGA-FDI HABITAT)

5. Les éléments financiers de la concession

Le décret n° 2016-496 du 21 avril 2016 prévoit la communication par le concessionnaire, dans le CRAC, d'éléments financiers liés à l'exploitation de la concession (cf. art. D.2224-37 du Code général des collectivités territoriales [CGCT] créé par le décret précité).

L'article D. 2224-40 du CGCT, créé par ce même décret, prévoit qu'au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente, le concessionnaire doit communiquer, au regard des quantités facturées dans l'année aux clients de la concession :

- pour les produits : le chiffre d'affaires ;
- pour les charges : les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts nationaux de l'exercice considéré correspondant à ceux communiqués par le fournisseur aux tarifs réglementés de vente à la Commission de régulation de l'énergie.

Le décret précise que, pour les concessions sur le territoire métropolitain continental, les éléments financiers ci-dessus portent sur la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant du Tarif Bleu.

5.1. Le chiffre d'affaires

LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits communiqués en application du décret précité concernent le chiffre d'affaires correspondant aux quantités (kWh) facturées aux clients de la concession bénéficiant du Tarif Bleu.

Ces données sont enregistrées dans le système d'information d'EDF permettant d'en rendre compte à l'autorité concédante sans recourir à des clés de répartition.

Le concessionnaire distingue ci-après le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu résidentiel et le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu non résidentiel. Les recettes sont données hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CONCESSION

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	363 624	351 364	-3,4%
Énergie facturée (en kWh)	1 802 009 379	1 637 852 754	-9,1%
Recettes (en €)	189 084 916	177 427 594	-6,2%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	33 597	32 261	-4,0%
Énergie facturée (en kWh)	264 930 315	255 742 851	-3,5%
Recettes (en €)	28 362 390	28 060 730	-1,1%

Les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires en 2019 dépendront du niveau des tarifs réglementés de vente, qui sont proposés au Gouvernement par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). L'évolution du chiffre d'affaires dépendra également des volumes consommés, qui sont influencés par :

- le nombre de clients ayant souscrit un contrat au TRV ;
- les conditions climatiques constatées ;
- les variations de consommation des clients, hors impact climatique, en raison de la conjoncture, de l'évolution des usages, des progrès d'efficacité énergétique...

5.2. Les coûts commerciaux

COÛTS COMMERCIAUX (en k€) (NATIONAL)

	2017	2018	Variation (en %)
Tarif Bleu résidentiel	1 403 022	1 409 763	0,5%
Tarif Bleu non résidentiel	336 887	367 219	9,0%
Tarif Bleu Total	1 739 909	1 776 982	2,1%

Le recours aux coûts commerciaux nationaux est cohérent avec des tarifs réglementés de vente d'électricité fixés nationalement et s'appliquant sur l'ensemble du territoire desservi par EDF.

Dans un souci d'optimisation économique, EDF a défini une organisation adaptée à la tarification nationale, qui conduit à mobiliser au service de chacune des concessions des moyens nationaux et régionaux. Les coûts commerciaux ne sont donc pas pilotés et enregistrés à la maille de la concession.

Les coûts commerciaux de l'exercice 2018 sont en hausse par rapport à 2017 du fait du début de la quatrième période 2018-2020 des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le doublement de l'obligation.

Au titre des perspectives d'évolution : le concessionnaire prévoit en 2019 une augmentation des coûts commerciaux dans un contexte de forte tension sur les prix des CEE.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

La méthode

La méthode consiste à répartir les coûts de commercialisation nationaux ci-dessus, tels que présentés par EDF à la CRE, sur les différentes concessions, au moyen de clés de répartition déterminées précisément en fonction du portefeuille de clients au Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel propre à chacune des concessions (art. D. 2224-36 du CGCT).

La répartition appliquée est celle retenue par l'administration jusqu'en 2015, et qui l'est aujourd'hui par la CRE dans le cadre de l'établissement des tarifs réglementés de vente :

- 50 % des coûts affectés selon le nombre de clients : cela traduit la part abonnement du contrat du client ;
- 50 % des coûts affectés selon le volume facturé (kWh) : cela traduit la part variable du contrat, c'est-à-dire la consommation du client.

Les éléments de calcul

La répartition des coûts commerciaux nationaux est réalisée en fonction de la part de la concession dans l'ensemble des concessions exploitées par EDF, en nombre de clients d'une part et en quantités facturées d'autre part.

Les tableaux ci-après explicitent les valeurs des clés pour la concession.

CLÉS DE RÉPARTITION TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (en %) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Au prorata du nombre de clients*	14,344‰	14,551‰	1,4%
Au prorata du volume facturé**	14,227‰	14,489‰	1,8%

* Il s'agit du nombre de clients de la concession Tarif Bleu résidentiel rapporté au nombre de clients Tarif Bleu résidentiel d'EDF sur le territoire métropolitain continental.

** Il s'agit des quantités d'électricité facturées par le concessionnaire aux clients de la concession au Tarif Bleu résidentiel rapportées aux quantités d'électricité totales facturées au Tarif Bleu résidentiel par EDF sur le territoire métropolitain continental.

CLÉS DE RÉPARTITION TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (en %) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Au prorata du nombre de clients*	10,714‰	10,925‰	2,0%
Au prorata du volume facturé**	10,327‰	10,810‰	4,7%

* et ** Idem supra.

LES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

Les coûts commerciaux de la concession sont obtenus selon la méthode exposée, par application des clés de répartition aux coûts nationaux définis ci-dessus :

COÛTS COMMERCIAUX (en k€) (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Tarif Bleu résidentiel	20 043	20 469	2,1%
Tarif Bleu non résidentiel	3 544	3 991	12,6%
Tarif Bleu Total	23 587	24 460	3,7%





Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF

- 1. Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité** **212**
- 2. Les points de contact pour les clients** **216**
- 3. Glossaire** **222**

1. Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité

1.1. Les interlocuteurs privilégiés de l'autorité concédante

Au titre de la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, la Direction Commerciale Régionale (DCR) Méditerranée met à la disposition de l'autorité concédante les interlocuteurs suivants :

Le Directeur du Développement Territorial

Le Directeur du Développement Territorial est l'interlocuteur privilégié des élus de l'autorité concédante.



Jean-Pierre Lorillot

*Directeur Développement Terri-
torial*

06 30 51 25 25

jean-pierre.lorillot@edf.fr

Le Référent Concession

Le Référent Concession est l'interlocuteur privilégié des services de l'autorité concédante pour l'exécution du contrat ; il est notamment le pilote opérationnel de l'établissement du compte-rendu annuel d'activité de concession (CRAC).



Virginie Naour

Référent Concession

04 91 08 65 09

virginie.naour@edf.fr

1.2. Les interlocuteurs privilégiés des acteurs de la solidarité

La Direction Commerce porte les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies. Elle maintient un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche des solutions les plus adaptées à leur situation. EDF collabore en ce sens avec les agents des collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'action sociale. L'action d'EDF s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux composés de correspondants et conseillers Solidarité.

Le Correspondant Partenariat Solidarité

Le Correspondant Partenariat Solidarité anime le réseau des travailleurs sociaux des CCAS, des conseils départementaux ou des associations partenaires d'EDF

Il leur délivre toutes informations utiles à relayer auprès des familles accompagnées, comme par exemple l'explication de facture, l'utilisation du chèque énergie, l'accès aux dispositifs d'aide.



Marie-Hélène Baumes

Correspondant Partenariat Solidarité

06 66 84 67 39

marie-helene.baumes@edf.fr

Un numéro de téléphone dédié

EDF met un numéro de téléphone dédié à la disposition des élus, des travailleurs sociaux et des associations. Il s'agit du 0 810 810 115.

Nota : ce numéro n'a pas vocation à être connu des clients.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



Un pôle solidarité clientèle régional avec 3 équipes basées à Toulon, Nîmes et Perpignan



2. Les points de contact pour les clients

2.1. Les points de contact pour les clients résidentiels

La Direction de Marché des Clients Particuliers (DMCP) assure la relation contractuelle avec les clients Particuliers. Elle porte également les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies et la mise en œuvre réglementaire du chèque énergie.

Cette relation s'appuie sur plusieurs canaux de contact, en particulier :

- un **espace Client** sécurisé sur internet : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html> ;
- une **appli EDF & MOI** accessible sur smartphone, tablette et ordinateur ;
- un **accueil téléphonique** à partir d'un réseau national de Centres de Relation Clients (CRC) reliés entre eux et répartis sur tout le territoire métropolitain : **09 69 32 15 15** (prix d'un appel local), accessible aux clients du lundi au samedi, de 8 h à 20 h ;
- un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche de solutions les plus adaptées à leur situation. Ce dispositif s'appuie sur des **pôles Solidarité régionaux** avec le correspondant Solidarité, interlocuteur dédié par département, et une équipe de conseillers Solidarité (cf. supra).



Par Tchat et/ou visio



Par visio en LSF

EDF propose à ses clients un espace Sourds et Malentendants

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, les clients peuvent échanger avec leur conseiller EDF en t'chat ou en visio, en langue des signes françaises. Deux possibilités sont offertes :

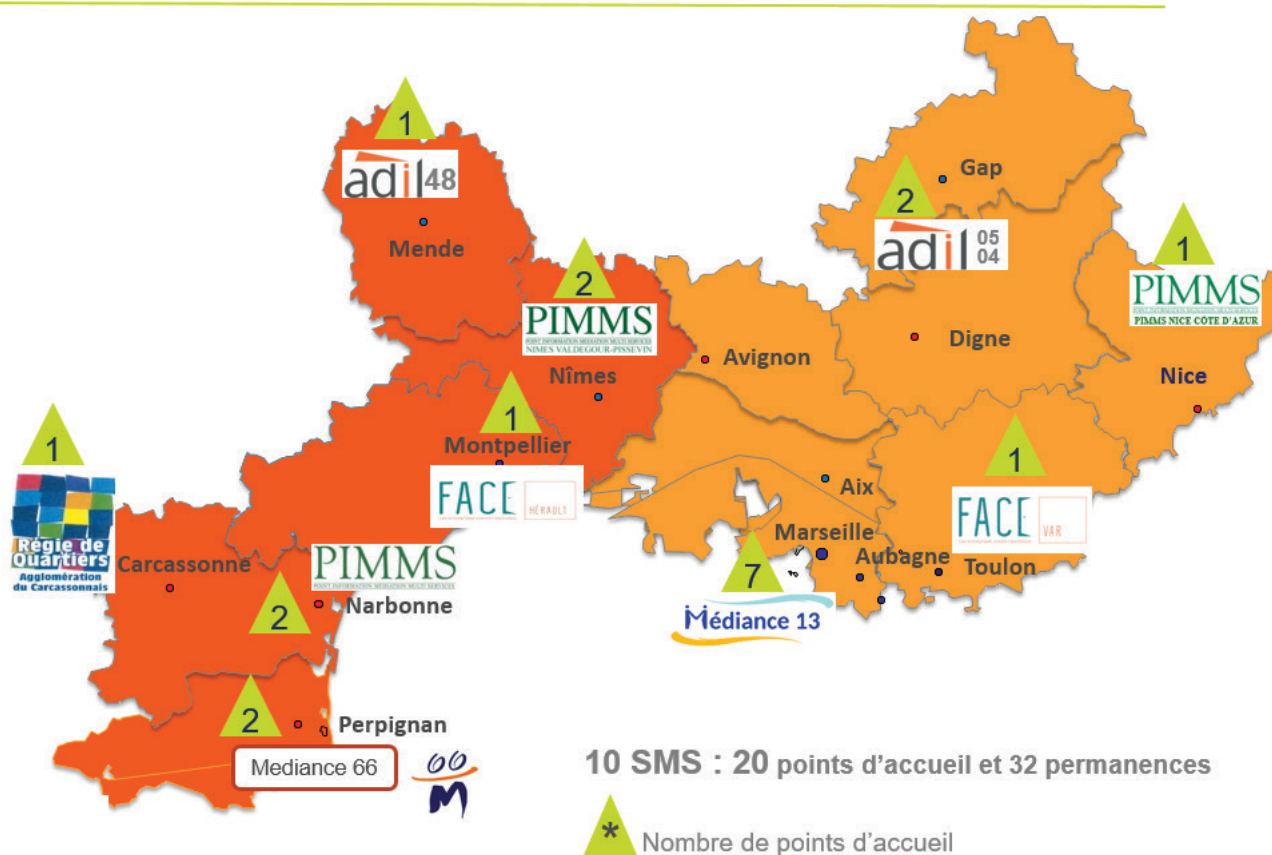
- « Je ne maîtrise pas la langue des signes et souhaite dialoguer avec mon conseiller EDF en visio et messagerie instantanée. Vous pouvez choisir d'utiliser une webcam ou non. »
- « Je maîtrise la langue des signes et souhaite communiquer avec mon conseiller EDF en visio-tchat. »

Lien vers la fonctionnalité : <https://edf-esourds.doyoudreamup.com/>

Les clients peuvent rencontrer EDF dans les **points de contact physique** suivants :



LES STRUCTURES DE MÉDIATION SOCIALE



ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES PIMMS ET STRUCTURES DE MÉDIATION SUR LA RÉGION OCCITANIE

Site(s)	Adresse
FACE HERAULT	8 bis Ledru Rollin 34 000 Montpellier
PIMMS du Narbonnais	8 avenue Maréchal Foch 11100 Narbonne
ADIL 48 Mende	12 Bis avenue Maréchal Foch 48 000 Mende
PIMMS de Nîmes Pissevin	PISSEVIN - 2 Place Roger Bastide. quartier Pissevin 30 900 Nîmes
PIMMS de Nîmes - Valdegour	VALDEGOUR - 10 Place Avogadro 30900 Nîmes
Médiance 66	1bis rue d'Iena 66000 Perpignan
Médiance 66	Salle polyvalente. Square Ivo Malec 66000 Perpignan
Régie des quartiers de Carcassonne	4 Rue Henri Becquerel 11000 Carcassonne

LES PIMMS ET STRUCTURES DE MÉDIATION SUR VOTRE DÉPARTEMENT

Site(s)	Adresse
FACE VAR	25, rue Victor Clappier 83000 Toulon
PIMMS NICE	Chemin du château de Saint Pierre Quartier de l'Ariane 06300 Nice
ADIL 04/05	1b rue de Valserres 05000 Gap
Médiance 13 (siège)	126/128 Boulevard de Paris 13003 Marseille
Médiance 13	Pt Accueil St Mauront 40 rue Félix Pyat 13003 Marseille
Médiance 13	Pt Accueil Noailles 43 rue d'Aubagne 13001 Marseille
Médiance 13	Pt Accueil La Savine 99 ch Val des Tuves I3 13015 Marseille
Médiance 13	Pt Acc Picon Busserine 34 rue Busserine Agora 13014 Marseille
Médiance 13	Pt Accueil La Ciotat 167 Bd Jean Jaures 13600 Marseille
Médiance 13	Pt Accueil Aix en Provence 2 rue Follereau Jas 13090 Aix en Provence

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Les contacts utiles pour le chèque énergie

CHÈQUE ÉNERGIE - MOYENS D'INFORMATION MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

Un numéro de téléphone dédié (Service et appel gratuits)

Un site internet dédié

0 805 204 805

www.chequeenergie.gouv.fr

POUR ADRESSER SON CHÈQUE ÉNERGIE ET SON ATTESTATION À EDF

Une adresse unique pour l'envoi à EDF du chèque énergie et de l'attestation

**EDF
TSA 81401
87 014 LIMOGES CEDEX 1**

2.2. Les points de contact pour les clients non résidentiels

La Direction du Marché d'Affaires (DMA) assure la relation contractuelle avec :

- les clients « Entreprises » : clients professionnels multi-sites au Tarif Bleu, entreprises, grandes entreprises, grands comptes ;
- les clients « Collectivités territoriales » : communes et EPCI, conseils départementaux et régionaux, bailleurs sociaux, tertiaire public local.

Cette relation s'appuie sur des **conseillers commerciaux** répartis dans les Centres de Relation Clients **pour les clients « Entreprises »** et sur des **interlocuteurs dédiés aux clients « Collectivités territoriales »** et répartis sur le territoire de la région.

Ils assurent un accueil personnalisé des clients sur les différents canaux (téléphone, courriel, courrier, Internet), traitent les demandes relatives aux contrats (mises en service, avenants, résiliations) et répondent aux demandes courantes relatives à la facture et au recouvrement.

Deux sites Internet sont à la disposition des clients

- <https://www.edf.fr/entreprises>
- <https://www.edf.fr/collectivites>



EDF met également à la disposition des clients un accueil téléphonique :

- Pour les entreprises et pros : **0810 333 633**
- Pour les collectivités et bailleurs sociaux : **0 426 701 633**



ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

3. Glossaire

SIGLES UTILISÉS DANS LE COMPTE-RENDU D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TRV	
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ARENH	Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CGV	Conditions Générales de Vente
CNC	Conseil National de la Consommation
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CRC	Centre de Relation Clients
CRE	Commission de Régulation de l'Energie
CSPE	Contribution au Service Public de l'Electricité
CTA	Contribution Tarifaire d'Acheminement
DCR	Direction Commerciale Régionale (8 DCR au sein de la Direction Commerce d'EDF)
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DMA	Direction du Marché d'Affaires de la Direction Commerce d'EDF
DMCP	Direction du Marché des Clients Particuliers de la Direction Commerce d'EDF
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
IEE	Indice d'Efficacité Energétique
MDE	Maîtrise de la Demande d'Energie
MNE	Médiateur National de l'Energie
NOME	loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité
PASS	Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF
PIMMS	Point Information Médiation Multi-Services
TCFE	Taxes (communale et départementale) sur la Consommation Finale d'Electricité
TECV	loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
TPN	Tarif de Première Nécessité (électricité)
TRV	Tarifs Réglementés de Vente (électricité)
TSS	Tarif Spécial de Solidarité (gaz)
TURPE	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité
UDCCAS	Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
UNCCAS	Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
UNPIMMS	Union Nationale des Points Information Médiation Multi Services
USH	Union Sociale de l'Habitat

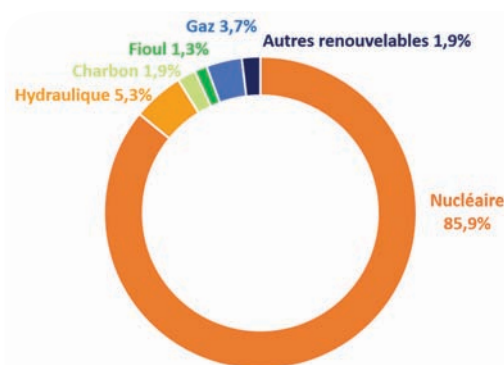
Le code de l'énergie (dans ses dispositions issues de la directive européenne 2003/54/CE du 26 juin 2003) fait obligation aux fournisseurs d'électricité d'indiquer à leurs clients les deux informations suivantes : d'une part, la répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour fournir l'électricité, et d'autre part, le contenu en CO₂ et en déchets radioactifs du kilowattheure (kWh) fourni.

EDF présente ces informations à ses clients de la façon suivante :

Répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour fournir l'électricité

Pour fournir l'électricité dans les meilleures conditions et au meilleur prix à ses consommateurs finals, EDF optimise l'utilisation de son parc de production et peut avoir recours à des achats (*) sur le marché de l'électricité lorsque cela présente un intérêt économique.

En application de l'article R333-10 du code de l'énergie, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des consommateurs finals d'EDF en 2017 se répartit comme présenté ci-contre.



(*) EDF a eu recours au mix résiduel publié par Powernext à hauteur de 22,4%.

Contenu en CO₂ et en déchets radioactifs du kilowattheure fourni

La fourniture d'un kWh d'électricité par EDF en 2017 a induit :

- > L'émission de 40,66 grammes de dioxyde de carbone (CO₂)
- > La génération de déchets radioactifs :
 - vie courte : 12,24 mg/kWh
 - vie longue : 0,97 mg/kWh

Les déchets radioactifs à vie courte (déchets dont la période de décroissance radioactive n'excède pas 30 ans) : ces déchets de faible et moyenne activité proviennent principalement des opérations de maintenance et d'entretien des centrales. Ils bénéficient d'une solution de stockage en surface, sûre et définitive.

Les déchets à vie longue : ces déchets, fortement radioactifs, sont constitués des parties du combustible nucléaire non réutilisables après usage, et notamment des « cendres » de la combustion nucléaire, les « produits de fission ». Lors du traitement du combustible usé, ces produits de fission sont immobilisés dans des blocs de verre durables grâce au procédé de vitrification. Ils sont entreposés de façon sûre, dans des installations spécifiques occupant un espace réduit. La gestion de tous les déchets radioactifs relève d'une loi promulguée le 28 juin 2006. Cette loi, qui s'appuie sur les résultats de 15 ans de recherche prévus par la loi Bataille de 1991, définit un programme d'étude sur l'ensemble des matières et des déchets radioactifs. Elle crée un Plan national triennal définissant les solutions, les objectifs à atteindre.



COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2018 HERAULT ENERGIES

Le présent document a été établi par Enedis et par EDF, chacun pour sa mission, avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © médiathèque Enedis, © médiathèque EDF.

Date de création : mai 2019
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr





PROXIMITÉ
QUALITÉ
INNOVATION
ÉQUITÉ
RESPONSABLE
SOLIDARITÉ
TERRITOIRE
EFFICACITÉ
ENSEMBLE
PARTENAIRE